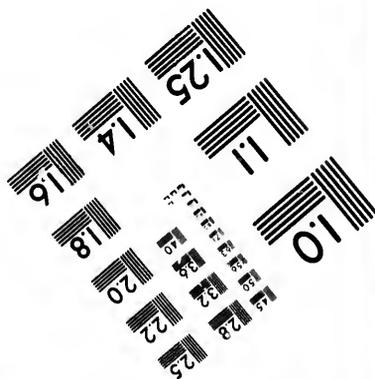
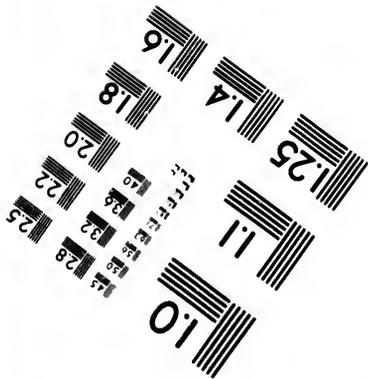
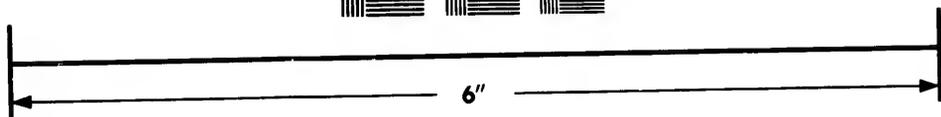
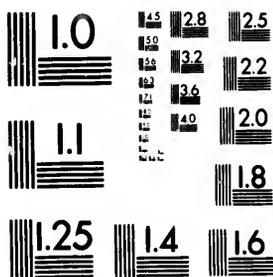


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0
1.2
1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

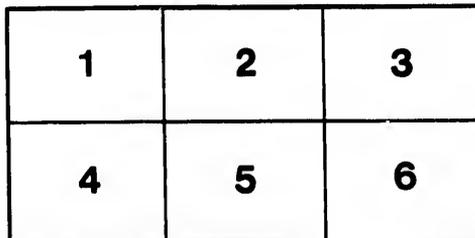
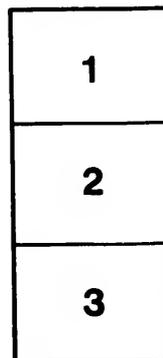
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difier
une
nage

rata
o

elure,
à

32X

Appendices des Pêcheries

DU

RAPPORT ANNUEL POUR 1863,

DE

Hon. Mm. McDougall, Commissaire des Terres de la Couronne.

ETATS DE LA DIVISION DES PECHERIES, RAPPORTS DES SURINTENDANTS, RAPPORT DU CAPITAINE FORTIN, EXTRAITS DES RAPPORTS DES GARDES-PECHE, ETC.,

POUR L'ANNÉE 1863.



QUEBEC:
IMPRIMES PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.

1864.

Pêcherie

Recettes

Etat com

Etat des

Tableau

Rapport

Rapport

Rapport

Rapports

MATIÈRES.

<i>Pêcheries, en général</i>	5
<i>Recettes et dépenses</i>	7
<i>Etat comparatif des dépenses</i>	8
<i>Etat des réclamations pour primes de pêche, etc.</i>	9
<i>Tableau des paiements faits comme primes de pêche</i>	10
<i>Rapport annuel du surintendant des pêcheries du Haut-Canada, 1863</i>	11
<i>Rapport résumé du surintendant des pêcheries du Bas-Canada, 1863</i>	12
<i>Rapport annuel de Pierre Fortin, capitaine</i>	16
<i>Rapports des gardes-pêche</i>	83

A

£/h

Le
et contr
dans la
public e
parlemen
grandes
service d
C'est le
des pêch
pendant

Les
économie
étaient la
quelques
d'un exar
de différe
service.
en conféré

risation p
Comp
delà de \$5
et en 1865
1862, ils s
Pour les d
remarquer
dépenses c
inévitables
ceux des a

L'un est la
a fallu faire

APPENDICES DES PÊCHERIES

DU

RAPPORT ANNUEL POUR 1863,

DE

M. Hon. Wm. McDougall, Commissaire des Terres de la Couronne.

Le rapport de l'an dernier fait mention de certaines dispositions à la fois défectueuses et contradictoires des lois des pêcheries qu'il serait à propos d'amender, et de changements dans la manière de disposer des pêcheries qui pourraient être adoptés dans l'intérêt du public et des pêcheurs en particulier. Par suite de la clôture prématurée du dernier parlement, les amendements nécessaires n'ont pu être faits. Ces déficiences sont assez grandes pour nuire à toute amélioration que l'on voudrait apporter à l'organisation du service des pêcheries, et elles entravent les opérations qui se font en vertu de la loi actuelle. C'est le motif pour lequel je n'ai pas cherché à donner d'extension au système de location des pêcheries suivi jusqu'ici, et que je n'ai fait que continuer des arrangements temporaires pendant la dernière saison.

Les dépenses de cette année prouvent suffisamment que l'on peut opérer de grandes économies dans les déboursés par un contrôle officiel sévère. De nombreuses dépenses étaient laissées à la discrétion d'officiers des pêcheries, lesquels sont investis par la loi de quelques pouvoirs indépendants. Bon nombre de ces dépenses ne paraissent pas, à la suite d'un examen, justifiées par les résultats. D'autres dépenses ont aussi eu lieu à la demande de différents départements, si bien qu'il s'en trouve parfois d'étrangères au maintien du service. En attendant que la loi obvie à ces déficiences, on y a partiellement remédié en conférant à mon département le droit d'autoriser chaque déboursé et de refuser autorisation pour toute dépense qui ne paraît pas indispensable.

Comparée à celle de 1862, la dépense de l'année dernière accuse une diminution d'au-delà de \$5,000. Les frais du service dans le Haut-Canada (en 1862) ont été de \$6,665.19, et en 1863, de \$4,937.88, ce qui fait \$1,727.31 de diminution. Dans le Bas-Canada, en 1862, ils se sont élevés à \$29,389.10, et en 1863 à \$25,720.68, ou \$3,668.42 de moins. Pour les deux sections de la province, la différence totale se monte à \$5,395.73. Il est à remarquer que la masse de cette diminution se compose de réductions opérées dans les dépenses contingentes des officiers des pêcheries plutôt que dans les déboursés réguliers et inévitables pour le service. Deux des items de la dépense de 1863 excèdent la somme de ceux des années précédentes, mais le département n'a pu empêcher cette augmentation, l'un est la somme payable pour les primes de pêche, et l'autre est le coût du radoub qu'il a fallu faire à *La Canadienne* à la suite de son naufrage de l'année précédente. Leurs

chiffres réunis s'élèvent à \$7,018.62. Je pense qu'à l'aide d'une loi efficace, il sera possible de protéger les pêcheries des deux sections et leur donner le développement nécessaire à bien moins de frais qu'à présent.

Les baux accordés par mes prédécesseurs devant expirer le 15 mars 1864, il est devenu nécessaire de publier à l'avance des demandes de soumissions et de propositions de renouvellement, ce que j'ai fait en limitant la date de leur réception vers la fin de février prochain. Afin que les nouveaux baux puissent commencer sous un meilleur système, il est à espérer que la législature amendera les lois des pêcheries à sa prochaine session.

Les perceptions actuelles des pêcheries, à venir jusqu'au 31 décembre s'élèvent à \$6,213.28. Cette somme se compose comme suit : dans le Bas-Canada, baux, \$3,913.26 ; honoraires sur permis de pêche, \$1,762.75 ; amendes, \$60.05 ; et dans le Haut-Canada, honoraires des permis de pêche, \$477.22.

Des réclamations de primes de pêche pour 1862 au montant de \$9,035.56 ont été payées cette année. Celles pour 1863 ne sont pas encore complètes. Pour les réclamants actuellement notifiés, la somme est de \$6,157.50. Les réclamations pendantes peuvent être évaluées à \$3,320.00. Par un avis du département du 11 mai, j'ai ordonné que tous les documents relatifs aux réclamations de primes de pêche fussent envoyés directement à ce bureau. Un examen subséquent a fait découvrir des irrégularités assez grossières quelquefois pour faire croire à la fraude. Une attention plus sévère a donc été dirigée sur l'opération du système des primes et sur les défectuosités de la loi qui ont pu donner lieu à des tentatives de fraude.

On trouvera dans les appendices les rapports des différents officiers chargés de la protection des pêcheries. Ces rapports établissent que nos pêcheries sont dans une condition assez satisfaisante.

ETA

Montan

William
John M
Débours
R. Mood

Montan

Salaire de
P. Fortin,
R. Nettie,
Déboursés

DEPART

APPENDICE No. 22.

ÉTAT des recettes et dépenses à compte des pêcheries. Haut et Bas-Canada, durant l'année 1863.

HAUT - C A N A D A .

	\$	cts.	\$	cts.
Montant des recettes pour l'année 1863			477	22
<i>Dépenses.</i>				
William Gibbard, garde-pêche, neuf mois de traitement.....	300	00		
John McCuaig, traitement pour 1863.....	1200	00		
Déboursés	2050	38		
R. Moedie, pour services dans les pêcheries en 1861.....	150	00		
			3700	33

B A S - C A N A D A .

	\$	cts.	\$	cts.
Montant des recettes pour l'année 1863			6693	23
<i>Dépenses.</i>				
Salaires des garde-pêche pour 1863.....	780	00		
P. Fortin, traitement pour neuf mois.....	900	00		
R. Nettle, traitement pour 1863	1200	00		
Déboursés	7131	53		
			10014	53

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Cassier.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, le 31 décembre 1863.

ETAT des réclamations pour primes de pêche enregistrées et notifiées, pour 1863.

Reclamants.	Navires.	Montants.	Remarques.
Joseph Tripp.....	Admiration.....	\$ 138 00	Filé.
Paul Côté.....	Mario-Joseph.....	84 00	do
John Howell.....	Undaunted.....	176 00	do
John Davis.....	Rambler.....	178 50	do
James Muldoon.....	Lady.....	228 00	do
John Ascab.....	Highland Jane.....	224 00	do
P. Doyle.....	Venelis.....	132 00	do
P. Sire.....	Alphonsine.....	92 00	do
Ed. Gannont.....	Emédino.....	141 00	do
Eug. Hammond.....	Victoria.....	117 00	do
Abel Arseneau.....	Mary Ann.....	160 00	do
William Baker.....	Lord Douglas.....	232 00	do
P. Turbide.....	Jenny Lind.....	156 00	do
F. et M. L'espérance.....	Eugénie.....	184 00	do
do.....	Mary.....	140 00	do
William Terrieau.....	Annie.....	180 00	do
Sylvain Sire.....	Breeze.....	112 00	do
H. Richard.....	Zélie.....	144 00	do
Z. Arseneau.....	Adelina.....	184 00	do
F. Arseneau.....	Mary.....	160 00	do
V. Vigneault.....	Wide-Awake.....	128 00	do
J. F. Poitras.....	Theodora.....	196 00	do
E. Angers.....	Mario-Victoire.....	220 00	do
F. Cummins.....	Ailsa.....	164 00	do
George Miller.....	Ranger.....	164 00	do
Thomas Logros.....	Marie Primrose.....	292 00	do
Germaine Dionne.....	Marie-Louise.....	212 00	do
A. Rivérin.....	Renard.....	88 00	do
A. Vigneault.....	Eugénie.....	204 00	do
X. Cormier.....	Amelia.....	168 00	do
J. Boudreault.....	Constantina.....	168 00	do
E. Eugéid.....	Emma.....	88 00	do
L. et Z. Gagnon.....	Pearl.....	216 00	do
R. et B. Gagnon.....	Seven Brothers.....	112 00	do
G. Cormier.....	Victoria.....	184 00	do
X. Body.....	Mathilde.....	128 00	do
D. Gasson.....	Espérance.....	228 00	do
G. Cormier.....	Mary Lydia.....	192 00	do
R. Delaney.....	Two Brothers.....	168 00	do
L. Jonphe.....	Archangel.....	200 00	do
D. Richard.....	Dolphin.....	208 00	do
V. Cormier.....	Zélie.....	120 00	do
D. Terrieau.....	Temperance.....	164 00	do
D. Richard.....	Onésime.....	180 00	do
H. Boudreault.....	Sarah.....	92 00	do
Charles Stewart.....	John Stewart.....	228 00	do
Robert Pyc.....	Flying Fish.....	144 00	do
P. Muhoony.....	Village Belle.....	160 00	do
John Ross.....	Britannia.....	268 00	do
William Harbour.....	Breeze.....	136 00	do
Peter Mabe.....	Pilot.....	192 00	do
Henry Suddard.....	Violet.....	120 00	do
Louis Boudreault.....	Flora.....	160 00	Notifié.
A. Deveau.....	Loup-Marin.....	152 00	do
A. Cormier.....	Triton.....	105 00	do
F. Keuncdy.....	Temperance.....	224 00	do
		9477 50	

ANDREW RUSSELL, *Assistant-Commissaire*.DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,
Quebec, le 31 décembre 1863.

W. F. WHITCHER.

TABLEAU des paiements faits comme primes de pêche, pour l'année 1862, en vertu de l'ordre en conseil du 1er mai 1863.

Réclamants.	Navires.	Montants.	Dates des paiements.
A. Riverin	Renard	\$ 84 00	8 Mai, 1863.
P. Doyle	Venello	132 00	9 do do
John Ascah	Highland Jane	24 00	do do
V. Vigneault	Wide-Awake	168 00	do do
Jos. Dupuis	Eugénio	264 00	do do
V. Vigneault	Ailsa	161 00	do do
John Howells	Undaunted	132 00	do do
Jos. Marin	Mermaid	138 00	do do
H. Suddard	Violet	120 00	do do
Ed. Guumont	Emédine	144 00	do do
Gabriel Cormier	Victoria	181 00	do do
James Muldoon	Lady	112 00	do do
Alex. Cormier	Triton	120 00	do do
Elio Angers	Marie-Victoire	320 00	do do
J. B. F. Painchaud	Flora	160 00	do do
Peter Vigneault	Mary	160 00	do do
Jos. Trapp	Admiration	138 00	do do
D. Glasson	Espérance	228 00	do do
D. LePage	U. J. Tesior	176 00	do do
X. Bolly	Primrose	160 00	do do
Richard Delaney	Two Brothers	168 00	11 do do
D. Richard	Dolphin	208 00	do do
do	Orésime	180 00	do do
Gilbert Cormier	Zélie	132 00	do do
P. et M. Lespérance	Mary	140 00	do do
do	Eugénio	184 00	do do
William Baker	Lord Douglas	203 00	do do
Lauront Joseph	Archangel	200 00	do do
Abel Arseneau	Mary Ann	160 00	do do
H. Boudreau	Sarah	92 00	do do
D. Terrieau	Temperance	143 50	do do
P. Turbide	Jenny Lind	156 00	do do
Hyp. Richard	Zélie	111 00	do do
William Terrieau	Annie	150 00	do do
Z. Arseneau	Adelina	184 00	do do
William Harbour	Breeze	180 00	do do
Naz. Sire	Breeze	112 00	do do
Peter Mabe	Pilot	224 00	do do
G. Dienné	Marie-Louise	212 00	do do
L. et Z. Gagren	Pearl	216 00	do do
P. Nic. L.	Anastasia	104 00	do do
P. Mulrooney	Village Bello	160 00	12 do do
William Miller	Piper	188 00	do do
John Ross	Britannia	208 00	do do
F. Kennedy	Temperance	224 00	do do
Robert Pyo	Flying Fish	144 00	do do
Charles Stewart	John Stewart	228 00	do do
George Miller	Ranger	164 00	21 do do
El. Bugbold	Emma	88 00	26 do do
J. Boudreau	Constantina	168 00	3 août do
D. H. Tolu	Mario (réclamation pour 1860)	140 00	25 sept. do
C. et J. Davis	Osprey	177 00	9 octobre do
Thomas Savage	Mary Primrose	292 00	16 janvier 1861. Cette réclamation ayant été payée en 1864, ne paraît pas dans l'état officiel des paiements, de l'année 1863.
Total		9035 51	

ANDREW RUSSELL, *Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,
Québec, le 31 décembre 1863.

W. F. WHITCHER.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DES PECHERIES DU HAUT-CANADA POUR L'ANNEE 1863.

A l'honorable Wm. McDougall,
Commissaire des Terres de la Couronne, etc.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année 1863.

Le nombre total de permis de saison émis pendant l'année 1862- lève à 32, et donne un revenu de	\$478 00
Sur cette somme il a été payé	321 00
Ce qui laisse une balance de	<u>\$147 00</u>
La somme qui reste due sur le fermage de trois ans (expiré le 31 janvier 1862) est de	\$5,632 36
Somme due sur les permis de saison pour 1862	148 00
Do do do 1863	<u>147 00</u>
Somme totale due sur permis et licences ju-qu'à ce jour	<u>\$5,921 36</u>

Le nombre des permis de saison émis en 1862 était de 60 ; il a donc diminué de près de moitié en 1863, ce qui nous démontre qu'il existe un sentiment croissant de défi de l'acte des pêcheries et des règlements qui ont été passés. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les circonstances qui ont amené les pêcheurs à mépriser ainsi la loi ; car je les ai signalées dans mon rapport pour 1862. On peut toutefois prédire, sans crainte de se tromper, que le système des permis de saison n'aura aucun résultat satisfaisant, ni quant au revenu ni quant à la protection des pêcheries, tant que la législature n'aura pas amendé l'acte des pêcheries.

Je passerai sous silence les obstacles que j'ai rencontrés quand j'ai voulu persuader aux pêcheurs de prendre des permis de saison, pour vous dire simplement que rien n'a si bien servi à contrecarrer mes efforts que la connaissance ou la croyance qu'ont ces pêcheurs que la loi est impuissante à faire payer le prix de fermage sur les pêcheries qui se font sur le front de propriétés privées ; et une chose qui a bien servi à fortifier cette croyance, c'est qu'il n'a été pris aucune mesure légale pour recouvrer la balance considérable qui est due au département sur les fermages de trois ans. Si l'on ne détermine d'une manière satisfaisante le droit de propriété que les propriétaires de terrains sur la rivière Détroit prétendent avoir sur les bords du chenal, et si l'on n'établit pas plus explicitement l'étendue de l'autorité que le gouvernement exerce sur les pêcheries de cette rivière, il ne sera pas possible de persuader aux pêcheurs de prendre des permis, parce qu'ils sont sous l'impression que leurs titres de propriétaires leur ont déjà conféré le privilège de ces pêcheries.

Les pêcheurs qui se servent de seines dans les eaux intérieures de la Baie de Quinté, Wellington Beach et de la Rivière Concession, se plaignent fortement de la pêche aux rets, et si l'on obtient, ils s'offrent de se soumettre à la loi et de prendre des permis ou des licences à un taux raisonnable. Il est aisé de voir ainsi que le contrôle qu'exerçait en premier lieu le gouvernement sur les pêcheries se perd rapidement, et qu'il faut une mesure légale plus efficace pour lui rendre son autorité éminente.

On pourra voir par l'état des recettes annexé à ce rapport qu'il n'y a rien eu de payé sur les arrérages dus sur les licences de trois ans, dont un tableau est annexé à mon dernier rapport annuel ; et que je n'ai pu rien percevoir sur les permis de saison émis en 1862. Les pêcheurs de la Baie de Quinté ont promis, cependant, de payer volontiers tous les arrérages, si l'on veut seulement prohiber la pêche au rets.

Je regrette donc de dire que l'année dernière a été malheureuse au point de vue du revenu ; néanmoins, il ne faut pas oublier que le mode de pêche perfectionné que la loi a

Cette ré-
a été payé
parait pas
officiel des
l'année

saire.

fait introduire tend beaucoup à augmenter la valeur des pêcheries, et a préparé la voie à d'autres mesures qui porteront encore à un plus haut degré de perfection le fonctionnement de ces pêcheries, et en feront même une source de revenu.

Comme j'ai fait, dans mon dernier rapport, d'assez longs commentaires sur l'état des pêcheries du Haut-Canada, et quo j'ai expliqué, selon que mon expérience me le permettait, dans les lettres qui accompagnaient ce rapport, les amendements qu'il faudrait faire à l'acte des pêcheries, je crois inutile de faire d'autres remarques sur le sujet; mais l'expérience de l'année dernière, n'a fait que me confirmer davantage dans l'opinion que les avis que j'ai pris la liberté de vous suggérer alors étaient judicieux.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JNO. McCUAIG,
Surintendant des Pêcheries du Haut-Canada.

RÉSUMÉ DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES DU BAS-CANADA, 1863.

Au Commissaire des Terres de la Couronne,
Bureau des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,—Je vous soumetts un rapport des devoirs que j'ai dû remplir dans la localité où il m'a été permis d'agir.

Ayant été averti que l'échelle à poisson avait été emportée de la digue du moulin de la rivière St. Charles, je me suis rendu en cet endroit, et j'ai vu qu'en effet ce passage n'existait plus. Je notifiâi le propriétaire qu'il eût à le reconstruire sans délai. La semaine suivante, les ordres que j'avais donnés étaient exécutés, et l'échelle à poisson a été tenue en bon état jusqu'à la fin de la saison.

Pendant que les hommes étaient occupés à réparer la digue et la dalle, je leur conseillai de construire une porte, afin que l'eau passât par dessus la digue quand le moulin serait arrêté: ils m'ont promis de le faire. La rivière St. Charles offre plusieurs inconvénients: l'aqueduc, les chantiers de construction et la pêche à la seine qui se fait continuellement à son embouchure, lui ôtent presque toute valeur comme rivière à saumon. Je ne crois pas qu'il y ait été pris un seul saumon cette année.

9 juillet.—Descendu à la Rivière-Ouelle dans l'intention d'enlever à M. Casgrain la pêcherie qu'il exploite, parce qu'il avait refusé de prendre une licence, prétextant son droit de pêche (comme seigneur). M. Casgrain, à qui j'avais précédemment écrit, me dit qu'il ne pouvait rien faire, vu que depuis la mort de son père, les affaires de la seigneurie étaient entre les mains de son frère, le Rév. M. A. Casgrain. Je lui répliquai que j'en étais bien fâché, mais que je serais obligé de faire retirer son filet. M. Casgrain, après avoir consulté l'agent et notaire (M. Casgrain), consentit à prendre une licence, vu qu'il se trouvait en possession de la pêcherie. Le lendemain, je visitai l'échelle à poisson qui avait été construite sur la digue du moulin de M. King, sur la Rivière-Ouelle. Cette échelle a été construite avec beaucoup de soin, mais en planches, et je suis bien certain que les pièces de traverse ne pourront pas résister aux grandes eaux du printemps. M. King a dit qu'il avait l'intention de construire une échelle à poisson en bois d'équarrissage.

Je lui ai signalé quelques défauts, auxquels il m'a promis de remédier. Je rendis ensuite visite à M. Letellier, et allai avec lui voir la digue de son moulin; on n'y a rien changé, et cependant quelques heures de travail suffiraient pour la rendre très-efficace. Quand il passe beaucoup d'eau par-dessus la digue, le poisson peut sauter; mais en été la rivière est généralement basse, et c'est à peine s'il y a assez d'eau pour faire marcher les moulins; conséquemment il ne coule que peu d'eau sur la digue, et le saumon qui s'y rassemble court risque d'être enlevé par les traconniers. Ni sur la digue du moulin de M. Letellier, ni sur celle de M. Casgrain, il n'y avait d'eau, et la rivière était très-basse. Il y

avait
la digue
J
sept m
m'info
minée,
J
drait d
lorsqu
à M I
bien qu
miller
A
les am
vif des
pouvoir
haute d
J
J
vière C
à St. M
M. E I
de Dur
digue a
des bra
son; et
Webste
pour la
nouveau
en deda
j'exami
à la riv
une éch
Je
de mou
à saumo
et tous
étaient
poisson
de reme
hommes
nement
Je
Je vous
Pa
les mar
Sud. J
adressé
Ay
Chute
du mou
je les ot
à saumo
lin et di
s'occup
certaine
qu'il ava
filet. M

avait une grande quantité de frai de saumon dans la rivière, et beaucoup de saumon sous la digue du moulin de M. Letellier.

Je me rendis en voiture à la rivière de Kamouraska, en arrière de la Rivière-Ouelle, à sept milles de distance. N'ayant pas de canot je ne pus bien examiner la rivière; mais on m'informa qu'il s'y trouvait une succession de chutes élevées; dans la portion que j'ai examinée, l'eau était dormante et vaseuse.

Le jour suivant j'indiquai à M. Martin, agent de M. Casgrain, la place où il conviendrait de construire une échelle à poisson. Une difficulté se présente dans cette rivière: lorsque l'eau est haute, le poisson peut passer par-dessus les digues de moulin appartenant à M. Letellier et à M. Casgrain, et ils pensent inutile de construire une échelle à poisson bien qu'ils se reconnaissent obligés de la faire. J'ai vu moi-même le frai de saumon fourmiller sur chaque digue.

À la digue de M. King, je fis diriger tout le pouvoir d'eau sur l'échelle; je lui indiquai les améliorations à faire et il mit immédiatement des hommes à l'ouvrage. M. King a un vif désir de faciliter l'exécution des instructions que je lui donnerai, et de faire tout en son pouvoir pour construire une bonne échelle à saumon sur la digue du moulin qui est la plus haute de la rivière. Je me rendis ensuite à la station du chemin de fer et de là à Québec.

Juillet 12-14.—Je visitai les digues de moulin à Lorette, la Chaudière et Fitchemin.

Juillet 17.—Je quittai Québec pour visiter les différentes digues de moulin sur la rivière Châteauguay. À Châteauguay, il y en a deux qui appartiennent aux Sœurs Grises; à St. Martin, une qui appartient à M. DeGuay; à Howick, une qui appartenait à feu l'hon. M. E. Ellice; à Durham, une qui appartenait au même propriétaire; au Portage au-dessus de Durham, il y a une digue appartenant à un nommé James Goudry; à Huntingdon, une digue appartenant à MM. Henderson et George Lighthall. Sur la rivière à la Truite, au des bras de la rivière Châteauguay, il y a une digue de moulin appartenant à M. Henderson; et, à un arpent de la frontière, il y a une très-grande digue appartenant à un M. Webster. Après avoir visité toutes les digues et avoir donné les instructions nécessaires pour la construction d'échelles à saumons, je traversai le canton d'Atheling, et passai de nouveau la rivière Châteauguay. Je me rendis en voiture jusqu'au moulin le plus éloigné en dedans de la frontière Canadienne (le moulin de Johnston), et ensuite, en descendant, j'examinai une digue de moulin appartenant à Thos. Bich; de là j'allai à Huntingdon et à la rivière St. Louis, petit cours-d'eau sur la digue duquel il n'est point nécessaire d'établir une échelle.

Je me rendis au bureau du seigneur et fis visite aux différents propriétaires de digues de moulins, en donnant partout les instructions nécessaires à la construction d'échelles à saumon conformément à la loi. Le saumon fréquentait autrefois la rivière Châteauguay et tous ses affluents. Les Sœurs Grises m'informèrent qu'il y a quelques années, elles étaient poursuivies en justice par les résidants qui prétendaient qu'elles détruisaient le poisson de la rivière en construisant des digues de moulin et empêchaient ainsi le saumon de remonter le courant; toutefois, elles prouvèrent que le poisson montait, vu que leurs hommes en prirent bien au-dessus de la digue alors construite. On me dit aussi qu'autrefois le saumon était très-abondant à Huntingdon.

Je partis pour Montréal, et de là me rendis par le vapeur à Québec, où j'arrivai le 24. Je vous ai déjà soumis un rapport plus détaillé de ma visite dans ce district étendu.

Par votre lettre du 20 juillet, vous m'avisiez que du petit saumon on se vendait sur les marchés. À mon retour de Beauharnois, je visitai les différentes pêcheries sur la rivière Sud. J'espère que le commissaire voudra bien faire annexer à ce rapport celui que je lui ai adressé à ce sujet.

Ayant entendu dire qu'on pêchait en contravention à la loi dans un endroit appelé « Chutes de Brompton, » je m'y rendis et trouvai deux personnes qui pêchaient à la digue du moulin; l'un avait un dard et l'autre une épuisette; pendant une heure ou deux que je les observai, ils ne prirent qu'un mulet avec l'épuisette. J'inspérai ensuite les échelles à saumon: l'une est bonne, mais il n'en est pas ainsi de l'autre. J'allai au bureau du moulin et dis à l'employé que je regrettais de constater que les hommes employés au moulin s'occupaient de pêcher, vu que M. Clarke, senior, m'avait dit qu'il empêcherait cela. Que certainement on détruisait différentes sortes de poissons; mais qu'on disait dans le public qu'il avait été pris une grande quantité de saumon à la digue du moulin, au dard et au filet. M. Fraser me dit qu'il n'avait pas constaté par lui-même si on avait pris du sau-

mon, bien qu'il fût persuadé qu'on en avait pris beaucoup, que le brochet, le brocheton, la carpe et le poisson blanc se prenaient quelquefois en grande quantité, et que les gens du moulin lui avaient souvent dit qu'ils avaient vu beaucoup de saumon passer sur l'échelle.

Le jour suivant, j'examinai les échelles à saumon avec M. Clarke, junior ; à l'une d'elles le saumon peut aisément monter, mais il ne peut dépasser l'autre. Pendant que nous vîmes un saumon qui faisait de vains efforts pour passer. Quelques mines dans le roc donneraient vite un bon passage, sans nuire à la digue, et en même temps ce serait un moyen de détruire l'emplacement pour la pêche au filet. D'après ce qu'on m'a dit, il est évident qu'une grande quantité de saumon a remonté la rivière cette saison.

Je me rendis au bureau, où je trouvai Peter Pourrier, sorte de métis, qui pêchait le jour précédent. Il me dit qu'il pêchait en cet endroit depuis des années, qu'il avait détruit toutes sortes de poissons, mais que depuis le 1er août, il n'avait pas tué un saumon. Je lui dis que la loi défendait de détruire des saumons près d'une échelle à saumon, à quelque époque ou par quelques moyens que ce fût, qu'il aurait dû savoir cela ; mais que, comme il admettait avoir tué du saumon, je prendrais la chose en considération, mais que je ne pouvais pas lui promettre qu'il ne serait pas puni. Je me rendis en voiture à Sherbrooke, et de là je pris le train pour Québec.

10 août.—Je me rends auprès du procureur-général, qui m'avait fait demander pour avoir des renseignements sur les mesures à prendre pour construire une échelle à saumon sur la digue de moulin de la Rivière du Sud, à St. Thomas ; le propriétaire, M. Patton, s'étant opposé d'une façon vexatoire à la marche qu'on avait suivie. Je me rendis au bureau de M. Price, pour savoir comment était établi le droit de propriété de la digue de moulin à St. Thomas. Subséquentement, dans une conversation avec William Price, écuyer, j'appris de ce monsieur que la digue avait été construite par feu Wm. Patton et lui, mais qu'il ne se rappelait avoir passé avec le défunt aucune convention relative à la digue du moulin. Les documents relatifs à cet établissement furent examinés avec soin, mais on ne trouve rien de satisfaisant.

12 août.—M. Boswell fit une déposition contre Elie Dubne, de Jacques-Cartier, pour avoir détruit du saumon sur la rivière en contravention à la loi. Je fis remplir les formalités requises, et le délinquant fut convaincu d'infraction à l'"Acte des Pêcheries." Un avis de "*certiorari*" fut signifié par l'avocat du défendeur, mais il ne fut pas obtenu. Mandat fut émis, le défendeur faisant défaut, et il fut constaté qu'il avait quitté son domicile et s'était, depuis ce temps, soustrait aux poursuites de la justice.

18 août.—Je me rendis à St. Thomas et fis mesurer la digue du moulin par M. Fournier, arpenteur-provincial ; je mesurai et marquai l'emplacement le plus convenable pour la construction d'une échelle à saumon, et, de retour à Québec, fis expédier aux propriétaires et fermiers les avis nécessaires en pareil cas.

J'examinai la rivière Ste. Charles, depuis l'aqueduc jusqu'au lac ; je ne trouvai aucun obstacle sur la rivière. Je ne comprends pas comment ces eaux ont été ainsi dépouillées de poisson. L'hon. Louis Panet, qui avait eu la bonté de me prêter son canot, me dit qu'anciennement le lac et la rivière étaient pleins de poisson. Cela doit provenir de la destruction du poisson sur les frayères qui devraient être partout gardées avec soin.

Septembre 7.—Je me rendis à Batiscan et de là à la rivière Ste. Anne (en haut) ; j'allai, en voiture, jusqu'à St. Casimir, où j'examinai la digue de moulin appartenant à M. Néhot. Cette rivière est assez large, et du côté Est il y a une chute ou glissoire de bois. Les quelques saumons qui fréquentent cette rivière semblent choisir de préférence le côté opposé, ou cheual ; car on m'a dit qu'on en avait pris plusieurs sous la roue du moulin. Pendant cette saison, à Ste. Anne, le saumon a été plus abondant qu'il ne l'avait été depuis longtemps ; on m'a dit qu'on en avait dardé plusieurs sous la digue.

J'allai voir le curé de St. Casimir et lui demandai sa coopération pour faire observer l'acte des pêcheries. Je lui expliquai l'esprit de la loi et les dommages considérables faits au public par quelques braconniers qui dardaient le poisson sur leurs banes de frai, tandis qu'en le ménageant la rivière serait bientôt remplie de saumon. Le curé fut très-aimable, me remercia des renseignements que je lui avais donnés et me dit qu'il en parlerait au prône le dimanche suivant ; que, de plus, il ferait tout en son pouvoir pour faire exécuter une loi aussi importante. Je continuai à remonter la rivière et j'examinai la digue de moulin sur la Rivière-Noire (un des affluents de la rivière Ste. Anne) ; je donnai les instruc-

tions néces
Je montr
fréquente
Sto. Ann
frayères.
Je lui me
faire au p
fut éviden
quo la gl
de la digu

La r
ce poisson
protégant
deux ou t
serait bien
gagner.

Spt
lac Magog
considérab
certaines v
expliqué v
mesures e
laquelle on
bien que, e
que la gros
un grand
quant de n
écuyer, de
certain que
lac. Je se
écuyer, qu
binson, et
répondit qu
la nuit, en

Une le
dans les jou
teur de cet
commençait

Les pé
des navires
primés dans
navires, 50

Prim

Ces m
circstances
dangers.

brocheton, la
e les gens du
r l'échelle.

rior ; à l'une
Pendant que
poisson, nous
ns le roc don-
ait un moyen
il est évident

qui pêchait le
t avait détruit
mon. Je lui
on, à quelque
que, comme
is que je ne
à Sherbrooke,

demander pour
elle à saumon
e, M. Patton,
me rendis au
de la digue de
Price, écuyer,
n et lui, mais
à la digue du
in, mais on ne

s-Cartier, pour
plir les forma-
cheries." Un
t pas obtenu
tité son domi-

par M. Four-
enable pour la
propriétaires

trouvai aucun
si dépouillées
canot, me di-
enir de la des-
soin.

ne (en haut) ;
rtequant à M.
ssoire de bois.
érence le côté
de du moulin.
rait été depuis

faire observer
idérables fait
le frais, tandis
t très-aimable,
n parlerait au
faire exécuter
à la rigueur de
ai les instrue

tions nécessaires en indiquant l'endroit où il serait bon de construire une échelle à saumon. Je montrai au propriétaire et au maître-ouvrier un plan de cette construction. Le saumon fréquentait autrefois cette rivière en assez grande abondance et y frayait. Les chutes de Stc. Anne empêchent le saumon de monter plus haut, bien qu'il y ont un grand nombre de frayères. Je retournai à Stc. Anne, vis M. Méthot et lui expliquai les exigences de la loi. Je lui montrai le plan d'une échelle à saumon, lui donnai l'avis officiel en l'invitant à faire faire au plus tôt et dans la période fixée par la loi les travaux qui seraient nécessaires. Il fut évident pour moi que M. Méthot n'obéirait qu'à regret à mes instructions, il pensait que la glissoire était suffisante, car on suppose que le saumon la suit, on en a vu au-dessus de la digue, et même on en a pris au-dessus des chutes.

La rivière Stc. Anne est excellente pour le Saumon, bien adaptée aux habitudes de ce poisson, courant rapide, tournant profond, fond rocailleux avec sable et gravier ; en la protégeant, on en ferait une rivière très-productive. Je voudrais la voir affermée pendant deux ou trois ans à une personne intelligente qui en prendrait un soin convenable, elle serait bientôt abondamment peuplée de Saumon et le public et le fermier ne feraient qu'y gagner. Je me rendis jusqu'à Batiscan et de là à Québec.

Sept. 21.—Je soumis au commissaire une communication relative aux pêcheries du lac Magog, dans laquelle je l'informais que j'avais tout lieu de croire que des déprédations considérables se commettaient sur ce lac et qu'il était absolument nécessaire de prendre certaines mesures que j'indiquais pour prévenir la destruction du poisson ; je lui avais déjà expliqué verbalement ce qui avait eu lieu et qui arriverait encore si on ne prenait pas des mesures convenables. En réponse à cette lettre je fus surpris d'en recevoir une dans laquelle on m'invitait à expliquer de quelle nature étaient les déprédations dont je parlais, bien que, dans mes lettres et dans mes entretiens avec le commissaire je lui eusse expliqué que la grosse truite des lacs était dardée et détruite dans les frayères, ce qui avait causé une grande alarme l'année précédente. Je répondis immédiatement à cette lettre en expliquant de nouveau ce que je craignais. Au bout d'un mois je reçus de G. R. Robertson, écuyer, de Sherbrooke, une lettre m'informant que, d'après des renseignements sûrs, il était certain que les habitants des environs de Magog continuaient à détruire le poisson sur le lac. Je soumis cette lettre au commissaire et pour plus de sûreté j'écrivis à John Wright, écuyer, qui réside sur les bords du lac, lui faisant part du contenu de la lettre de M. Robertson, et lui demandant si on pourrait vérifier les faits qui y étaient mentionnés. Il me répondit qu'on faisait de grands ravages sur le lac, que la truite y était dardée, ordinairement la nuit, en grande quantité.

Une lettre du secrétaire de la société pour la protection du gibier et du poisson, publiée dans les journaux, m'apprit qu'on dardait le saumon sur le St. François ; j'allai voir l'auteur de cette lettre et il me donna tous les renseignements relatifs à l'un des individus qui commettaient ces déprédations.

Les percepteurs des douanes m'ont transmis, conformément à la loi, leurs états annuels des navires auxquels ils ont accordé des licences conformément aux clauses relatives aux primes dans l'acte des pêcheries. Voici un extrait de leurs rapports. Nombre total des navires, 50.

Primes, Port d'Ambert.....	\$3,076.00
" " de Québec.....	3,537.00
" " de Gaspé.....	2,277.50
Total.....	\$8,890.50

Ces mêmes rapports disent que la pêche de la baleine a été très malheureuse, cette circonstance est toujours regrettable, car cette pêche est coûteuse, difficile et pleine de dangers.

J'ai l'honneur, etc.,

RICHARD NETTLE,
Surintendant des pêcheries pour B. C.

RAPPORT ANNUEL
DE
L'EXPEDITION POUR LA PROTECTION DES PECHERIES
DANS LE
GOLFE ST. LAURENT.

PAR
PIERRE FORTIN, ECUIER,

DURANT LA SAISON DE 1863.

A l'honorable **WILLIAM McDougall,**
Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR — J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, le rapport suivant, relativement à ma mission dans le golfe St. Laurent, pour la protection de nos pêches maritimes et fluviales, le maintien de l'ordre et de la paix publique dans nos ports de mer et aux établissements de pêche, et pour divers autres objets énumérés dans mon rapport de l'année dernière.

La goëlette armée du gouvernement, *La Canadienne*, du jaugeage de 230 tonneaux, mesure de charpentier, et de 109 tonneaux, nouvelle mesure, et qu'un coup de vent accompagné de neige avait jetée à la côte le 24 novembre au soir, 1861, un peu au-dessus de la petite rivière Trinié, avait été relevée de sa position fâcheuse, mise à flot et remorquée au port de Québec, dans le mois d'août de l'année dernière. Des ouvriers compétents l'examinèrent sur un ordre du commissaire-en chef des travaux publics, et la trouvèrent susceptible d'être réparée et de pouvoir être employée de nouveau au service de la protection des pêcheries.

Les ouvrages de réparation qui se faisaient d'après les instructions du bureau des travaux publics, par les ouvriers du gouvernement, sous la surveillance de M. Buteau, eurent commencé au printemps de cette année, mais ils ne purent être achevés que le 25 mai, jour où *La Canadienne* fut en état de prendre la mer.

C'était malheureusement trois semaines trop tard ; et je ne veux pas perdre cette occasion d'exprimer, comme je l'ai déjà fait bien des fois, l'espoir que l'année prochaine, le bâtiment qui doit faire le service du golfe soit prêt à partir à l'ouverture de la navigation, c'est-à-dire, dans la dernière semaine du mois d'avril ou au moins au commencement de mai au plus tard.

Il est presque inutile de répéter que c'est pendant le mois de mai que les pêches de hareng attirent le plus de pêcheurs et de marins étrangers aux Iles de la Madeleine, et c'est à cette époque, par conséquent, qu'on a le plus besoin, à ces endroits isolés, du vaisseau garde-pêche.

Le 27 mai, à trois heures de relevé, tout étant prêt pour le départ, nous fîmes voile de Québec, avec un joli vent d'ouest qui nous promettait un voyage court en descendant le fleuve ; mais nous n'eûmes pas fait quelques lieues, qu'une saute de vent eut lieu à l'est et il souffla de ce côté jusqu'au 30 que nous mouillâmes au large du quai de Rimouski.

J'ai fait à terre donner les permis pour les pêches de saumon de cet endroit et j'engageai, pour le compte du département des travaux publics, des ouvriers que je devais transporter aux Sept-Iles où ils avaient à réparer la maison et le bureau du percepteur de la douane de ce port, M. Smith.

J'avais à bord de la goëlette les matériaux nécessaires pour ces travaux de réparation, consistant en briques, chaux, madriers, planches, bardeaux, ferrures, etc. ; c'est une économie considérable que je faisais pour le bureau des travaux publics ; car le transport de ces matériaux, de Québec aux Sept-Iles, n'allait rien coûter à la province.

Le vent d'est se fit encore sentir le 1er et le 2 de juin jusqu'au soir, et nous fîmes obligés d'aller mouiller pendant ce temps au-dessus de l'île St. Bernabé. Enfin, nous partîmes avec un léger vent de sud-est et le lendemain matin, le 3, nous allâmes mouiller à la Rivière Godbout, où je ne trouvai encore personne de rendu pour les pêches de saumon.

Le même jour, je visitai la Pointe-de-Monts, la Trinité et la Pointe-des-Ilets Caribou. Dans ce dernier endroit, j'eus à faire le procès de deux personnes accusées de s'être approprié des effets de naufrage. Les preuves étant convaincantes, elles furent condamnées à l'amende qu'elles payèrent de suite.

Je donnai des permis de pêche au saumon aux endroits que je venais de visiter.

Le 4, je touchai à la Rivière de la Pentecôte, où je donnai un permis de pêche à saumon, et aux établissements des Ragged-Islands, où la pêche de la morue n'était pas encore commencée, et dans l'après midi, nous vîmes mouiller aux Sept-Iles.

M. Smith, que j'avais amené de Québec avec sa famille, débarqua à son poste; et à mon bord, on se mit de suite en frais de débarquer les matériaux du gouvernement destinés à ce port; cet ouvrage nous occupa toute la journée du 5.

Le 6, nous nous rendîmes à la Rivière Moisie malgré le vent contraire et de forts courants de la partie de l'est. Je visitai les postes de pêche et j'y donnai des permis pour les pêches de saumon du bas.

La pêche au saumon avait commencée dans la rivière le 24 mai, mais on n'en avait pris qu'un petit nombre encore. Les premiers bancs de capelan ne s'étaient montrés sur cette partie de la côte que la veille de notre arrivée, et avant notre départ pour Gaspé, qui eut lieu le soir, des bateaux étaient rentrés aux établissements avec 4 draffes de morue.

Le nombre de pêcheurs à la morue employés à Moisie était encore plus considérable que les années passées; et si le succès venait encourager leurs efforts et les rétribuer comme ils le méritent de leurs travaux rudes et dangereux, cette place est destinée à fournir une quantité considérable de morue séchée pour l'exportation en pays étrangers.

Le 8 au matin, nous étions par le travers de la Rivière de la Madeleine avec des vents contraires, et le 9 à 4 heures de relevée, nous arrivâmes dans le Bassin de Gaspé.

Je me mis de suite à l'œuvre, pour accorder les permis de pêche à saumon des rivières York, Dartmouth, St. Jean, de la Péninsule et de Sandy Beach, et grâce à l'assistance que sut me donner M. Thomas Boyle, le garde-pêche de cette division, je pus terminer le lendemain matin.

Plusieurs bâtiments étaient arrivés d'Europe au Bassin de Gaspé, avec des chargements de sel, de marchandises et de fournitures de pêche. Ces armements pour la pêche de la morue employaient le même nombre de bâtiments que les années précédentes et ceux pour le nord avaient peut être un peu augmenté.

Le 10 à 10 heures a. m., nous mîmes à la voile, mais le vent était trop faible pour nous permettre de sortir du bassin, ce ne fut qu'à 2 heures 45 minutes p. m. que nous pûmes prendre la mer.

Le 11, dans l'après-midi, nous mouillâmes à Percé. Il y avait quatre goélettes canadiennes employées aux pêches, mouillées à cet endroit, et le steamer *Lady Head* en route de Pictou pour Québec, vint aussi s'y arrêter.

Le capelan qui avait fait son apparition sur les côtes de Percé et des environs à l'époque ordinaire, c'est-à-dire au commencement de juin, ne s'y trouvait pas en grande quantité. La morue, sans être rare, n'était pas non plus aussi abondante qu'on la voyait quelquefois à pareille époque; malgré cela, plusieurs bateaux avaient été chanceux dans leur pêche, et quelques-uns d'entre eux avaient déjà recueilli 100 draffes de morue chacun. C'était un commencement très encourageant, et si la morue ne faillissait pas sur les fonds, ces pêcheurs devaient certainement aller pendant la saison jusqu'à 300 draffes de morue qui, une fois pêchées, représenteraient une valeur de \$1,000 avec l'huile tirée des foies.

Le nombre des bateaux de pêche de Percé et de l'île de Bonaventure, formait une flotte plus grande que celle des années passées.

Le 12, à 0h. 10m. a. m., nous mîmes à la voile pour les îles de la Madeleine avec un vent frais de nord-est, et le même jour, à 4 heures p. m., nous jetâmes l'ancre au bassin de l'île d'Amherst (îles de la Madeleine).

Je visitai les postes de pêche à la morue de cette île appelés le Bassin, le Moulin et l'Anse-à-la-Cabanne, et j'appris là que la pêche de la morue était commencée dans ces

endroits sous les meilleurs auspices. Le poisson abondait ainsi que la *boitte*. Il ne manquait que du bon temps pour permettre aux bateaux de pouvoir étaler sur les banes de pêche.

Au Corps-Mort, quatre bateaux de pêche qui s'étaient rendus là le 4 juin, avaient déjà pris, en une seule semaine, 100 quintaux de morue.

Des goëlettes qui pêchaient sur les banes du large réussissaient aussi bien en proportion.

Le 13 au matin, nous allâmes mouiller dans la Baie de Plaisance. Je débarquai au Port d'Amherst et j'y rencontrai le percepteur de ce port et les principaux habitants de l'endroit : j'y appris que toutes les pêches y étaient fructueuses. Le hareng avait été vu en aussi grande quantité qu'à l'ordinaire dans la Baie de Plaisance ; mais, vu qu'il ne se vendait (à cause de la guerre aux États-Unis qui avait fermé le marché des États du Sud) qu'à un prix très-médiocre et qui payait à peine les frais de pacage, il n'avait été pris qu'environ 25,000 barils au lieu de 60 à 70,000 barils qui s'y prenaient quelques années passées.

Des banes de glace flottante, chargés de jeunes loups-marins, poussés par les vents de nord-ouest, étaient venus s'échouer près des côtes du nord de l'Île Grindstone, et les habitants du voisinage s'étaient hâtés d'aller profiter de cette belle moisson que la Providence mettait à leur disposition et d'aller en recueillir autant que possible, malgré les dangers qui accompagnaient cette chasse aux loups-marins sur les glaces et qui se fait quelquefois jusqu'à une distance de deux lieues du rivage. Si, pendant que des centaines de personnes se trouvent occupées sur les glaces, celles-ci viennent à prendre le large, poussées par des vents de terre, alors il faut aller recueillir les chasseurs de loups-marins avec des canots et les ramener à terre, sinon ceux qui restent sur les glaces sont bien vite condamnés à périr de froid et de faim, comme cela est arrivé plusieurs fois aux Îles de la Madeleine à des malheureux qui, n'ayant pu être ramenés à terre, avaient disparu avec les glaces qui les emportaient pour toujours.

Cette année on avait eu à regretter des accidents d'engelure aux pieds, dont un cas s'était terminé fatalement.

Pendant les quelques jours que cette chasse aux loups-marins avait duré, on avait recueilli environ 2,500 jeunes loups-marins, valant £1 chacun.

La pêche de la morue commencée plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, donnait les résultats les plus heureux : on avait en effet jamais vu ce poisson en plus grande abondance dans la Baie de Plaisance et partout sur les côtes que cette année ; nombre de bateaux en prenaient jusqu'à 4 à 6 drahtes par jour.

Le maquereau ne se montra dans la Baie de Plaisance que la nuit de notre arrivée, mais en banes épais et assez nombreux, et les pêcheurs des Îles de la Madeleine et des bâtiments de la Nouvelle-Ecosse et des États-Unis en prirent un grand nombre dans leurs filets. Les bateaux d'une seule goëlette en rapportèrent à leur bord 100 barils, provenant de la seule pêche de la nuit. Malheureusement, cette bonne pêche ne fut pas de longue durée. Le maquereau qui était apparu sur nos côtes plus tard qu'à l'ordinaire, n'y fit pas un long séjour, et après y être demeuré pendant quelques semaines, disparut pour gagner la haute mer. Mais il y revint plus tard en grande abondance, comme j'en aurai occasion de le dire plus loin dans ce rapport.

Il faut dire aussi que le mauvais temps qu'il fit pendant les quelques jours que les maquereaux se montrèrent aux îles, empêcha les pêcheurs de tirer tout le parti possible des nombreux filets qu'ils avaient tendu sur le passage des banes de maquereaux pendant leur entrée dans la Baie de Plaisance.

Je fis une visite complète des goëlettes de pêche qui se trouvaient alors dans le Havre Amherst dont je donne une liste plus bas.

Nou

Prim
Indep
Inves
Vict
Linot
Levit
Clara
Mary
Perse
Trito
Catto
Good
Fame
Nec
BuyMarie
Présie
Bridge

Alexi

Cassie

baie
mais
j'étais
points
pêche
ils ét
ressonmarin
aues
rapport
et des
endro
de la
J
pris p

GOELETTES DANS LE PORT AMHERST LE 13 JUIN 1863.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	No. de marina.	De quel port.	No. de filets.	Cargaison.
Primrose	X. Guillemette...	61	5	Malbale		Sel.
Independance	M. Keating.....	39	9	Guysborough..	50	70 brls. maquereau.
Investigator	Stephen White...	25	7	Halifax		Pêche de la morue.
Victoria	Wm. Leslie.....	32	5	"	45	45 brls. maquereau.
Linet	Thos. Parker	36	4	"	48	30 " "
Levina Elizabeth..	Jos. Newcomb	23	6	"	50	40 " "
Clara	Richard Haws	30	4	"	33	10 " "
Mary Ann	Wm. Edmund	44	4	"	36	30 " "
Perseverance	G. Haws	18	4	"	34	10 " "
Triton	F. Cormier	30	8	Amherst		Pêche à la morue au Nord.
Cutter	Jean Vignault	28	4	"		
Good Intent	Jas. Carter	28	6	Gut de Canso..	60	30 brls. maquereau.
Fame	L. Nicholson	32	3	Halifax		Sel.
Nec plus ultra	Peter Malcolm	48	6	Gut de Canso..	32	20 brls. maquereau.
Bay	Wm. Emery	18	8	"	25	370 " hareng et 50 brls. maquereau.
Marie Alva	Pierre Godier	37	4	Amherst		Pêche à la morue au Nord.
Président	Aug. Martinet	36	4	"		" "
Bidget Ann	M. M. McKay	38	5	Gut de Canso..	22	18 brls. maquereau et 200 " hareng.
Alexis Painchaud.	S. Bernier	50	5	Amherst		Neuve.
	Total	653	101		435	383 brls. maquereau. 570 " hareng.

Toutes ces goélettes s'étaient conformées, d'après le rapport du maître du havre, M. Cassidy, aux règlements du port.

Quant aux filets à maquereau, il y en avait bien quelques-uns dans la partie de la baie qui fait face à l'entrée du Port Amherst, et d'où ils sont exclus par les règlements; mais comme ils étaient peu nombreux, qu'ils n'obstruaient pas la navigation et que d'ailleurs j'étais arrivé trop tard pour placer la *ballise* qui sert de ligne de démarcation entre les points où il est permis de tendre des filets et ceux où il ne l'est pas; et que bien plus, la pêche était sur le point de finir, et qu'obliger les pêcheurs à détendre leurs filets, comme ils étaient tous prêts à le faire, si je le leur avais ordonné, c'était les priver des dernières ressources que leur offraient les dernières deux ou trois nuits de pêche, je les laissai là.

Les goélettes des Iles de la Madeleine, qui avaient été employées à la chasse du loup-marin sur les glaces, dans les mois de mars, avril et mai, au nombre de 24, étaient revenues de leur voyage aventureux et plein de dangers, sans avoir bien réussi. Elles avaient rapporté qu'il y avait eu beaucoup de loup-marin sur les glaces, mais qu'à cause des vents et des courants qui avaient trop tassé ces masses flottantes, elles n'avaient pu pénétrer aux endroits où se trouvaient le plus grand nombre de ces amphibiés, et de là le peu de succès de la plupart d'entre elles.

Je donne plus bas une liste de tous ces bâtiments, avec la quantité de loup-marin pris par chacune d'elles.

NOMS DES GOÛLETTES QUI ALLÈRENT A LA CHASSE DU LOUP-MARIN LE PRINTEMPS DE 1863, ET APPARTENANT AUX ÎLES DE LA MADELEINE.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Nom du propriétaire.	Tonnage.	No. de Marins.	Quantité de lous-mariins pris.
Mary Lyda.....	G. Cormier.....	G. Cormier.....	48	10	45
Cutter.....	J. Vignault.....	J. Vignault.....	27	9	100
Flora.....	Louis Boudrault.....	Ls. Boudrault.....	34	10	50
Lucy.....	H. Renaud.....	H. Renaud.....	27	9	240
Sarah.....	H. Boudrenault.....	H. Boudrenault.....	23	9	140
Emélie.....	N. Arseneau.....	Bourque et Arseneau.....	27	10	640
Mary.....	F. Arseneau.....	N. Arseneau.....	31	10	150
Two Brothers.....	J. Delaney.....	J. Delaney.....	42	10	410
Greenock.....	F. Terrieau.....	F. Terrieau.....	39	10	40
Tempérance.....	J. Terrieau.....	F. & B. Terrieau.....	36	10	410
Adeline.....	Z. Arseneau.....	F. Arseneau & D. Terrieau.....	40	10	56
Archangel.....	L. Jouphe.....	L. Jouphe.....	40	9	50
Flitt.....	J. Bourque.....	Wm. Johnson.....	46	10	40
Emma.....	D. Loiseau.....	Wm. Johnson.....	42	10	110
Audé.....	Wm. Terrieau.....	Wm. Terrieau.....	41	10	82
Jenny Lind.....	P. Turbide.....	P. Turbide.....	39	9	82
Union.....	N. Arseneau.....	N. Arseneau.....	59	10	82
Mary Ann.....	Abel Arseneau.....	Wm. Johnson.....	36	10	370
Zelia.....	Hyp Richard.....	H. Richard.....	36	10	80
Dolphin.....	D. Richard.....	D. Richard.....	52	10	26
Onésime.....	M. Richard.....	M. Richard.....	42	10	111
Zélie.....	V. Cormier.....	V. Cormier.....	33	10	334
Espérance.....	D. Giasson.....	D. Giasson.....	51	10	195
Loup-Marin.....	A. Devaux.....	A. Devaux.....	37	9	50
Total.....			931	235	3959

En comparant ce nombre de lous-mariins avec celui des lous-mariins tués par les mêmes bâtiments l'année dernière, on voit qu'il y a une diminution de 5,235 lous-mariins.

Le 15 juin j'eus à m'occuper d'une accusation pour félonie; la personne accusée fut mise sous caution pour comparaître à la prochaine cour criminelle à Percé.

J'avais terminé toutes les affaires qui avaient nécessité ma présence aux Îles de la Madeleine et j'étais prêt à donner l'ordre de mettre sous voile; mais le vent qui se tenait à la partie du Sud, (et qui nous était favorable pour Paspébiac où je devais aller) vint au Nord-Ouest le soir. Je profitai cependant de cette visite prolongée pour aller le 16 juin au Havre aux Maisons, où je ne trouvai plus que 4 à 5 goëlettes; les autres étaient déjà parties depuis quelques semaines pour aller faire la pêche au Nord. Il y avait aussi un brigantin, de la maison De Quetteville, de l'Anse aux Blancs Sablons, qui y était venu pour engager une centaine de pêcheurs, pour faire la pêche de la morue pour le compte de cette maison.

Il sera peut être curieux, pour les personnes qui vivent dans l'intérieur du Canada et qui n'ont pas d'idée de l'abondance des poissons qui fréquentent les côtes du golfe, de connaître les conditions de cet engagement. Les pêcheurs sont transportés aux Îles de la Madeleine aux frais de la maison de commerce qui les engage et ont à leur disposition un bon bateau de pêche, parfaitement équipé, et sont en outre fournis de *boitte* (traîche) autant qu'il y en a et qu'ils en ont besoin, mais cela moyennant une somme de \$6 à \$8, et ils reçoivent pour chaque cent morues qu'ils livrent sur la tête du chauffard la somme de 5s 6d, moitié en argent, moitié en marchandises et provisions. Lorsque la pêche est abondante, des pêcheurs font, à ces prix-là, de 5, 10, 15 et même 20 piastres par jour, et rap. rentent chez eux, après une absence de 6 à 9 semaines, de 80 à 120 piastres et quelques fois plus. Mais ils ont à se nourrir à leur frais, et si la pêche est peu abondante, leur compte se préresse, qu'ils laissent à leurs familles avant de partir, leur nourriture, l'achat de leurs vêtements, absorbent la plus grande partie de leur gain, et ils s'en reviennent très-souvent aux Îles de la Madeleine les mains vides.

E PRINTEMPS

de lus.	Quantité de loup- marins pris.
10	45
9	100
10	50
9	240
9	140
10	640
10	150
10	440
10	40
10	410
10	56
9	50
10	40
10	110
10	82
10	82
10	82
10	370
10	80
10	26
10	111
10	334
10	195
9	50
35	3959

tés par les
loup-marins,
accusé: fut

ix Hles de la
qui se tenait
s aller) s'anta
r aller le 16
autres étaient
y avait aussi
s, qui y était
pour le compte

du Canada et
du golfe, de
aux trois
disposition un
pente (traîche)
de \$6 à \$8,
et la somme

Lorsque la
piastres par
20 piastres et
en abondance,
r nourriture,
en reviennent

L'expérience de plusieurs années semble démontrer que ces pêcheurs feraient mieux de se livrer à la pêche de la morue sur les côtes des Iles de la Madeleine, plutôt que d'aller au Nord : car s'ils n'y trouvaient pas autant de morue, ils pourraient au moins travailler à cultiver leurs terres, les jours où ils ne pourraient aller à la mer à cause des mauvais temps.

Le 18, nous revînrent au Hare Anherst, où nous repêchâmes notre ancre que nous y avions perdu la veille (notre chaîne s'étant cassée pendant un coup de vent d'ouest).

Enfin, dans l'après-midi, nous mîmes la voile pour la Baie-des-Chaleurs. Nous nous arrêtâmes vers le soir à l'Île d'Entrée, où je trouvai tout en ordre, et la nuit, le vent de nord-ouest nous força à chercher un abri sous la terre du bassin.

Le 19 au matin, il s'éleva une petite brise de vent d'est-nord-est, et nous en profitâmes pour mettre à la voile à 9 h. 30 m. a. m.

Nous eûmes des vents tantôt debout, tantôt favorables pour faire notre traversée, et le 21, à 5 heures de relevé, nous jetâmes l'ancre dans la rade de Paspébiac.

Nous y trouvâmes 13 bâtiments, barques, brieks et goélettes, tous employés aux pêches du Canada. Il nous était arrivé des rapports les plus favorables sur la vente de notre poisson séché au Brésil, l'hiver dernier et ce printemps ; un bâtiment entre autres, le briek "Diana," appartenant à la maison LeBoutillier et Frères, avait porté une cargaison de 2100 quintaux portugais (128 lbs.) de morue séchée de Paspébiac à Rio de Janeiro, qui avait produit la belle somme de £4200 sterling. Il est vrai que là-dessus il faut ôter le fret et l'assurance, mais c'était toujours des résultats magnifiques.

Nous trouvâmes au quai de la maison Robin, un navire construit à Paspébiac il y avait 45 ans ; il naviguait depuis ce temps sans jamais avoir eu à subir de réparations à ses fonds, ce qui est une grande preuve en faveur de la bonne qualité des bois de construction de la Baie-des-Chaleurs et de l'ouvrage solide que l'on y fait aux bâtiments.

Ce navire, appelé le "C. R. C.," avait eu son grübre et ses bordages coupés, au mois d'avril dernier, par les glaces, sur le banc de Terreneuve, où il avait failli sombrer ainsi qu'un autre bâtiment qui naviguait de compagnie avec lui, le "Markwell."

La pêche de la morue étant commencée à Paspébiac depuis environ un mois, et avait jusqu'alors donné des résultats assez satisfaisants. Les banes de capelan s'étaient montrés dans la baie depuis une semaine.

On me rapportait que la pêche du saumon était des plus abondantes dans la baie du Port Daniel.

A 4 heures p. m. le 22, nous quittâmes Paspébiac, et 2 heures après nous mouillâmes à Bonaventure. J'y donnai des permis pour la pêche à saumon de la rivière, qui ne sont plus maintenant qu'au nombre de deux.

La rareté du capelan se faisait sentir à Bonaventure ; néanmoins, la pêche de la morue n'y était pas mauvaise.

Le lendemain, nous quittâmes Bonaventure aussitôt que le vent nous le permit, c'est-à-dire à 3 heures de relevé, et nous nous rendîmes à New-Richmond à 10 heures p. m.

Le 24 juin, je m'occupai de donner les permis de pêche au saumon de la Rivière Casapédia, que je visitai et à 2 heures p. m. nous partîmes pour la Rivière Ristigouche et nous mouillâmes à 7 heures p. m. en face de la ville de Dalhousie. Pendant ce trajet, nous avions joué d'un spectacle tout à fait inusité dans la Baie-des-Chaleurs. Nous avions vu des troupeaux nombreux de marsouins blancs se livrant à leurs évolutions et gambades ordinaires dans les eaux de la baie, depuis la pointe de Maria jusqu'à celle de Meguacha ; et la veille même, nous en avions trouvé un, mort et flottant sur l'eau au large de Bonaventure, que nous avions remorqué à New-Richmond. Plusieurs autres avaient aussi été trouvés morts dans différentes parties de la baie.

Les marsouins avaient déjà visité la Baie-des-Chaleurs à plusieurs reprises, mais pas depuis une vingtaine d'années : on avait constaté alors, comme cette année, qu'il en était mort beaucoup.

A quoi attribuer cette visite soudaine et tout à fait inattendue de ces énormes bandes de cétaqués dont on ne voit jamais un seul dans le golfe ? Viennent-ils du fleuve St. Laurent, qu'ils n'ont pas l'habitude de descendre plus bas qu'à la hauteur de Métis ? Probablement ; car on ne les rencontre ni sur les côtes de Terreneuve, ni sur celles de la Nouvelle-Ecosse.

Ce sont peut-être les banes de petits poissons, dont il font leur nourriture habituelle et

qu'ils poursuivent sans cesse, qui les auront attirés si loin de leur lieu d'habitat ordinaire. Toujours est-il que ces cétaqués sont d'une grande valeur: malheureusement, on ne peut en faire la pêche qu'au fu-sil dans la baie; et l'on sait avec quelle difficulté l'on parvient à s'approcher assez près d'eux pour pouvoir les tirer avec un peu d'espérance de les tuer. On craint qu'ils ne nuisent aux pêches de ces parages, et on dit même que les marsonins qui ont été vus dans la Rivière Ristigouche jusqu'à la Pointe Lagarde, n'allaient là que pour poursuivre les saumons et les truites. L'expérience de quelques années nous enseignera si ces conjectures sont vraies ou non.

Le garde-pêche, M. McEwen, étant arrivé à bord le 25 au matin, je m'occupai avec lui des permis de pêche à saumon pour la Rivière Ristigouche. A 12 heures a. m., le steamer "Lady Head," en route pour Québec, vint jeter l'ancre dans le port.

A 2 heures p. m., nous partîmes pour remonter la rivière, et à 6 heures p. m. nous mouillâmes vis-à-vis l'église de la mission des Sauvages. J'allai visiter, le lendemain, la partie de la rivière qui se trouve entre l'endroit où nous étions mouillés et les premières îles, et j'y trouvai un grand nombre de filets, tous très-longs, la plus grande partie appartenant à des pêcheurs et dans les eaux du Nouveau-Brunswick, où je ne puis malheureusement exercer aucune autorité. De notre côté, il n'y a que trois filets à saumon appartenant à M. Robert Busted.

Ces filets (ceux du Nouveau-Brunswick) ne barrent pas exactement les chenaux de la rivière; car les courants y sont trop forts pour y faire tenir des rets; mais ils l'obstruent considérablement et beaucoup trop, et il est à espérer que la commission nommée par le Nouveau-Brunswick, pour régler et protéger les pêcheries de saumon de la Rivière Ristigouche, sentira la nécessité de diminuer le nombre des appareils de pêche qui, actuellement, doivent, dans cet endroit, où le cours de la rivière se trouve déjà rétréci par plusieurs îles, gêner beaucoup la marche du saumon pendant son voyage d'émigration des eaux de la mer vers la partie supérieure de la rivière, pour y accomplir l'acte de la reproduction.

En effet, depuis un peu plus haut que la Pointe de la Mission jusqu'à la deuxième île en amont, c'est-à-dire dans un parcours de 3 milles ou un peu plus peut-être, on trouve 16 grands filets, mais dont trois seulement sur la rive canadienne: évidemment, c'est beaucoup trop sur un espace si rétréci, et si cet état de choses continu pendant longtemps, malgré tous les efforts que nous pouvons faire pour protéger le saumon dans la Rivière Métapédia et sur notre rive dans la Rivière Ristigouche, on ne pourra obtenir aucuns bons résultats, et cette belle rivière, au lieu de voir ses eaux si fraîches et si limpides abondamment pourvues de cette variété de saumons si remarquables par la grosseur, finira par avoir le même sort que nos grandes rivières du centre du Canada, si poissonneuses autrefois, et où maintenant on ne voit que quelques rares saumons.

J'ai dressé une carte de la Rivière Ristigouche et du fonds de la Baie-des-C'aleurs, où j'ai marqué par des lignes toutes les stations de pêche à saumon à la place qu'elles occupent sur les côtes ou à peu près. On pourra y voir que du côté du Nouveau-Brunswick, il se trouve depuis Black-Point jusqu'à la deuxième île dans la rivière, en amont de la Pointe des Sauvages, 39 filets à saumon, dont 22 placés en aval de Dalhousie et à la mer par conséquent, et les autres dans la rivière. Du côté du Canada, il y en a 19 seulement dans la rivière et 11 dans la Baie de Carleton, depuis la Pointe de Maria jusqu'à la Pointe de Mégnacha; et pas un des filets en usage au Canada n'est placé d'une manière contraire à la loi.

En consultant la carte citée plus haut, on pourra voir soi-même et se faire une idée de la manière pernicieuse avec laquelle, du côté du Nouveau-Brunswick, on fait la pêche de cette espèce si précieuse de poisson, qu'on devrait conserver à tout prix.

Je signalerai aussi à l'attention du gouvernement et des autorités du Nouveau-Brunswick la grande destruction illégale de saumons qui se fait dans la Rivière Ristigouche et dans ses affluents, bien au-dessus de la marque des eaux de la marée et tout-à-fait en contravention des lois, soit en plaçant, pendant la nuit, des filets dans des petits chenaux qui sont facilement barrés, soit en se servant de dards et d'autres instruments pour attraper les saumons. La protection de la pêche du saumon dans cette rivière exige beaucoup plus d'officiers qu'il y en a maintenant du côté du Nouveau-Brunswick; et il faut espérer que les autorités locales, qui ont en main l'organisation et la protection des pêches fluviales, ne négligeront pas ce que j'appelle un devoir impérieux, celui de placer des officiers compétents

et actifs pour faire observer la loi des pêches, partout où maintenant elle est violée impunément.

D'après les informations que je reçus dans la Rivière Ristigouche, la pêche du saumon paraissait commencer de manière à faire espérer de bons résultats, surtout sur la rive du Nouveau-Brunswick, quoiqu'on remarquât que les saumons tardassent à laisser la mer.

Le 26, à 9 heures 15 minutes a. m., la goëlette quittait la Pointe de la Mission; et après avoir visité Cross-Point, la Pointe de la Batterie, Dalhousie et Meguacha, nous vîmes mouiller à Carleton le lendemain au matin.

M. Cook, le garde-pêche de cet endroit, vint bientôt m'y trouver. Il me rapporta que la pêche du hareng avait été fructueuse sur la côte de Maria, tandis qu'à Carleton elle n'avait donné que des résultats médiocres. D'ailleurs, les pêcheurs n'avaient pas essayé de prendre beaucoup de hareng; il ne se vendait qu'à un prix si réduit qu'il n'y avait pas de profit à le mettre en baril pour l'exportation.

Après avoir donné les permis de pêche de Carleton, je donnai l'ordre de partir à 2 heures p. m., et le 28 à 11 heures du matin, nous étions à Paspébiac.

Il y avait deux nouveaux arrivages dans ce port depuis notre dernière visite. Tout y était tranquille, cependant. Nous fûmes retenus là par des réparations qu'exigeait notre voile de trinquet et qui se faisaient à terre à la voilerie de M. Robin et Cie., jusqu'au 30 dans l'après-midi. Nous mîmes à la voile alors pour le Port Daniel; mais le vent d'est et le calme ne nous permirent d'arriver à cet endroit que le lendemain à 9 heures 45 minutes a. m.

Il y avait deux goëlettes, employées dans le commerce du poisson, mouillées dans cette rade.

D'après M. Phelan, le garde-pêche de Port Daniel, la pêche du saumon y donnait d'excellents résultats jusqu'alors et faisait espérer une production double des années passées. Il n'y avait eu aucune contravention à l'acte des pêches dans la division de M. Phelan.

Sur la côte du Port Daniel et les côtes voisines, la pêche de la morue était assez abondante, mais la *boitte* commençait à devenir rare. Les pêcheurs avaient signalé aussi une grande affluence de ce poisson sur le célèbre banc de Miscoon.

Le soir, nous mîmes sous voile pour le Petit Palos, où nous jetâmes l'ancre le lendemain matin, au jour. Le garde-pêche n'y était pas, mais son frère, M. Thos. Rémon, se chargea de distribuer aux pêcheurs que je ne pouvais voir, les permis de pêche au saumon de cette division.

Les rapports sur la pêche de la morue dans cet endroit étaient favorables.

Nous repartîmes à 10 heures a. m., et arrivâmes le soir à Percé. Il y avait 6 goëlettes dans la rade. Je fis une visite ordinaire aux établissements de pêche et y trouvai tout bien.

Le 3 de juillet, partis de Percé à 4 heures a. m., nous vîmes mouiller au Bassin de Gaspé à 11 heures a. m., où je pris à bord l'ancre avec une chaîne, que MM. Babineau et Gaudry nous avaient envoyé pour remplacer celle que nous avions perdue à la Pointe de Monts.

Depuis notre dernière visite au Bassin, les bâtiments baleiniers avaient pris la mer; les autres bâtiments de pêche étaient allés au Nord et le port se trouvait à peu près désert. La pêche du saumon dans les rivières des alentours se montrait très favorable et meilleure qu'en 1862.

Partis à 4 heures a. m., le 11 juillet; avec du vent contraire, nous touchâmes à la Grande Grave à 1 heure p. m. J'y vis les principaux propriétaires et chefs d'établissements de pêche. Ils n'avaient aucune plainte à faire. La pêche à la moue était bonne dans la Baie; c'était tout le contraire au Cap des Rosiers, à l'Anse aux Griffons et à la Rivière au Renard où la morue et la *boitte* surtout faisaient défaut.

À 2 heures p. m., nous repartîmes pour la Pointe St. Pierre où nous mouillâmes à 6 heures p. m.

Je visitai les établissements de pêche de cet endroit appartenant à MM. Collas, Fannet et McBeth, et j'y trouvai plus de bateaux que l'année dernière. La pêche de la morue y avait bien réussi depuis le printemps, mais la *boitte* commençait à devenir rare depuis quelques jours et nos pêcheurs ne pouvaient en conséquence se livrer à leurs travaux avec autant de chance de succès qu'auparavant; car il ne faut pas oublier ce point

important : on ne fait de pêche fructueuse à la morne, qu'autant qu'on a une *boitte* fraîche et abondante à mettre sur les hameçons dont les lignes sont garnies.

On sait que la *boitte* dont on se sert d'abord le printemps sur la côte de Gaspé est le hareng, puis ensuite le capelan. Mais ce dernier poisson était peu abondant cette année sur la côte.

A 10 heures p. m., nous quittâmes la Pointe St. Pierre pour l'Île d'Anticosti, et le lendemain après-midi nous jetâmes l'ancre à la Pointe du Sud Ouest.

Il y avait les permis de pêche à saumon pour les stations que M. Corbett occupe sur l'Île d'Anticosti à donner, et c'est ce que je fis bientôt, et dès 5 heures p. m., nous pûmes partir pour la Rivière Jupiter, où nous mouillâmes à 7 heures 15 minutes p. m. J'y débarquai de suite et j'y découvris qu'une station de filets était tendue contrairement à l'acte des pêches. Le lendemain, je condamnai le pêcheur, qui violait ainsi la loi, à l'amende et je confisquai ses filets. La pêche était excellente dans cette rivière.

A huit heures a. m., j'étais de retour à bord et nous partîmes. Il ne faisait qu'une légère brise, mais une grosse mer du large fatiguait beaucoup notre mâture. Vers le soir, le vent d'Est prit et nous pûmes faire route pour la Côte Nord. A 10 heures p. m., nous doublâmes le phare de la Pointe de l'Ouest de l'Île d'Anticosti, et le lendemain, peu de temps après deux heures de relevée, nous abordâmes à la Rivière St. Jean.

Je trouvai là M. Joseph Beaulieu à son poste. Il fut porté deux plaintes devant moi pour désertion de service : les accusés furent traduits et sur preuve condamnés à l'amende, que chacun d'eux paya de suite. Nous trouvâmes sur le Banc de St. Jean, quatre goëlettes occupées à la pêche de la morue, qui n'avait pas été bonne jusqu'alors. Quant à celle du saumon, elle paraissait devoir être moins fructueuse que l'année dernière, sans pour cela être mauvaise. Il y avait aussi deux goëlettes du Canada dans la rivière et deux contres de Dalhousie, qui s'occupaient de la pêche de la morue.

A 8 heures p. m., toutes les affaires qui m'avaient appelées à la Rivière St. Jean étant terminées, nous mîmes à la voile ; mais bientôt le calme nous obligea à remoniller presque à la même place d'où nous étions partis, et ce ne fut que le lendemain matin que nous pûmes nous rendre à la Longue Pointe. J'y visitai les établissements. Tout y était dans l'ordre. Malheureusement la pêche n'y faisait que commencer et ne s'annonçait pas sous un jour favorable ; la morue était très rare et il fallait aller loin au large pour en prendre ; la *boitte* pourtant était abondante.

Le soir nous allâmes jeter l'ancre dans le Havre de Mingan. Je donnai à M. Watt, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson pour ce poste, des permis de pêche pour la plus grande partie et les meilleures stations de pêche à saumon de la seigneurie de Mingan, dont cette compagnie est locataire. Les petites stations, je les affermai moi-même directement à ceux qui les occupaient.

Le 10, je visitai la Rivière Roumaine et j'y trouvai les filets à saumon en règle. La pêche y était moyenne.

Le saumon abondait dans la Rivière Mingan. M. Bruce, un des locataires de cette rivière pour la pêche à la mouche, vint pour porter plainte contre un Sauvage, le nommé Jean France, pour avoir tendu des filets à saumon dans la Rivière Mingan. Ce Sauvage étant absent, je ne pus par conséquent rien faire pour le moment. M. Joseph Beaulieu, garde-pêche, était venu arranger cette affaire qui avait eu lieu environ quinze jours avant mon arrivée.

Pendant que nous étions à la Rivière St. Jean, le 7 juillet, les officiers du bord s'aperçurent qu'un grand célat s'était détaché du grand mât, au-dessous de la barre de hune et était tombé sur le pont. On envoya de suite le charpentier visiter la mâture, et il put se convaincre que toute la tête du grand mât était atteinte de la pourriture sèche. Soupçonnant quelque chose de semblable pour notre mât de misaine, nous l'envoyâmes aussi l'examiner et nous ne fûmes pas trompés : en effet, celui-ci était pareillement affecté de la pourriture, mais pas à un degré aussi avancé que le grand mât.

Nous nous trouvions dans une position difficile, notre mâture se trouvait trop compromise pour une campagne d'automne ; il fallait donc aller à Québec pour faire poser à la goëlette une mâture neuve ; car sur la côte de Gaspé, même dans la Baie-des-Chaleurs, il n'y avait pas une pièce de bois de dimension suffisante pour nous faire un grand mât.

Mais je n'avais pas encore terminé ma première visite de nos côtes, et partir sau-

une boîte fraîche

ôte de Gaspé est

d'Anticosti, et le

orbett occupe sur

ne faisait qu'une

heures p. m., nous

x plaintes devant

rière St. Jean étant

ommai à M. Watt,

on en règle. La

caitaires de cette

officiers du bord

ait trop compre-

L'avoir accomplie, c'était laisser des pêches importantes, sur une étendue de côtes de près de 300 milles, sans organisation et sans protection.

Je consultai mon capitaine et il fut résolu que nous amènerions nos deux mâts de hune et que nous naviguerions avec précaution, ayant soin de ne mettre à l'abri dans des havres à l'approche du gros temps. De cette manière, nous pûmes continuer notre voyage.

Le 12 juillet, dans l'après-midi, nous nous rendîmes à la Pointe-aux-Esquimaux, et nous y jumellâmes notre grand mât, pour lui donner plus de solidité et nous ôter toute crainte de le voir s'abattre sur nos têtes pendant la tempête.

Le village de la Pointe-aux-Esquimaux, qui n'a été fondé que depuis 5 à 6 ans, possède déjà une population composée de 75 familles et évaluée à près de 600 âmes, avec son église, son presbytère et son curé résidant; ce village s'étend sur une belle plage de sable, de plus d'un mille de longueur. Cette population est composée toute de pêcheurs qui naviguent dans 13 goélettes (dont je donne les noms plus loin avec la quantité de poissons prise par chacune d'elles) et se livrent aux pêches de la morue, du hareng et la chasse du loup-marin sur les glaces, le printemps.

Liste des goélettes et nombre de loup-marins pris par les habitants de la Pointe-aux-Esquimaux, en 1863.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de loup-marins tués.
Eugénie.....	Amédée Vignault.....	51	11	150
Wide-Awake.....	Vital Vigneault.....	42	10	150
Victoria.....	Gabriel Cormier.....	52	10	150
Victoria.....	Clément Turbide.....	49	10	90
Salmon Queen.....	J. Boudreault.....	13	9	49
Alphonsine.....	Prosper Cyr.....	23	10	269
Constantine.....	Julien Boudreau.....	74	10	150
Emelia.....	Xavier Cormier.....	47	11	150
Venelio.....	Placide Doyle.....	33	10	150
Indépendante.....	J. Cormier.....	79	12	40
Breeze.....	Sylvain Cyr.....	50	10	150
Ailsa.....	Frank Cumming.....	40	11	440
Lady.....	James Muldoon.....	59	10	40
Total.....		530	134	2060

Depuis son établissement, ce village s'est accru tous les ans et ses habitants ont pu gagner de bons bénéfices dans les différentes pêches auxquelles ils se livrent; quelques uns d'entre eux ont même fait de larges gains. Malheureusement cette année est venue arrêter cette ère de prospérité par les mauvais résultats, pour la plus grande partie des bâtiments, de la chasse aux loup-marins ce printemps et par le manque de pêche à la morue aux endroits que ces pêcheurs fréquentent ordinairement, c'est-à-dire Natashquan, Kégasen et d'autres places plus à l'Est, d'où les bâtiments n'avaient rapporté qu'environ la cinquième partie d'une pêche ordinaire. Et en comparant le tableau des bâtiments qui ont été à la chasse du loup-marin avec celui de l'année dernière, on trouvera que le produit de la chasse du loup-marin n'est guère que d'un tiers de celui de l'année dernière.

Ce peu de succès dans une industrie si importante, doit être attribué aux mêmes causes que celles qui ont empêché les bâtiments des Îles de la Madeleine de réussir, dans des expéditions du même genre, c'est-à-dire le mauvais temps, les grands froids et les courants qui ont trop fait tasser les glaces.

Le 16 au matin, nous quittâmes la Pointe-aux-Esquimaux. Vers le soir nous fîmes par le travers de la Rivière à la Corneille, mais nous n'osâmes pas à y entrer, à cause du grand nombre de rochers qu'il y a dans ces parages. Je donnai le permis de pêche de cette rivière à un pêcheur que je rencontrai au large, dans son embarcation. Puis nous continuâmes notre route, et le lendemain, après nous être arrêtés à la Rivière Nabitipi,

où je trouvai une goëlette de la Pointe Lévi, occupée à la pêche de la morue qui avait été jusqu'alors très bonne comparativement à ce qu'elle était aux postes voisins. Je me rendis à Agwanus, je trouvai les filets de la Rivière Nabitippi et de celle d'Agwanus, tendus suivant les réglemens de pêche.

Le 18, je fis la visite des établissemens de pêche à la morue de Natashquan, et je fus très désappointé en voyant si peu de morue exposée sur les *ri nets*. Il n'y avait pas une seule goëlette de pêche dans le havre, et j'appris qu'il n'y avait que très peu de morue sur les bords de Natashquan, et que la *boitte* y était d'une si grande rareté qu'à peine si on avait pu y faire la pêche. Un grand nombre de goëlettes des Iles de la Madeleine, de la Nouvelle-Écosse et des États-Unis s'y étaient rendues au printemps, mais n'avaient pas tardé à en repartir, pour les postes du Détroit de Belle-Île, en quête d'une meilleure chance.

Les cinquante bateaux de pêche de M. De La Parelle et des autres petits établissemens, n'avaient pas fait la moitié d'une pêche ordinaire, quoique les pêcheurs, surtout ceux venus de Gaspé, se fussent livrés à tous les travaux de la pêche avec énergie et persévérance.

Depuis quelques jours, le hareng commençait à se faire voir dans la baie et on avait l'espoir qu'avec ce poisson comme *boitte*, les résultats de la pêche allaient devenir meilleurs. La tranquillité et l'ordre n'avaient pas été troublés à Natashquan.

Dans l'après-midi, je me rendis à la rivière. Le fermier de la pêche au saumon de ce magnifique cours d'eau, avait terminé sa pêche quelques jours auparavant et était même parti pour Gaspé. Il ne restait plus qu'un filet dans la Rivière et il devait être enlevé sous peu.

Le nommé Quigley, n'avait pas pêché en amont de la marque des hautes eaux de la marée comme on l'avait prétendu. Un rapport n'ayant été fait que l'individu cité plus haut avait tendu un filet à une distance de moins de 200 verges d'un autre appareil de pêche à saumon, je m'enquis de suite de cette affaire; mais n'ayant pas de preuve de la culpabilité de l'accusé, je l'acquittai. On me dit que c'était le locataire même de la rivière, qui s'était rendu coupable de cette infraction à la loi et je me propose de le faire traduire devant moi pour cette offense aussitôt que l'occasion s'en présentera.

Il paraît que Stanley et Quigley avaient pris tous deux environ 250 barils de saumon dans leurs stations de pêche de la Rivière Natashquan.

On me rapporta que les personnes qui pêchaient le saumon à la mouche dans le haut de la rivière, aux premiers et aux seconds rapides, avaient déjà fait nombre de belles captures et s'étaient amplement payées par là des peines qu'elles se donnaient et des dépenses qu'elles avaient faites pour se rendre à un endroit si éloigné de Québec.

À Natashquan et aux environs, on ne me signala aucune infraction à la loi des pêches. Vers le soir nous quittâmes cet endroit et allâmes mouiller le lendemain au matin vis-à-vis la Rivière de Kégasen. J'y trouvai tous les filets tendus en obéissance à notre règlement; malheureusement, la pêche y était très mauvaise. Les saumons n'avaient fait leur apparition dans ce joli cours d'eau que très tard, (le premier saumon y avait été pris le 12 juillet) et au moment où la pêche était sur le point de finir dans la Rivière Natashquan. Ces faits sont curieux à noter, puisqu'il n'y a qu'une distance de 18 milles qui les séparent à leurs embouchures et qu'à quelques lieues dans les terres il n'y a plus que 11 milles.

La pêche de la morue sur les bords de Kégasen n'avait pas été meilleure que celle du saumon et cela était surtout attribué à la rareté de la *boitte* comme à Natashquan. Nous trouvâmes deux goëlettes de la Nouvelle-Écosse et une appartenant aux pêcheurs de l'endroit, occupées à la pêche de la morue, qui ne leur rapportait que très peu.

Dans l'après-midi, il s'éleva un vent d'Est, accompagné de brume, qui dura jusqu'au 23 et nous retint dans le port. Avec un changement de vent, nous nous rendîmes à la Rivière Washce-coutai, que je visitai jusqu'aux premiers rapides. M. Blais n'y avait encore pris que 8 barils de saumon; le premier poisson fut pris le 30 juin et le deuxième le 18 juillet seulement. Le saumon, comme on voit, se manifeste au si tard dans cette rivière que dans celle de Kégasen, et pas en grande abondance. Cette visite des saumons à une époque au si avancée de la saison, dans la Rivière Washce-coutai, et dans quelques autres rivières de cette partie de la côte, est singulière, et doit être attribuée en partie, je crois, à l'arrivée si tardive du printemps dans ces parages, causée par la présence d'amas immenses de glaces flottantes et de banquises dans le Détroit de Belle-Île, pendant

les mois de mai et juin et même au commencement de juillet, et aussi à la grande rareté des petits poissons, comme le capelan, dont les saumons se nourrissent près des côtes voisines de ces rivières; les bancs de saumons auraient été alors obligés d'aller chercher leur nourriture habituelle bien loin des lieux où ils se tiennent ordinairement et des rivières qu'ils ont l'habitude de fréquenter; et voilà une des principales raisons qui fait qu'une rivière peut fournir une pêche abondante une année tandis que l'année suivante cette pêche peut n'être que très médiocre, quand on peut supposer avec droit que la quantité de saumons que contiennent les eaux de la mer et des rivières de ces endroits ne peut varier d'une manière bien considérable d'une année à l'autre. Ainsi, quand on dit que la pêche est bonne ou mauvaise dans une ou plusieurs rivières, cela ne veut pas dire absolument que depuis l'année précédente, où la pêche y aurait été fructueuse, les saumons y aient diminué d'une manière bien considérable; mais on doit plutôt croire que c'est à cause des influences de la température, de l'eau, des vents, des courants, des marées, qui ont été plus ou moins favorables et qui ne sont pas les mêmes tous les ans, que la pêche du saumon peut produire beaucoup une année et l'année suivante donner peu. Mais il ne faut pas perdre de vue, cependant, qu'avec une restriction comme celle qui est imposée sur la pêche du saumon par nos règlements, les saumons qui vont concourir à la reproduction de l'espèce doivent augmenter tous les ans en nombre, et nos côtes et nos rivières doivent en nourrir une plus grande quantité d'année en année.

M. Blais, le locataire de la Rivière Washee-cootai, me fit remarquer que les saumons qu'il prenait étaient en général plus petits que ceux des années précédentes.

A 1 heure de relevée, j'étais de retour à bord et nous nous dirigeâmes vers Treble Ho où nous mouillâmes à 3 heures p. m. De là, j'allai visiter la Rivière Olomonoosseebo ou Romaine, où je pénétrai malgré un fort vent presque jusqu'aux premiers rapides. On venait d'y enlever les filets, car la pêche du saumon y était finie et n'avait produit que 10 barils. Le gros vent qu'il faisait et l'heure avancée de la journée, ne me permirent pas de me rendre jusqu'à la demeure de M. Métivier, le locataire des pêches de ce cours d'eau. Je retournai à bord le soir avec beaucoup de misère, car il fallait ramer contre un fort vent et une mer très mauvaise, et nous partîmes pour Coacoachoo, où nous jetâmes l'ancre le lendemain à 10 heures du matin.

Je visitai cette singulière rivière, toute formée d'une chaîne de lacs, reliés ensemble par de jolis cours d'eau, et donnai un permis de pêche à Joseph Aubé; il n'avait pris qu'un baril et demie de saumons.

Je ferai remarquer en passant qu'il peut y avoir beaucoup de saumons dans la Rivière Coacoachoo, mais à cause des forts courants qui s'y trouvent et se font sentir aussi bien en amont qu'en aval du grand nombre de rochers qu'on y rencontre partout au fond, il est difficile de le capturer, parcequ'on ne peut pas y tendre les filets d'une manière avantageuse, et M. Aubé ne peut y faire une pêche en aucune manière rémunérative.

Autrefois, il est vrai, cette rivière avait produit jusqu'à 30 barils de saumons annuellement; mais alors, on se servait de claies qui la barraient d'une rive à l'autre, et de cette manière peu de saumons pouvaient s'échapper, mais j'ai arrêté cette pratique si pernicieuse depuis longtemps.

La Rivière Coacoachoo est en outre fort renommée pour les belles et nombreuses truites qu'elle nourrit, lesquelles malheureusement, doivent dévorer une quantité du frai de saumons et de jeunes saumoneaux, dont on sait que les truites, surtout une grosse espèce qui entre quelquefois en lutte avec le saumon pour ces bons morceaux (que les saumons mâles sont chargés de défendre), sont très friandes.

Je visitai, le 25 une pêche occupée par Gilbert Jones, à Manisuaichi, et où il avait pris 34 barils de saumons.

Le 26 et le 27, le vent souffla de la partie sud et nous apporta une brume épaisse qui ne nous permit pas de partir. Le 28, vent d'ouest et beau temps; nous fîmes voile à 7 heures a. m., et arrivâmes au Havre de Wapitigun vers midi. J'employai ce qui restait de la journée à visiter la Rivière Etanamu. M. Blais, qui en est le locataire, n'y avait pris encore que 12 barils de saumon; le premier poisson ne s'était maillé dans ses filets que le 15 de juillet. Depuis et pendant quelques jours, les saumons avaient afflué dans la rivière, et il en avait été pris dans une seule journée jusqu'à cent; mais comme le temps de la clôture de la pêche approchait, on ne pouvait s'attendre que la pêche dépasserait 20 barils; c'était très peu pour la belle Rivière d'Etanamu.

Mais il n'y a pas de doute qu'une fois les filets enlevés, les saumons continueront encore pendant quelques semaines à remonter la rivière et les résultats qui en découleront seront un repeuplement plus prompt que par le passé, de cette rivière, qui pour une cause ou pour une autre que je ne puis bien m'expliquer, car M. Blais n'y emploie pas trop de filets, ne rend pas beaucoup depuis quelques années et paraît même vouloir diminuer en production; peut-être que ce sont les Sauvages qui en prenant le saumon par le dard, dans l'intérieur des terres, sont la cause de cette diminution.

La pêche de la morue avait été très improductive cette année dans les parages de Wapitigum, et je n'y vis aucun bâtiment de pêche.

Nous quittâmes cette dernière place dans la matinée du 29, et nous pûmes nous rendre au Petit-Mécatinna peu de temps après midi.

Les pêcheries de saumon de cet endroit n'étaient d'aucune importance cette année, et on peut dire la même chose de celle de la morne qui avait manqué surtout à cause de la rareté de la *boitte*. On n'y avait pris aussi que quelques loup-marins l'automne dernier. La brume nous retint tout l'après midi à Mécatinna, et ce ne fût que le lendemain, à 9 heures a. m., que nous nous rendîmes à la Tête-à-la-Baleine.

Je puis faire les mêmes remarques des pêches de ce poste-ci que de celles de Mécatinna: en effet, les pêches de saumons n'y avaient produit que 9½ barils. Charles Bilodeau avait été plus heureux sur l'île voisine et il en avait capturé 10 barils.

Quant à la pêche de cette année, c'était la plus mauvaise qu'eût jamais vu M. Michel Kenty, un des habitants de la côte depuis près de 40 ans—et voici les résultats des pêches sédentaires de loup-marins de l'automne précédent: Michel Kenty en avait pris 80, et Charles Bilodeau 130.

À 4 heures p. m., nous fîmes voile pour l'Anse aux Blancs Sablons avec un bon vent du sud-ouest; mais le vent ne tarda pas à virer à l'est et nous fûmes forcés, le lendemain vers le soir, d'entrer dans le Havre de Bonne-Espérance. Nous avions rencontré, au large de cet endroit, un troupeau de baleines, composé d'une vingtaine de ces cétacés, et une goëlette baleinière, sous les ordres du capitaine Suddard, à leur poursuite. Pendant la journée, les deux canots de ce bâtiment ne purent en atteindre une seule, mais nous sçûmes plus tard qu'à la nuit tombante ils avaient été plus heureux, et avaient réussi à harponner une baleine à bosse de moyenne grosseur. Le capitaine Suddard n'avait encore tué que 3 baleines, dont une grosse et deux petites, qui n'avaient produit en tout que 140 gallons d'huile, et les six autres capitaines baleiniers de Gaspé n'avaient pas été beaucoup plus heureux que lui.

Le capitaine Stuart avait, aux dernières dates, 3600 gallons d'huile, le capitaine Tripp 2400 gallons, et le capitaine Baker 2100.

Le capitaine Davis avait tué deux baleines, mais on ne savait pas encore combien elles avaient rendu d'huile. Et comme le meilleur temps de la pêche était passé, ils ne s'attendaient pas à faire beaucoup depuis ce jour jusqu'à la fin de la saison, c'est-à-dire au commencement de septembre.

Pour que ces baleiniers eussent pu tirer de bons bénéfices de leur expédition, il leur aurait fallu rapporter à leur port d'armement de 5000 à 6000 gallons d'huile.

On attribue cet insuccès d'une branche d'industrie si importante pour la population de Gaspé, d'abord, au petit nombre de baleines qui ont fréquenté cette année les bords qui s'étendent dans le Déroit de Belle-Île, depuis le Gros Mécatinna jusqu'aux îles St. John, sur la côte de Terre-Neuve: il est rare que nos baleiniers aient pu y compter plus de 30 à 40 de ces cétacés, et la plupart des baleines qui furent tuées, étaient dans un état de maigreur telle, qu'elles ne produisirent pas une grande quantité d'huile: ce qui nous induisit à penser que ces animaux n'ont pas trouvé dans les parages où ils se sont tenus pendant la saison, une nourriture suffisante, et qui consiste comme on sait, en crevettes ou chevrettes (crustacés de la famille des Sableques) et qui fourmillent dans toutes nos canots soit près des côtes, soit dans les grands fonds, et aussi de petits poissons; et puis ont et ailleurs en quête d'aliments dont on peut bien penser qu'il leur en faut une énorme quantité tous les jours, pour satisfaire leur appétit vorace.

Nous ne trouvâmes qu'une seule goëlette à Bonne-Espérance et pas une à la Baie des Saumons; et cette circonstance nous fit voir ensuite qu'il n'y avait pas eu de bonne pêche à la morue dans ses endroits.

M. Chevalier avait pris dans la Rivière St. Paul 60 barils de saumons. Comme le premier poisson y avait été pris le 6 juillet et que les filets avaient été enlevés le 25 du même mois, la pêche n'avait donc duré que 19 jours. On conçoit que pendant quelques jours l'affluence du saumon dans cette rivière dût être bien grande; aussi, M. Chevalier pût-il en prendre dans un seul jour 207; ces poissons étaient de la grosseur ordinaire, mais on remarquait qu'ils n'étaient pas aussi gras que de coutume. La pêche du saumon le long des côtes avait été plus fructueuse que celle de l'année dernière, et avait produit dans les environs de Bonne-Espérance et de la Baie-aux-Saumons, 52 barils: on peut dire la même chose des endroits appelés Five Leagues et Middle Bay, où il avait été pris 22 barils.

On avait constaté la présence du saumon dans les eaux de la mer jusqu'à une époque très avancée de la saison.

Pour en revenir à la pêche de la morue, je dois dire avec regret que les bateaux de pêche des places que je viens de nommer, n'avaient pas puis plus de 50 quintaux de morue en moyenne; ce n'était pas assez pour payer les frais d'armement et d'entretien des équipages de ces bateaux.

Le 2 d'août, nous quittâmes Bonne-Espérance à 9 heures a. m., (une brume épaisse qui s'était élevée pendant la nuit nous ayant empêché de le faire plutôt; et la goélette prise par le calme dans l'après midi, ne pût se rendre que très tard dans la Baie-de-Bradere. Mais vers 7 p. m., je m'étais embarqué dans mon canot, et j'avais été visiter l'Anse des Dunes, où M. Labadie n'avait pris cette année, dans sa pêche sédentaire, que 15 loup-marins seulement; les glaces l'avaient empêché de tendre sa pêche assez tôt pour profiter de la passe des loup-marins à l'ouverture de la saison, et de plus elle la brisèrent plusieurs fois après qu'elle avait été tendue: on avait jamais vu les glaces demeurer si tard près des côtes dans le Détroit de Belle-Ile et causer tant de pertes à nos pêcheurs.

Le 3, je visitai avec M. Tétu, mon assistant, les nombreux bâtiments de pêche qui se trouvaient alors dans la Baie-de-Bradere, et afin de faire voir avec quel succès ils avaient fait la pêche de la morue depuis le printemps, je donne plus loin une liste de tous ces bâtiments, avec le nombre des marins de chacun et la quantité de morue prise à l'époque de ma visite.

Nombre de goëlettes, etc., employées dans les pêches du hareng et de la morue, et qui se trouvaient dans la Baie-de-Bradore, le 3 août 1863.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	Nombre de matras.	Nombre de verges.	De quel port.	Nombre de filets.	Nombre de sennes.	Cargaison.		Observations.
								Quint x de morue.	Barils de hareng.	
Village Belle.....	Win Young.....	76	8	3	St. Jean, Terre-Neuve.....	1	100	A part de ces bâtiments se trouvaient 7 goëlettes françaises que j'envoyai une plainte ayant été portée contre elles. Ces goëlettes étaient arrivées à la Baie de Bradore depuis quelques jours, et se livraient à la pêche de la morue et à celle du hareng.
Liberty.....	H. Pothier.....	47	11	3	Yarmouth, Nouvelle-Écosse.....	1	50	
Albert.....	A. O. Pothier.....	70	12	3	do do.....	1	550	50	
Prince.....	Pierre Pothier.....	70	13	4	do do.....	1	300	20	
Président.....	Aug. Martinet.....	32	9	3	Iles de la Madeleine.....	120	8	
Marie-Ava.....	Kilero Lacombé.....	35	11	3	do do.....	40	20	
John.....	John Ouzg.....	23	5	12	Baie St. George.....	300	20	
Two Brothers.....	J. Delaney.....	42	11	3	Iles de la Madeleine.....	300	20	
Greenock.....	F. Terréau.....	36	11	3	do do.....	25	25	
Annie.....	Wm. Terréau.....	45	11	3	do do.....	1	500	50	
Adelina.....	Z. Arsenau.....	40	10	3	Halifax.....	100	100	
Royal Willam.....	J. Mitchell.....	15	7	3	do do.....	100	136	
Dolphin.....	J. Stoddard.....	27	7	3	do do.....	100	100	
Nile.....	D. Mitchell.....	17	7	3	do do.....	500	
Sans.....	Thos. Laidie.....	26	11	3	Iles de la Madeleine.....	2	50	15	
Cutrer.....	Jean Vilbon.....	28	8	2	do do.....	189	159	
Mary Lady.....	G. Cornier.....	48	10	3	do do.....	250	20	
Zélie.....	X. Cornier.....	33	11	3	do do.....	150	100	
Vincent.....	S. Goudreau.....	32	10	3	Cap Breton.....	70	70	
Ann Marie.....	S. Goudreau.....	31	10	3	Langlois.....	1	200	60	
Fera.....	P. Shackle.....	39	10	3	Iles de la Madeleine.....	100	180	
Jenny Libel.....	L. Leclerc.....	33	10	3	do do.....	200	70	
Dobbin.....	D. Bickar.....	57	10	3	do do.....	1	150	46	
Louis-Marie.....	A. Turpeau.....	37	9	3	do do.....	150	40	
Onésime.....	M. Richard.....	35	10	3	do do.....	1	130	40	
Léon.....	X. Arsenau.....	40	11	3	do do.....	2	100	130	
Carlyme.....	Thos. Tiple.....	21	5	2	St. Jean, Terre-Neuve.....	6	150	40	
Osarich.....	Robt. Lewis.....	29	6	2	Halifax.....	1	150	50	
P. L. G.....	J. Shookstack.....	67	13	4	Archat.....	3	150	40	
C. L. Gama.....	A. Fookesp.....	32	5	3	Port aux Basques, Terre-Neuve.....	1	150	120	

Nombre de goëlettes, etc., employées dans les pêches du hareng et de la morue, et qui se trouvaient dans la Baie-de-Bradore, le 3 août 1863.—Suite.

Catherine.....	40	11	3	40	150	40
St. Arseneau.....	21	5	2	40	100	150
Thos. Upple.....	29	6	2	40	150	50
Robt. Lewis.....	67	12	4	40	180	40
J. Shooketack.....	22	5	2	40	150	120
J. Robinson.....						
Port aux Basques, Terre-Neuve.....						

Nombre de goélands, etc., capturés par les pêcheurs de halibut et de la morue, et qui se trouvaient dans la Baie-de-Fradore, le 5 août 1863.—Suite.

Nom du pêcheur	Nombre de morues	Nombre de halibuts	Nombre de goélands, etc.	Lieu	Nombre de poissons		Capacité
					Quintaux	Poisons	
Andarzel.....	10	3	3	Les de la Madeleine.....	150	50	50
Mary Jace.....	10	2	2	Baie St. George.....	60	65	60
Shoong Star.....	11	7	7	Gulf de Conso.....	200	175	200
Alice.....	11	4	4	St. Jean, Terre-Neuve.....	150	50	50
Renowne.....	4	2	2	do do.....	50	30	50
Sea Lion.....	5	2	2	do do.....	250	60	75
Morning Star.....	166	4	4	do do.....	40	40	60
Rossuth.....	40	7	3	Baie St. George.....	100	60	60
John Joseph.....	29	6	2	do.....	50	50	50
Pew.....	69	12	3	Ile du Prince-Edouard.....	50	100	100
Blumer.....	45	7	2	Baie St. George.....	100	50	50
Comber.....	48	12	3	Ile du Prince-Edouard.....	100	50	50
Total.....	1725	121	50	Total.....	7120	2725	2725

On voit par le tableau ci-dessus, que les bateaux qui avaient le mieux réussi à la pêche, n'avaient pas dépassé 133 quintaux de morue, tandis que les moins chanceux en avaient à peine de 8 à 10 quintaux, ce qui fait pour tous ces bateaux une pêche moyenne de 58 quintaux. Ce qui montre clairement l'insuccès de cette pêche sur la côte nord du Détroit de Belle-Ile, et l'insuffisance des bénéfices qu'elle rapportera aux bâtiments pour payer leurs frais d'équipement et d'entretien sera une cause de misère pour bien des familles, qui ne dépendent que de ce que peut leur apporter les ressources de la mer pour vivre, surtout les pêcheurs du Détroit de Curo, et de quelques autres parties de la Nouvelle-Écosse.

Heureusement pour ces pauvres pêcheurs que le hareng, cette fortune du pauvre habitant des côtes du nord de l'Europe, comme du nord de notre continent, venait de faire son apparition depuis une semaine et promettait d'être abondant, quoiqu'en général il était de petite taille; et déjà l'on avait pris dans les seines, plusieurs milliers de barils de cet excellent poisson. Il y avait le jour de notre visite 5 seines à l'eau, dans la baie, et chacune d'elles contenait de 500 à 1000 barils de hareng, et on voyait se croiser dans tous les sens, pas moins de 100 bateaux, occupés à transporter des batelées de hareng à bord des vaisseaux, sur lesquels on travaillait tout le jour et bien souvent la nuit, pour préparer tous ces poissons et les mettre en baril. C'est un fait bien connu que les harengs du Labrador pris l'automne, ont besoin, à cause de l'épaisse couche de graisse qui recouvre leurs chairs, de recevoir beaucoup de soins dans leur préparation et d'être bien salés.

Outre les vaisseaux dont j'ai donné une liste, il y avait dans la Baie-de-Bradore 7 petites goélettes françaises qui faisaient depuis quelques jours la pêche de la morue sur nos côtes. Comme cela leur était dénié par les traités, je dis à leurs commandants de partir, et c'est ce qu'ils firent le lendemain.

Peu de temps après, nous quittâmes non-mêmes pour l'Anse aux Blancs Sablons, et pendant l'après-midi, je visitai les établissements de la Longue-Pointe, où je réglai définitivement une dispute entre deux pêcheurs pour le bornage de leurs grèves.

Le soir, j'allai au fond de l'Anse et j'eus le plaisir de voir la goélette de guerre française, « La Fauvette », commandant Cossé, de la marine impériale, employée dans le service de la protection des pêches françaises sur les côtes de Terre-Neuve. Il était venu faire une visite de politesse sur nos côtes.

Je ferai remarquer en passant qu'entre cette goélette, il y a aussi une autre goélette « La Mouche », et deux steamers employés à la protection des pêcheries françaises de Terre-Neuve, sur une étendue de côte qui est à peine la moitié de l'étendue des côtes canadiennes où se fait la pêche.

M. Cossé me rapporta que la pêche de la morue sur les côtes nord-est de Terre-Neuve, comme sur les côtes est du Labrador, depuis la Baie Rouge, en gagnant vers le nord, avait été très-mauvaise, et on craignait avec raison qu'il y aurait bien de la misère dans ces contrées pendant l'hiver qui allait suivre.

C'étaient encore les glaces qui étaient de meurées sur les côtes jus-qu'au commencement de juillet, qui avaient amené ces malheureux état de choses; et non-seulement la pêche de la morue en avait souffert à un degré des plus regrettables, mais même plusieurs bâtiments, en se rendant à Terre-Neuve, avaient reçu au milieu des banquises de si avaries considérables, et trois, entre autres, avaient été brisés et coulés à fond par les glaces, dont un appartenant à M. Robinet, de Kirpou, qui avait montré un zèle si désintéressé à nous assister l'année dernière, lorsque le *Napoleon III* était échoué à l'entrée de ce port.

Le 6, je visitai les établissements de pêche de MM. LeBontillier et Frères, sur l'Île à Bois, et de Finlay et Cie. au fond de l'Anse, et j'y appris avec surprise que, le 29 juillet c'étaient 22 nouvelles armées et employés pour les douanes, et pour la protection des pêcheries, par le gouvernement de l'Île de Terre-Neuve, sur les côtes du Labrador, qui sont sous la jurisdiction de cette province, venant venir mouiller à l'Anse aux Blancs Sablons. M. le juge Benjamin Sutherland était à bord de l'une de ces goélettes, et M. J. Winter, procureur de l'échiquier, était sur l'autre.

Ces dernières nouvelles furent établies plus haut, et malgré les refus en premier lieu des armées, par la suite ces établissements avaient été jus-qu'à lors reconnus comme étant sur un territoire appartenant au Canada, il parvint à se faire payer des droits de douane sur les marchandises qu'il y avait dans les magasins—£176 4s. 8d. sterling à l'établissement de MM. LeBontillier et Frères, et £92 0s. 3d. sterling à l'établissement de MM. Finlay et Cie.

Je
destiné-
Canada
En
douanes
fanees
dans de
procuré
des limi

Ces
mais je
eune ma
So
llettes de
fut petit
Du
commen

M.
ses pêch
un enga
recontr
engagem
retiendra
pêcheurs
tion du c

Le c
Blancs S
nous eû
la nuit d

Le l
de mon a
Rocheers
avaient p
loi.

Le S
le soir à
fortes qu
turé près

Quar
St. Augu
sont impo

Un f
au matin,

Je r
La Tabar
Mout n,

d y e
l'année de
Null

Le l
arrérag
finée nou
saumon.

La p
voisinage,
de cette p
plus malh
faire une

Je fus de plus informé que M. Winter avait perçu des droits sur les barils vides (et destinés à encaquer du poisson) et le sel qu'avaient à leur bord les bâtiments, tant du Canada que des autres provinces, mouillés dans l'Anse aux Blancs Sablons.

En qualité d'officier de douane pour ces côtes, j'ai fait rapport au commissaire des douanes, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, de toutes les circonstances qui avaient accompagné ces actes d'un officier du gouvernement de Terre-Neuve, dans des lieux où, d'après un *diagram* fourni par le bureau des travaux publics et que m'a procuré l'honorable secrétaire de la province, les établissements sont tout à fait en dedans des limites de notre frontière de l'est.

Ces deux goëlettes armées firent un séjour de 10 jours dans l'Anse aux Blancs Sablons, mais je ne sache pas que les officiers qui les commandaient exercèrent leur autorité d'aucune manière, à part les cas que je viens de citer.

Nous avions trouvé, tant dans l'Anse aux Blancs Sablons qu'à l'Île Verte, 118 goëlettes de pêche, occupées alors à y prendre du hareng qui abondait, quoiqu'en général il fut petit.

Dans ces endroits, la pêche de la morue n'avait pas été bonne jusqu'alors, et elle avait commencé bien tard.

M. LeBoutillier de l'Île-à-Bois, vint se plaindre à moi de ce qu'une vingtaine de ses pêcheurs refusaient de continuer à pêcher la morue comme ils y étaient tenus d'après un engagement fait avec lui, sous prétexte que la pêche n'était pas assez bonne. Je les rencontrai tous et leur fis voir l'obligation où ils étaient de remplir les termes de leur engagement, sous peine de payer l'amende. M. LeBoutillier leur disant qu'il ne les retiendrait pas plus de cinq jours si la pêche ne s'améliorait pas, et le lendemain, tous ces pêcheurs lancèrent leurs bateaux à l'eau et continuèrent leurs travaux à la grande satisfaction du chef de l'établissement.

Le 6 août, ayant terminé toutes les affaires concernant mon service à l'Anse aux Blancs Sablons, nous levâmes l'ancre pour le retour vers la partie ouest de la côte, et nous eûmes à peine atteint l'Île Brulée, que la brume qui survint, nous obligea de passer la nuit dans le voisinage.

Le lendemain, à la faveur d'un beau temps et d'un vent favorable je pus, avec l'aide de mon assistant, M. Têtu, visiter la Pêche à Lizotte, les Îles aux Chiens, la Baie des Rochers et la Rivière Napitippi, où nous trouvâmes que toutes les pêches de saumon avaient produit plus que les années précédentes. Il n'y avait eu aucune infraction à la loi.

Le 8, je m'arrêtai à Shicataca, au Havre de Causo, à l'Anse du Portage, et j'arrivai le soir à St. Augustin. Dans tous ces endroits, les pêches de saumon y avaient été plus fortes qu'auparavant, surtout à St. Augustin, où les deux frères Kennedy avaient capturé près de 100 barils de saumon.

Quant à la pêche de la morue, elle avait été mauvaise depuis Bonne Espérance jusqu'à St. Augustin et peu de bâtiments de pêche avaient visité les postes, dont quelques uns sont importants, qui sont entre ces deux points.

Un fort vent d'ouest accompagné de brume, nous retint à St. Augustin jusqu'au 11 au matin, et nous partîmes même alors avec du vent debout, ouest-sud-ouest.

Je m'arrêtai à 8 heures a. m., à Paacacho, à midi à Kilkapoë et à 2 heures p. m., à La Tabatière, tandis que la goëlette continuait sa route pour aller mouiller au Havre au Mont n, et je visitai les postes depuis La Tabatière jusqu'à ce havre.

J'y constatai presque partout une amélioration dans les pêches de saumon depuis l'année dernière, mais c'était tout le contraire pour celle de la morue.

Nulle part on avait eu de plainte à porter pour infraction à la loi des pêcheries.

Le 12, j'envoyai mon assistant visiter la Rivière du Grand Mécatinna et retirer les arrérages que nous devait son locataire : M. Têtu accomplit bien ce service. Dans la matinée nous eûmes du mauvais temps. La Rivière Mécatinna avait produit 22 barils de saumon.

La pêche de la morue avait manqué complètement à la Baie des Moutons et dans le voisinage, et les pêcheurs résidents de cet endroit, qui comptent surtout sur les résultats de cette pêche pour fournir la subsistance de leurs familles, se trouvaient dans l'état le plus malheureux et plusieurs manquaient actuellement de nourriture, et je fus obligé de faire une petite distribution de viandes entre trois familles qui en manquaient tout à fait

et qui ne pouvaient s'en procurer sur la côte; il n'y avait non plus aucun poisson à prendre à cette époque et les harengs ne s'y étaient pas encore montrés.

Plusieurs familles de Sauvages, que j'avais rencontrées à la Rivière St. Paul, deux semaines auparavant, se trouvaient dans une position aussi malheureuse, et mouraient presque de faim, et plusieurs d'entre eux vinrent me demander à manger à bord, après avoir été plus d'un jour sans pouvoir se procurer de nourriture; il va sans dire que je me fis un devoir de secourir, comme ils le méritaient, ces pauvres malheureux, qui ne peuvent s'attendre à recevoir bien des secours de la population blanche établie sur les côtes.

A 11 heures a. m., nous quittâmes la Baie des Montons avec un vent favorable de sud-est, qui ne tarda pas à virer à l'ouest et nous devenir contraire—en sorte que dans l'après-midi, comme la mer devenait grosse et le vent violent, nous allâmes mouiller au Harre des Indéniens, près des fles Ste. Marie, et le même vent continuant toujours, nous y restâmes le 14 et le 15.

Le vent se lâça du nord-ouest le 16, et nous permit de partir. Mais avant midi le vent soufflait encore de la partie de l'ouest et nous fûmes forcés d'entrer dans le Havre de Coacochoo, vers 2 heures de relevée. Bientôt 2 goëlettes baleinières, qui se dirigeaient comme nous vers la partie ouest de la côte, vinrent nous y rejoindre.

Le 17, même vent, et je profitai de cet arrêt forcé pour visiter la Rivière Coacochoo plus loin que je n'avais fait encore, et je parvins jusqu'à un lac, situé à environ une lieue plus loin que le premier, qui s'appelle Lac Salé, et où je trouvais des truites en grande abondance et de la plus belle espèce. Ni les saumons ni les truites n'éprouvent de difficultés pour se rendre jusqu'à ce lac, dont l'aspect est très joli, et les eaux très limpides et des plus propres à la réception et à l'éclosion de leur frai.

Le 18, à 4 heures a. m., nous quittâmes Coacochoo avec un bon vent de E. S. E., et nous fûmes à l'entrée du Havre St. Charles le 20, à midi, malgré de la brume et du vent contraire qui survint le 19.

Le jour suivant nous entrâmes dans le Havre aux Esquimaux, et nous nous rendîmes à Mingan le 22, et le même soir nous allâmes mouiller à la Longue-Pointe.

Depuis ma visite dans ces endroits, dans le mois dernier, il ne s'y était passé rien de remarquable; on constatait cependant à la Longue-Pointe une amélioration dans les rapports de la pêche de la morue.

Le 23, je visitai la Rivière St. Jean et la Rivière Magpie, et je trouvais que tout y allait bien; la pêche de la morue y était aussi meilleure que dans le mois dernier.

Je m'arrêtai, le 24, aux postes de pêche qui se trouvent entre Magpie et la Rivière au Tonnerre, et je me rendis vers le soir jusqu'à Sheldrake, mais bientôt le vent d'est, qui s'était élevé vers 2 heures de relevée, se changea en tempête et souleva une telle mer, près de la côte que nous fûmes obligés de fuir. Le lendemain, le temps devint meilleur et le vent s'étant tourné à l'ouest, nous mouillâmes à la Rivière Moisie.

Pour en revenir aux postes que j'avais visités la veille, je n'ai qu'à dire que la pêche y avait été bonne, surtout dans l'Ause de Magpie, où les meilleurs bateaux avaient capturé depuis 106 jusqu'à 120 quintaux de morue. C'est une preuve que la morue, le capelan et le lançon (ces deux dernières espèces de poisson servent de *botte*) avaient été abondants.

À mon passage à la Rivière-au-Tonnerre, j'eus à recevoir deux plaintes pour dommages causés à des bâtiments; je réglai l'affaire et les parties lésées reçurent une indemnité raisonnable pour les pertes qu'elles avaient souffertes.

À la Rivière Moisie, je rencontrai le garde-pêche, M. Godbout, qui me dit qu'il n'avait aucune plainte à faire pour infraction aux lois des pêcheries. Je fis ma visite des établissements et je trouvais que tout y était en règle. La pêche du saumon, qui était finie depuis plus d'une semaine, avait été bonne, sans toutefois être aussi abondante que l'année dernière.

M. Holliday avait retiré pour sa part de ses stations de la rivière et de celle de la Pointe-au-Bois, 430 barils de saumon; M. Porlier, 35, et W. Chisholm, 17 barils.

Quant à la pêche de la morue, qui avait attiré encore plus de monde à Moisie que les années passées, elle n'avait pas même fourni des produits égaux à ceux d'une petite pêche moyenne, et les bateaux n'avaient guères que 60 quintaux de poisson chacun; il leur en aurait fallu presque autant encore pour que les armateurs de cette localité pussent retirer de bons bénéfices.

L'insuccès de cette pêche doit être attribué au petit nombre de bancs de morue qui

ont visité les côtes que je vis officiel, à l'ell à l'industrie. J'étais bien a tion bien méri mettre la mèn

Le siège individu pour et je conda d'aucune et.

Depuis c côtes que je v officiel, à l'ell à l'industrie. J'étais bien a tion bien méri mettre la mèn

On ne fit absents, je ne

Le soir, main matin. du percepteur publics; et a l'ordre de pat brume épaisse et demie de r à-dire vis-à-v

Le 28, u soir.

Le 29 au l'île-aux-Pom route, et le let par le travers déchirer et un était grosse.

Nous rép sous voile et p.m., avec la

Le vent veau en rou de nouveau.

Le 31, à debout, nous la marée moi

Le lende saire des trav de la saison, qui duraient ture et ne po

L'honor fit préparer c été jugés hor

Bientôt quelques jon quer du cord elle ne lût p

Le lend et vint moui heures a.m.

Vaches. lors

ont visité les fonds de pêche de Moisie cette année, mais surtout à l'extrême difficulté avec laquelle les pêcheurs purent se procurer de la *baïtte*. Cependant, depuis quelques jours, la morne devenait un peu plus facile à prendre au large de la rivière, et l'on espérait que la pêche d'arrière saison qui allait commencer bientôt, serait fructueuse.

Je siégeai, en ma qualité de magistrat, pour entendre une plainte portée contre un individu pour avoir vendu des liqueurs enivrantes sans licence: l'offense fut bien prouvée, et je condamnai le défendeur, en vertu de l'acte 25 Victoria, chap. 6, à 25 piastres d'amende et les frais, qui furent payés de suite.

Depuis que cet acte était passé, j'étais bien déterminé de le mettre en force sur les côtes que je visite tous les ans; car la vente des boissons enivrantes, sans aucun contrôle officiel, a l'effet le plus pernicieux pour les mœurs des pêcheurs et cause le plus grand tort à l'industrie de la pêche; mais on ne m'avait fait encore aucune plainte de cette nature. J'étais bien aise de ce que cette occasion se présentait d'infliger, dans ce cas-ci, une punition bien méritée, et qui, je l'espère, aura l'effet d'empêcher d'autres personnes de commettre la même faute sur la Côte Nord.

On me fit plusieurs plaintes pour désertion de service; mais comme les accusés étaient absents, je ne pus rien faire pour le moment.

Le soir, nous quittâmes Moisie, et nous nous rendîmes à la Baie des Sept-Iles le lendemain matin. Je fus examiner les travaux de réparation qui avaient été faits à la résidence du percepteur de la douane en cet endroit, afin d'en faire rapport au bureau des travaux publics; et après avoir vu les quelques pêcheurs qui se trouvaient en cet endroit, je donnai l'ordre de partir à 11 heures a. m. pour Québec, avec un vent de E. S. E. Bientôt une brume épaisse vint nous dérober la vue des terres, et ce ne fut que le lendemain, à 5 heures et demie de relevée, que le brouillard s'éleva et nous permit de voir où nous étions, c'est-à-dire vis-à-vis l'artigo, sur la Côte Sud, entre Matane et Méti.

Le 28, nous eûmes un léger vent d'est, et nous pûmes atteindre St. Simon vers le soir.

Le 29 au matin, la marée baissant et le calme nous obligèrent de mouiller vis-à-vis l'Île-aux-Pommes; mais à 9 heures le vent de nord-est s'éleva et nous continuâmes notre route, et le lendemain matin, par un fort vent d'ouest, nous fûmes forcés de jeter l'ancre par le travers de St. Jean-Port-Joli, à la marée baissante, après avoir vu notre chemin se déchirer et un de nos haubans de misaine se rompre par l'effet du tangage, tant la mer était grosse.

Nous réparâmes nos avaries, et à la marée montante, à 3 heures p. m., nous mîmes sous voile et lonvoyâmes jusqu'à l'Île-aux-Grues, où nous mouillâmes à 8 heures 30 m. p. m., avec la marée baissante.

Le vent s'étant mis au nord-ouest quelques instants après, nous nous mîmes de nouveau en route; mais le calme survint une demi-heure après et nous força à jeter l'ancre de nouveau.

Le 31, à 3 heures a. m., nous quittâmes notre mouillage, et le vent étant encore debout, nous lonvoyâmes au Trou St. Patri, où la marée baissante nous força à mouiller; la marée montante suivante nous amena à Québec à 7 heures de relevée.

Le lendemain, après avoir transmis un rapport de ma croisière à l'honorable commissaire des travaux publics, pour lui dire la cause qui nous avait amenés à Québec au milieu de la saison, et qui était la nécessité de nous faire faire une mâture neuve, les vieux mâts qui duraient depuis 1852 que la goélette avait été construite étant atteints de la pourriture et ne pouvant servir par conséquent.

L'honorable commissaire donna les ordres nécessaires à M. Buteau, pour que ce dernier fit préparer des estimés du coût d'une nouvelle mâture et de haubans neufs, les vieux ayant été jugés hors de service.

Bientôt les travaux commencèrent à bord de "La Canadienne," mais comme on mit quelques jours à trouver des espars de dimension voulue, qu'on fut obligé de faire fabriquer du cordage pour les haubans, et que d'ailleurs il y avait beaucoup d'ouvrage à faire, elle ne fut pas prête à prendre la mer avant le 28 septembre.

Le lendemain, la goélette quittait le port de Québec avec une jolie brise de sud-ouest et vint mouiller au quai de St. Denis à 11 heures p. m. Le 31, nous levâmes l'ancre à 11 heures a. m., et le 1er octobre au matin, nous étions déjà par le travers de la Baie de Mille-Vaches, lorsque le vent d'est nous obligea de venir mouiller sous l'Île St. Bernadé.

Le séjour forcé que je fis en cet endroit me fournit l'occasion de visiter la rivière de Rimouski, que je remontai jusqu'à la chaussée du moulin de M. Price, et j'y examinai la passe-migratoire qu'y a fait construire, le printemps dernier, George Sylvain, écuyer, M. P. P., sur un plan suggéré par moi. Et d'après les rapports du frère de M. Sylvain et d'autres personnes du voisinage de la chaussée, des saumons et des truites en grand nombre ont franchi cette passe neuve sans difficulté; car il est toujours passé depuis le printemps un volume d'eau suffisant pour permettre aux saumons d'y nager.

Les eaux de la rivière, arrêtées par la chaussée, ont formé en amont un magnifique bassin d'eau limpide où doivent se trouver des endroits très favorables pour la réception et l'éclosion des œufs de saumons et de truites.

Trois milles plus haut, il y a aussi une chaussée de moulin, appartenant à M. Hudon, et un quart de mille au-dessus se trouvent sept cataractes élevées que ni les saumons ni les truites ne peuvent franchir.

Il n'y a pas de passe-migratoire à cette dernière chaussée, et on ne croit pas généralement qu'il soit nécessaire d'en faire, car il n'y a pas au-delà d'endroits propices qui pourraient servir de *frayères*. Comme je n'ai pu me rendre jusqu'à ces lieux, je ne puis rien en dire moi-même; mais j'espère pouvoir visiter, l'année prochaine, cette partie de la rivière, et faire rapport sur ce sujet au département.

La pêche aux filets dans la Rivière Rimouski avait manqué, tandis qu'en dehors, elle avait été meilleure que depuis bien des années, et les pêcheurs voyaient dans cette augmentation remarquable d'une espèce de poisson si importante, les résultats avantageux du service de la protection des pêcheries; et avant de quitter ce sujet, je ne puis passer sous silence le zèle et l'intérêt dont M. George Sylvain a donné des preuves pour l'avancement et le succès des pêcheries de la province, et le service signalé qu'il rend à la Rivière Rimouski en particulier, en continuant à affermer cette rivière, sans en retirer presque aucun profit, mais dans le but de conserver ses pêcheries de saumon et de truite, et de les protéger contre ceux qui seraient tentés d'y commettre des déprédations.

Le 2 d'octobre, dans la soirée, nous partîmes avec une légère brise de sud-ouest. Le lendemain, le vent de nord-est recommença encore, et, le 4, nous obligea de mouiller vis-à-vis la Rivière Bersimis.

J'allai à terre à l'établissement des Sauvages de cet endroit, et j'appris de M. Fortescue, l'agent du poste que la compagnie de la Baie d'Hudson y tient, que les Sauvages avaient pris dans la rivière, au moyen de filets, environ 25 barils de saumon, et 6 seulement au moyen de dards et de flambeaux, mais ils n'avaient été qu'en aval des *frayères*.

Je ne trouvais que quelques Sauvages à Bersimis (tous les autres avaient gagné les bois pour y commencer la chasse des fourrures), et aucun de ceux contre qui j'avais des warrants.

Je puis constater avec plaisir que le poste sauvage de Bersimis était dans un état de progrès marqué, grâce aux soins pleins de zèle que lui portaient les Pères Oblats. Les frères cabanes d'écorce de bouleau des natifs commençaient à disparaître pour faire place à de bonnes maisons en bois; quelques-uns d'entre eux, sans toutefois abandonner leurs travaux de préférence, la chasse et la pêche, donnent peu à peu leur attention à la culture de la terre et réussissent à récolter quelques pommes de terre et autres légumes. Ils se pouvoient même de bétail qu'il leur sera assez aisé à nourrir, car il y a, de chaque côté de la rivière, de grandes étendues de terre où le foin pousse en grande abondance. Avec les ressources que pourra leur fournir la culture de quelques morceaux de terre, jointe à celle de la chasse et de la pêche, les Sauvages de cet endroit ne devront pas être, à l'avenir, aussi exposés que par le passé à souffrir de la misère, résultat nécessaire d'une mauvaise chasse aux animaux à fourrures pendant l'hiver ou aux loups-marins pendant l'été.

J'aurais voulu visiter, pendant que j'étais dans le voisinage de cet endroit, la côte ouest de la Péninsule de Manicouagan, où l'on m'avait porté plainte contre une femme accusée d'avoir assailli et blessé un homme avec une hache; mais une brume épaisse qui survint ne me permit pas d'accomplir cet objet.

Le 5, à 9 heures a.m., le vent s'étant mis au sud-ouest, nous fîmes voile pour la Rivière Godbout, où nous arrivâmes à 6 heures p.m.

M. Antoine Blais, avec qui je communiquai de suite, me dit que la pêche du saumon avait été excellente dans la Baie de Godbout, et lui avait rapporté 24 barils de ce poisson.

La pêche de la morue n'avait pas réussi du tout, à cause du manque de *boitte*. On avait vu que très-peu de maquereau près de ces côtes, et il ne s'y était montré qu'une seule goëlette de pêche américaine, mais elle n'avait pas pêché.

Je mis entre les mains de M. Blais les provisions et munitions destinées au soulagement des Sauvages de ce poste.

J'employai la journée du 6 à visiter la Pointe-de-Monts, la Trinité, la Rivière-de-la-Pentecôte et les Iles-Ragged. Tout allait bien dans ces divers postes. Je trouvai dans la Rivière-de-la-Pentecôte 7 bâtiments (goëlettes et autres) occupés à la pêche de la morue, qui avait été abondante dans ces parages pendant la saison, mais elle commençait à disparaître. Aux Iles-Ragged, la pêche de la morue avait été moyenne.

Le 7, un peu après-midi, nous venions de jeter l'ancre dans la Baie des Sept-Iles. Nous y restâmes jusqu'au 10, ne pouvant sortir au large à cause des vents d'est et de la brume. Ce jour-là, nous essayâmes de nous rendre à la Rivière-Moisie, mais la grosse mer qu'il faisait avec des vents du large, nous empêcha d'y mouiller, et nous revînâmes aux Sept-Iles. Enfin, le 11, le temps devint beau, et nous pûmes aller jeter l'ancre près de l'embouchure de la Rivière-Moisie, à 9 heures a. m.

Il y avait 4 bâtiments dans la rivière, dont un brigantin et trois goëlettes: on les chargeait de morue séchée pour l'exportation.

Presque tous les pêcheurs avaient quitté les établissements, la saison de la pêche étant tout-à-fait finie. La pêche de l'arrière-saison y avait été médiocre, et jointe à celle d'été, avait rapporté aux meilleurs bateaux de pêche de 80 à 100 quintaux, et aux bateaux moins chanceux, de 60 à 80.

La tranquillité et l'ordre n'avaient pas été troublés à Moisie depuis ma dernière visite, et le garde-pêche n'avait aucune plainte à faire pour contravention à l'acte des pêcheries.

Vers midi, nous quittâmes Moisie, avec un vent de nord-est; bientôt il se changea en vent de sud-est, et nous allâmes nous abriter sous la Pointe-St.-Charles. Vers le soir, le vent devint favorable, et nous mîmes sous voile.

Le 13, je visitai les établissements de pêche de Gibraltar Cove, de LeGros Cove, de Skell Drake et de la Rivière-au-Tonnerre. J'appris que dans ces postes la pêche y avait fourni des résultats ordinaires, c'est-à-dire de 80 à 100 quintaux de morue par chaque bateau.

Dans l'Anse de LeGros, toutefois, des bateaux avaient été jusqu'à 125 quintaux chacun.

À la Rivière-au-Tonnerre, je reçus deux plaintes, mais je ne pus les régler à cause de l'absence des avertisés.

Dans l'après-midi, le vent d'ouest qu'il faisait devint si violent, qu'il ne nous restait d'autre alternative que d'entrer dans le Havre de Mingan, sans pouvoir nous arrêter à la Rivière St. Jean ni aux autres postes intermédiaires, et c'est ce que nous fîmes à 5 heures de relevé.

Nous ne trouvâmes pas un vaisseau dans le havre, et Mr. Watt nous dit qu'il n'y était rien arrivé de remarquable depuis notre dernière visite.

Le lendemain, à midi et demi, nous fîmes voile pour la Pointe-aux-Esquimaux, et grâce à un fort vent d'ouest, nous y arrivâmes à 2 h. 45 minutes p. m.

Tous les bâtiments de ce village étaient revenus de la pêche du hareng depuis quelque temps déjà, mais malheureusement peu d'entre eux y avaient réussi; ce poisson ayant été très rare dans les endroits qu'ils avaient visités sur nos côtes—et les seuls bâtiments qui avaient rapporté de bons voyages étaient ceux qui étaient allés au-delà du Cap Charles, sur la Côte du Labrador baignée par l'Atlantique; c'est là que le hareng avait abondé le plus—et comme la pêche de la morue n'avait pas non plus été fructueuse pour la plupart des habitants de la Pointe-aux-Esquimaux (j'en ai déjà parlé plus loin), il s'ensuivait que beaucoup d'entre eux se trouvaient dans la gêne. Mais ils ne se décourageaient pas et ils comptaient sur les bons bénéfices qu'ils espéraient retirer de la chasse au loup-marin, le printemps prochain, pour voir renaitre l'abondance parmi eux.

Le 15 au matin, nous quittâmes la Pointe-aux-Esquimaux, et nous atteignîmes Natasquan un peu avant minuit.

Le lendemain, je fis ma visite habituelle des établissements de pêche de l'endroit, et j'y trouvai qu'après mon départ dans le mois de juillet, la pêche n'avait pas été meilleure qu'auparavant, mais plutôt par le manque de la *boitte* que par la rareté de la morue. Les

bateaux des habitants avaient pris à peu près 50 quintaux chacun. Les pêcheurs de M. De la Paralle avaient un peu moins réussi. Cet armateur n'avait cependant que 2200 quintaux de morne à expédier en Italie, cette année; c'était beaucoup moins que l'année dernière. Vers la fin d'août, on avait vu (ce qui n'est pas ordinaire) beaucoup de harengs pendant quelques jours, dans la Baie de Natashquan, et on avait capturé plusieurs centaines de barils de ce poisson.

M. Doré, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui reste à la rivière, me dit qu'il n'y avait pas eu de pêche illégale depuis ma dernière visite; mais il se plaignit qu'il avait été laissé des piquets qui avaient servi à la pêche au saumon, à plusieurs endroits à l'embouchure de la rivière, et je pris des mesures pour punir les personnes coupables de cette infraction à la loi, lorsque je pourrai les atteindre.

Un peu avant trois heures de l'après-midi, nous quittâmes la Rivière de Natashquan, et le lendemain matin, nous arrivâmes à la Rivière Kégasca. J'envoyai aussitôt mes constables sommer le nommé Guillemette, accusé d'avoir pêché sans licence dans cette rivière en 1861, et je continuerai avec la goëlette jusqu'à la Baie de Kégasca. A 10 heures a. m. Guillemette comparut devant moi; il admit sa culpabilité, mais donna pour excuse d'avoir commis la dite offense, le fait qu'un nommé Giroux (qui avait aussi été poursuivi pour avoir pêché sans licence dans la même rivière) lui avait montré un permis de pêche qu'il prétendait avoir reçu du gouvernement pour la Rivière Kégasca. Le jugement fut rendu et Guillemette condamné à \$20 d'amende, ou deux mois d'emprisonnement à défaut de paiement; et comme Guillemette ne pouvait payer de suite l'amende imposée, qu'il était dans la misère, et que l'amener en prison, s'il ne payait pas l'amende de suite, c'était condamner sa femme et ses enfants à souffrir beaucoup pendant l'hiver qui allait commencer, je lui donnai jusqu'au neuf du mois de juin prochain pour trouver le montant de la pénalité.

La pêche de la morue à Kégasca, depuis ma dernière visite, n'avait pas été meilleure qu'au printemps, et cela était dû à la grande rareté de la *boitte* plutôt qu'à toute autre cause.

Nous étions déjà rendus au 17 octobre: la saison de l'automne était par conséquent très-avancée, et il me restait encore à visiter les postes de pêche qui se trouvent entre la Baie de Kégasca et l'Anse aux Blanches Sablons. Mais continuer mon voyage dans cette direction, c'était m'exposer à arriver dans le fleuve St. Laurent à une époque de l'année où la navigation est très-dangereuse, et accompagnée de beaucoup de risque, surtout pour les bâtiments qui le remontent, pour se rendre à Québec, et je crus de mon devoir de terminer à mon voyage au Labrador, et de faire mettre le cap sur les Iles de la Madeleine. Mais nous eûmes un bien mauvais temps et toujours des vents contraires pour nous rendre à ces îles: car, partis de Kégasca le 17, à 1 heure 20 minutes de relevée, nous arrivâmes à l'île Bryon que le 21, à 1 heure pm.

M. White, l'occupant de cette île, que je vis, me rapporta que la morue et le maquereau avaient été très-abondants sur les côtes de l'île Bryon, auprès des Rochers-aux-Oiseaux et de la Grosse-Île; et les pêcheurs qui avaient fréquenté ces parages, surtout ceux de Chéticamp, sur l'île du Cap-Breton, et des pêcheurs des États-Unis, y avaient parfaitement réussi, et devaient faire de bons bénéfices avec les produits de leurs travaux de la saison.

Vers le soir, la brume, qui n'avait pas cessé de couvrir la mer depuis notre départ de Kégasca, se dissipa, et le vent s'étant mis au nord, nous partîmes pour le Havre-aux-Maisons, où nous arrivâmes le lendemain matin.

Je ne trouvai que 8 goëlettes dans ce port; les autres bâtiments (appartenant à ce port et au nombre de 15) n'étant pas encore de retour de leurs voyages d'Halifax et de Québec, où ils étaient allés porter le produit des pêches de la saison qui venait de s'écouler, et consistant en morue séchée, hareng et maquereau saumurés et huile de morne et de loup-marin.

Je n'aurais presque pas besoin de dire (j'en ai déjà parlé auparavant) que les bâtiments pêcheurs du Havre-aux-Maisons, qui avaient été faire la pêche sur la Côte du Nord, étaient retournés sans avoir presque rien pris, tandis que ceux qui étaient restés aux îles avaient fait des pêches les plus fructueuses, soit en morue, soit en maquereau, qui se soient jamais faites dans ces parages-là, tant le maquereau et la morue y avaient afflué pendant toute la saison, tant autour des îles que dans la Baie de Plaisance. Au dire des

anciens pêcheurs, il n'y avait pas eu une telle abondance de poisson de toutes sortes aux îles depuis bien des années.

C'est à l'Île All-right et à l'Île Grindstone qu'on avait capturé le plus de maquereau, tandis qu'à l'Étang du Nord, que je visitai le jour suivant, la pêche de la morue avait rapporté aux pêcheurs des bénéfices très-grands : plusieurs bateaux ayant capturé jusqu'à 180 draffes de ce poisson pendant la saison, tandis que les autres avaient pris en moyenne de 90 à 120 quintaux chacun.

Cette saison de pêche qui venait de s'écouler avait été, d'après M. Charles Bourque, un des anciens habitants de l'endroit, la meilleure qui se soit faite depuis bien des années ; ces succès avaient fait renaitre le courage des pêcheurs, un peu abattu par quelques années de pêche médiocre, et leur faisait concevoir de belles espérances pour l'avenir de leurs pêcheries.

Un grand nombre de goëlettes de l'Île du Cap Breton, de la Nouvelle-Écosse et de St. Pierre avaient fait la pêche à la morue, cette année plus que jamais, sur les bancs au large de l'Étang du Nord et du Corps-Mort, et presque toutes avaient bien réussi. Plusieurs mêmes avaient pu faire deux voyages de pêche pendant la saison, tant la morue avait été abondante sur ces fonds.

D'après les informations qui me sont venues de toutes parts, c'est dans les parages que je viens de nommer et dans les eaux adjacentes qui se continuent dans la direction de l'Île du Prince-Édouard, que l'affluence de la morue s'est fait le plus remarquer pendant la saison qui vient de s'écouler, et c'est là que les pêcheurs ont trouvé les meilleures chances de succès. La *boîte* y a toujours été facile à se procurer.

Ces bons résultats des travaux des pêcheurs étrangers, aux environs des Îles de la Madeleine, n'ont pas manqué d'attirer l'attention des armateurs et capitaines de bâtiments pêcheurs de ces îles, lesquels ont eu la coutume d'aller pêcher sur la Côte du Labrador, parcequ'ils trouvent des havres sûrs et commodes et généralement une abondance de poisson qui, pourtant, fait défaut quelquefois, comme cette année, et plusieurs d'entre eux se proposent de s'armer l'année prochaine pour la pêche des bancs et ont déjà donné des ordres aux marchands des Îles de la Madeleine, pour leur faire venir des cables de mouillage (on sait qu'on ne peut tenir à l'ancre sur les bancs avec des cables-chânes, mais qu'il faut pour cela des cables de chanvre ou de *manilla*, qui, à cause de leur élasticité et de leur légèreté, fatiguent moins le vaisseau pendant les tempêtes). Cette pêche des bancs, quant elle est fructueuse, rapporte comparativement des bénéfices plus grands que celle des côtes, puisque le poisson qu'on y prend se vend plus cher sur les marchés, vu qu'il est de plus belle taille et de meilleure qualité.

Ces remarques que j'ai faites à propos de l'Étang-du-Nord et du Havre-aux-Maisons, s'appliquent aussi à l'Île-Amherst. Je visitai cette dernière place le 24 et le 25.

M. Fox, le percepteur de la douane des Îles de la Madeleine, me fournit sur ces endroits des renseignements très-importants sur les opérations du commerce de la saison (lesquels paraîtront sous forme de tableaux à la fin de ce rapport). Il commenta tout que le commerce y suit une marche progressive depuis quelques années, grâce à la protection et à l'encouragement que le gouvernement accorde si libéralement aux pêcheurs.

La morue séchée des Îles de la Madeleine se vendait, à Halifax, jusqu'à 10 schellins le quintal : c'était un prix très-élevé et qui assurait de grands profits à nos marchands comme à nos armateurs.

De 60 à 80 goëlettes des États-Unis s'étaient occupées de la pêche du maquereau dans les eaux environnantes des îles, et avaient obtenu un succès complet, de même que nos pêcheurs de l'Île Amherst et du Havre-aux-Maisons, qui s'étaient livrés à cette pêche dans la Baie de Plaisance.

La saison avait été très-belle aux Îles de la Madeleine depuis le printemps, et des plus favorables, tant pour les travaux de la pêche que de l'agriculture. Les récoltes étaient très-profitables, surtout celle des pommes de terre.

Pendant mes visites aux Îles formant le groupe des Îles de la Madeleine, plusieurs plaintes étaient venues à mes oreilles, concernant les pêcheurs appartenant aux vaisseaux étrangers, soit des États-Unis, soit de la Nouvelle-Écosse, qui, lorsqu'ils avaient mouillé près des côtes, avaient été à terre et s'étaient permis de commettre des déprédations sur les propriétés des habitants, et, dans plusieurs cas, s'étaient rendus coupables de vols de moutons et de volailles sur l'Île d'Entrée. Ces actes de brigandage se commettent

généralement à la faveur de la nuit ; il est bien difficile, en conséquence, de découvrir les auteurs. Mais la présence de la goëlette armée dans ces endroits a eu l'effet de faire diminuer la fréquence de ces déprédations (dont avaient tant à se plaindre nos pêcheurs avant l'établissement de la protection des pêcheries), comme me l'ont fait remarquer beaucoup des habitants des localités les plus exposées.

Cette année, vu l'époque un peu avancée de mon départ de Québec et la perte de temps occasionnée par les réparations à la mâture de la goëlette, il m'a été impossible de faire plus de deux visites aux Îles de la Madeleine ; mais j'espère que l'année prochaine les travaux d'équipement de la goëlette pourront être faits assez tôt pour me permettre de quitter pour le golfe à la fin d'avril ; ainsi, je pourrai faire 4 et même 5 visites dans ces endroits, qu'il est important, comme je l'ai déjà dit, de bien protéger pour l'avenir de notre commerce maritime.

Le naufrage d'un vaisseau chargé de farine, arrivé à la partie nord de l'Île Amherst, est venu donner un éclatant témoignage de l'esprit d'ordre et des sentiments de respect pour la propriété qui règnent parmi la population de ces endroits, depuis que le service de la protection des pêcheries s'y fait. Ce vaisseau menaçait de se briser : toute la cargaison fut sauvée, avec l'assistance des principaux habitants et des pêcheurs des environs, et le tout livré aux autorités compétentes, et l'agent de l'assurance put faire la vente des effets sauvés sur place avec autant de régularité que dans un de nos grands ports de mer.

Le 26, le vent qui avait été du nord-ouest se mit au nord-est, et nous quittâmes les îles.

Le 28, dans l'après-midi, nous arrivâmes à Paspébiac. Je trouvai dans cette rade les vaisseaux dont les noms apparaissent dans le tableau suivant :

BÂTIMENTS qui se trouvaient dans la rade de Paspébiac, le 28 octobre 1863.

DESCRIP- TION.	Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage	Nombre de marins.	Propriétaires.	Cargaison.
Barque	O. Blanchard	Th. Giffard	268	12	Chs. Robin et Cie.	Morue sèche pour le
"	Mark Well	John Belleau	270	12	do	Brésil, l'Espagne,
"	C. Columbus	J. Ahier	203	12	do	l'Italie et les An-
Brigantin	Ranger	A. Le Dain	183	10	do	tilles, ainsi que du
"	Dit-on	A. LeGresley	71	7	do	hareng, etc., etc.
Briek	Union	Ths. Le Dain	187	10	do	do do
"	85	A. LeMoignan	113	8	do	do do
Goëlette	Peace	F. Ahier	35	6	do	Employée à trans-
"	Ant	Wm. Rowe	52	7	do	porter de la morue
"	Fly	A. Collard	58	7	do	sèche, etc., etc.
Brick	Ilebe	P. Cozens	236	13	LeBoutillier et Frères	Morue sèche au Bré-
"	Diana	P. Touzel	216	12	do	zil, Italie, Espa-
"	Fraser	Detouchy	143	10	do	gne, etc., etc.
Brigantin	Pendora	J. Hubert	99	8	do	do do
"	G. D. T.	LeBrun	124	10	do	do do
Goëlette	Gleaner	F. LeBlanc	59	5	do	Pour Oporto avec de
"	Pabos	A. Fougère	42	6	do	la grande morue.
"	Industry	J. Sawyer	20	5	do	Cabotage (morue.)
		Total	2334	80		

Comme d'ordinaire, tout le monde dans ce port était à l'ouvrage. On se préparait avec la plus grande activité à expédier des cargaisons de poisson séché sur les marchés étrangers, où les prix d'après les rapports apportés par les dernières malles, étaient des plus élevés.

D'après les calculs des agents des établissements, toute la morue disponible sur la côte cette année allait être exportée, en vue des grands bénéfices qu'il y avait à faire sur ces produits. On ne s'était pas contenté des moyens de transports ordinaires, on avait nolisé des bâtiments en Angleterre, à Jersey, etc., etc., qui venaient prendre à Paspébiac et sur plusieurs points de la côte, des cargaisons de morue, à raison de 3 chelins sterling, par

quintal de morue livré à Oporto ou à Cadix ; c'était le contraire l'année dernière, où faute de moyens de transport, il est resté dans les hangars des Paspébiac près de 8,000 quintaux de morue.

Je donnerai à la suite de ce rapport des tableaux indiquant les noms des bâtiments qui ont transporté des cargaisons de poisson de Paspébiac aux pays étrangers. J'y ajouterai des tableaux indiquant le montant des importations et des exportations du port de Paspébiac, avec des remarques sur le commerce de ce port.

Je me contenterai de dire à présent que quoique la morue eût manqué sur plusieurs points de nos côtes, et quoique dans d'autres endroits, c'eût été plutôt la rareté de la *botte* qui eût nuit aux travaux de la pêche et l'eût empêché de bien réussir, cependant, par suite de l'augmentation des armements pour la pêche et des efforts accomplis de tous côtés pour puiser à pleines mains à ces sources de richesses que recouvrent les eaux qui bordent nos côtes maritimes, et en retirer ces préparations alimentaires, si utiles à nos populations et constituant un article d'échange qui, à lui seul, fournit les éléments de la plus grande partie du commerce de la Gaspésie, les produits de cette pêche ne seront pas beaucoup inférieurs à ceux de l'année dernière. J'aurais beaucoup désiré aller visiter l'Île de Bonaventure, New-Richmond, Carleton et les autres postes du haut de la Baie des Chaleurs ; mais la saison se trouvait si avancée, qu'il fallait songer à rentrer au port d'hivernement bien vite.

Je restai à Paspébiac trois jours et demi et après avoir rencontré M. Phelean, le garde-pêche, et terminé avec cet officier les affaires de la saison, et avoir écrit aux autres garde-pêche de la baie de m'envoyer leur rapport de l'année, je donnai l'ordre du départ pour Percé, me proposant d'arrêter en route à Pabos, à la Grande-Rivière et à l'Anse du Cap ; mais le vent était très-fort et la mer trop houleuse pour nous permettre d'aborder à ces postes. Nous arrivâmes à Percé peu après 5 heures de relevée le 30, après avoir accompli le trajet entre Paspébiac et ce dernier poste en moins de 6 heures.

Le 31, j'allai par terre, le vent continuant toujours d'être du large, à l'Anse du Cap, à la Grande-Rivière et Pabos. Je rencontrai à ce dernier endroit le garde-pêche de cette division ; M. Rémon, qui me rapporta qu'il n'y avait eu rien d'irrégulier dans les pêches de cette partie de la côte, et qu'au contraire, tout s'y était fait avec ordre.

Dans plusieurs stations, la pêche de la morue avait été meilleure qu'à l'ordinaire : cette pêche depuis Pabos jusqu'à l'Anse du Cap inclusivement avait, à prendre toutes les opérations de la saison, fourni des résultats ordinaires. A Percé, elle avait été bonne pendant l'été et encore plus fructueuse depuis que l'automne était commencé.

Il y avait dans la rade de Percé trois bâtiments qu'on chargeait de morue pour l'Europe, mais avec assez de difficulté ; car c'est simplement une rade qui est mal abritée contre les vents du large, c'est-à-dire ceux qui soufflent depuis la partie du nord, en tournant par l'est, jusqu'à la partie du sud, qui ne permettent pas aux bateaux d'aborder la côte à cause du ressac qui s'y fait sentir avec une force et une violence irrésistibles.

Peu de goélettes américaines avaient fréquenté, pendant la saison, les côtes de Percé et des environs, pour la pêche de la morue, quoique ce poisson y eût été abondant, surtout près de l'Île de Bonaventure.

La *botte* dont avait fait généralement usage les pêcheurs depuis Percé jusqu'à Pabos, était composée principalement de harengs.

Les encornets y avaient été moins abondants qu'à l'ordinaire : quant au capelan, c'était toujours avec difficulté qu'on avait pu se le procurer.

Le 2 novembre, je visitai par terre, le Coin du Banc, le Barachois, la Malbaie (en bas) et la Pointe St. Pierre. Je trouvai toutes choses en ordre dans ces différents endroits. Au Barachois, les pêches du saumon avaient augmenté.

À la Malbaie et à la Pointe St. Pierre, la pêche de la morue avait rapporté des produits d'une valeur ordinaire.

Le 3, "La Canadienne" qui avait été prise par le calme la veille, près de Percé pendant une partie de la journée, vint me prendre le matin à la Pointe St. Pierre et nous partimes bientôt pour le Bassin de Gaspé où nous jetâmes l'ancre dans l'après-midi.

Je fis la visite dans ce port de 16 bâtiments employés aux pêches dont suivent les noms dans le tableau suivant, avec des observations sur leurs destinations et leurs cargaisons.

BASSIN DE GASPÉ, LE 3 NOVEMBRE 1863.

DESCRIP- TION.	Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Ton- nage.	No. de mari's	Observations.
Brigantin	Ste. Anne	John Vibert	150	8	Prenant une cargaison de morue pour le Brésil.
Barque	Alice Jane	Elias Jean	380	10	Ayant 4000 qtx. de morue pour Jersey.
"	Arabia	John Ettles	302	15	Venue à Gaspé avec une cargaison de bois et faisant de l'eau.
Brick	Brothers	Thos. Vibert	173	6	Prenant de la morue sèche pour l'Italie, etc.
"	Shamrock	A. Haquoil	136	7	do do do
"	Bondieu	F. G. Laforge	166	7	do do do
"	Behus	Ed. Lemaitre	88	6	Nolisé et chargé par J. LeBoutillier, 1700 qtx. de morue pour Cadix.
"	Billemoa	J. Small	132	7	Nolisé et chargé par Fruing et Cie, 3000 qtx. de morue pour Naples.
"	Typhus	Jno. Lescler	93	7	J. LeBoutillier, 1700 qtx. de morue p. Jersey.
Brigantin	Favorite	Chas. Coste	63	5	Fruing et Cie, 1300 qtx. morue p. l'Espagne.
Goëlette	Highland Jane	John Ascah	47	11	Baleinier.
"	Tempérance	F. Kennedy	56	10	Arrivant de Québec avec provisions.
"	Trial	J. Cass	47	4	Cabotage entre Québec et la B.-des-Chaleurs.
"	Hasty	J. Asselin	49	5	Cabotage du nord au sud du fleuve.
"	H. R. S.	E. Jean	56	4	Venant d'arriver de la Barbade.
"	Undaunted	J. Howell	29	8	Cabotage.
Total			1898	120	

Le commerce, depuis l'ouverture de la navigation, y avait toujours été très actif et d'après les apparences, augmentait d'une manière remarquable, depuis qu'on en avait fait un port franc. De nouveaux magasins, de nouveaux hangars, de nouveaux quais s'élevaient des deux côtés de ce magnifique bassin, et plusieurs marchands et commerçants dans plusieurs genres de négoce s'y étaient établis depuis cette époque, et tous paraissent réussir; c'était une bonne preuve qu'au Bassin de Gaspé et sur les côtes environnantes, qui fournissent la morue séchée, c'est-à-dire, le principal article d'échange, comme je l'ai déjà remarqué plus haut, le montant des affaires qui s'y faisaient, étaient sans aucun doute plus grand qu'il n'était il y a quelques années.

J'indiquerai dans un tableau annexé à ce rapport, les noms des bâtiments qui ont pris cette année des cargaisons de poisson au Bassin de Gaspé pour les pays étrangers, avec leur destination, etc., etc. J'y joindrai aussi des remarques sur le commerce du port franc.

M. Thomas Boyle, le garde-pêche de ces endroits, me fit rapport qu'il n'y avait pas eu d'infraction à la loi pendant la saison.

La pêche du saumon y avait été bonne, et d'après les renseignements qui nous arrivaient, il y avait dans le haut des rivières de grandes quantités de saumons et de truites; ce qui prouve que la protection de ces poissons s'exerce d'une manière efficace dans ces cours d'eau et nous donne droit d'espérer que, avant peu d'années, on y ferait des pêches qui doubleront, et plus même, les bénéfices des pêcheurs.

Pendant cette visite au Bassin de Gaspé, je fus appelé, comme l'année dernière, par les commissaires d'école de cette localité, pour faire mettre en force la loi des écoles. Je fis arrêter par mes constables plusieurs individus, qui avaient jusqu'alors défié les efforts des officiers de justice de la place chargés des ordres de la cour locale, et qui avaient toujours refusé de payer leur cotisation; et traduis devant moi, ces individus payèrent ou consentirent à faire des arrangements qui satisfirent pleinement la commission des écoles et font espérer qu'il n'y aura plus de difficulté à l'avenir de ce côté-là.

Ci-suivent des lettres des commissaires mentionnés plus haut, qui ont rapport à cette affaire:

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE, BAIE DE GASPÉ SUD,
4 novembre 1863.

Au Commandant FORTIN, goëlette *La Canadienne*.

MONSIEUR.—Je suis chargé de vous informer que les personnes citées devant vous, et John LeBoutillier, éer., l'an dernier, pour non-paiement de taxes, n'ont pas payé, à l'exception de la veuve Morrin, et je vous prie respectueusement de vouloir bien m'aider à les faire payer.

Les commissaires se trouvent dans la pénible nécessité de faire cette démarche, parce qu'il n'y a qu'un seul magistrat, savoir : A. Painchaud, *éc.*, qui consent à agir (trois autres étant commissaires), et qu'il n'y a pas de force suffisante pour faire mettre la loi à exécution. Il y a aussi d'autres individus qui les bravent, sachant qu'ils ne peuvent sévir contre eux.

Je prends de plus la liberté de remarquer que l'inspecteur, T. Tremblay, *éc.*, sachant les difficultés où se trouve placé cette municipalité, a ordonné aux commissaires de s'adresser à vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé.)

WILLIAM THOS. LAWS,
Secrétaire-trésorier.

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE, GASPÉ SUD,
5 novembre 1863.

P. Fortin, *Écr.*, J. P.,

Commandant de la goélette *La Canadienne*.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous offrir mes plus sincères remerciements pour l'empressement avec lequel vous vous êtes rendu à la requête du secrétaire-trésorier, de l'aider à intenter des procédures légales pour le recouvrement des taxes dues à la municipalité, et d'exprimer mon opinion que sans votre prompt secours, l'on n'aurait pu mettre à effet les dispositions de la loi des écoles, et qu'il en serait résulté un mécontentement croissant contre les autorités locales.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé.) JOHN EDEN,

Président des commissaires d'école.

Le port de Gaspé a reçu cette année la visite de trois bâtiments de guerre étrangers. D'abord, la corvette à vapeur française, "Le Marecau," de 8 canons, commandant Vavin, venait y prendre, dans le mois de juillet, le consul français, M. le baron Gaudré-Boilleau, qui allait faire sur les lieux une étude des ressources qu'offrent les contrées qui bordent les eaux du Golfe St. Laurent, dans le but d'y créer ou plutôt d'y accroître les rapports de commerce avec les possessions françaises à Terre-Neuve; et c'est en faisant mieux connaître aux marchands et amateurs français quels sont les divers produits que peuvent leur fournir le Canada et les autres provinces britanniques, pour satisfaire aux nombreux besoins de leurs pêcheries, et quelles sont les marchandises qu'ils peuvent donner en échange, que ce but désirable peut être atteint d'une manière plus certaine.

Et nul doute que ce voyage de M. Boilleau, dont l'intelligence et les talents ont été si bien appréciés en Canada, ne produise plus tard des résultats avantageux pour le commerce de notre pays comme pour celui de la France.

La goélette armée des États-Unis (portant 7 canons et un équipage de 70 hommes) "George Magnum," commandant Collins, qui, d'après les rapports, avait établi pendant quelque temps une croisière dans le Golfe St. Laurent, parcequ'elle croyait y rencontrer des corsaires des États Confédérés, vint aussi dans le Bassin de Gaspé, mais n'y resta que quelques jours. Ce bâtiment est, à peu de chose près, du même tonnage que "La Canadienne."

Enfin, la frégate de Sa Majesté Victor-Emmanuel, la "San Giovanni" de 28 canons, commandant Conte Fra di Bruno, avec un équipage de 350 hommes, vint y faire un séjour qui se prolongea depuis le milieu d'août jusqu'à la fin de septembre.

La population l'accueillit avec plaisir, parcequ'elle voyait là une preuve que le principal commerce de cette partie du pays, celui de la morue, avait depuis quelques années, par son développement considérable, attiré l'attention des pays étrangers et surtout de l'Italie, qui consomme déjà une si grande quantité de notre poisson séché.

Déjà un consulat italien avait été établi l'année dernière au Bassin de Gaspé, et M. Horatio LeBoitillier avait été choisi pour remplir ce poste important; et c'est principalement aux bons renseignements sur notre pays, fournis par ce monsieur au ministre du commerce du gouvernement italien, qu'on a dû la présence de la "San Giovanni" dans nos eaux.

Le commandant de la frégate comprit bien de suite l'importance et la richesse de nos pêcheries maritimes, et il se propose de les faire connaître à son gouvernement dans un rapport spécial, où il démontrera, entre autres choses, l'avantage qu'auraient les bâtiments italiens à venir acheter à notre port franc de Gaspé une partie de la morue dont ils ont besoin, et à nous apporter en échange des produits de leur pays, comme huile d'olive, fruits séchés et préservés, et surtout du chanvre, qu'on cultive beaucoup dans le midi de l'Italie et dont on fait déjà (depuis que nous avons des corderies) une consommation considérable en Canada.

M. Horatio LeBontillier avait surtout attiré l'attention du gouvernement de l'Italie sur l'avantage qu'auraient les bâtiments de guerre de ce pays, en station sur les côtes de l'Amérique du Nord, de venir prendre leurs approvisionnements dans nos ports; et c'est ce qui a été fait pour la frégate "San Giovanni," qui a acheté, soit à Gaspé, soit à Québec, soit à Montréal, par l'entremise du consul italien, des provisions de bouche et beaucoup d'autres effets (dont la bonne qualité et le bon marché ont été bien appréciés par le commissariat du bord), pour une campagne de 6 mois, lesquels se sont montés à une valeur de \$12,000 (piastres).

Le commandant, comte Fra di Bruno, dont l'affabilité, la politesse et la bonne tenue de son équipage ont gagné l'estime et le respect de toute la population de Gaspé, a fait espérer que nos côtes maritimes et le port de Gaspé surtout, seraient encore visités l'année prochaine par une frégate de Sa Majesté Victor Emmanuel, et nul doute qu'une fois la route si bien tracée, les bâtiments marchands de l'Italie s'empresseront de la suivre.

Toutes mes affaires étant terminées au Bassin de Gaspé, nous nous mîmes en route pour Québec, le 6, à 4 heures p.m., me proposant, cependant, de m'arrêter à plusieurs ports intermédiaires.

Mais, avant de procéder plus loin dans le récit de mon voyage, je ne veux pas perdre cette occasion d'exprimer mes remerciements à M. Collet Belleau, percepteur du port de Gaspé, officier aussi distingué par sa ponctualité à remplir les devoirs de sa charge que par son urbanité envers tous ceux que les affaires amènent à son bureau, pour les renseignements de tout genre qu'il m'a donnés sur le commerce de Gaspé. Je puis dire la même chose des percepteurs de donane des ports de New-Carlisle et de Amherst, M. John Fraser et M. John G. Fox, à qui je suis redevable de tableaux statistiques sur le commerce de leurs ports respectifs.

Nous doublâmes le Cap Gaspé à 8 heures p.m., mais nous cûmes pendant la nuit le vent et le courant contre nous, et le lendemain nous rapportâmes à terre, mais nous n'avions presque rien gagné. Le soir, nous allâmes mouiller à l'Anse aux Griffons.

J'allai à terre à ce poste de pêche et j'y recueilli de M. Veit, l'agent de Mr. John LeBontillier, des renseignements sur les pêches; et en même temps, j'appris qu'il n'était venu que quelques goélettes américaines pendant l'été, et que la tranquillité et l'ordre publics n'avaient pas été troublés.

La pêche de la morue y avait été des plus mauvaises au commencement de la saison, à cause du manque de *brille*; plus tard, et surtout vers l'automne, nos pêcheurs avaient été plus heureux dans leurs opérations; cependant les résultats des pêches de l'été et de l'automne ne valaient pas même ceux d'une pêche ordinaire, car les bateaux ne comptaient pas plus de 80 quintaux en moyenne, chacun. Toutefois, comme la morue sèche se vendait à un prix très-élevé (18 chelins le quintal), nos pêcheurs se trouvaient de cette manière un peu indemnités du peu de succès de leurs travaux de la saison écoulée.

La récolte des produits agricoles avait été abondante, et avec les ressources qu'elle apportait, jointes à celles fournies par les pêches, la population de cette localité se trouvait pourvue d'approvisionnement suffisants pour attendre la prochaine saison de pêche.

Le lendemain matin, nous allâmes mouiller à la Rivière aux Renards.

Je fus au-à visiter ce poste important qui, depuis quelques années, prend des développements considérables; la population y augmente, de même que le commerce, d'une manière sensible.

Quant aux pêches de cet endroit, les remarques que j'ai faites à propos de celle de la localité voisine (Anse aux Griffons) s'y appliquent très-bien; c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas rapporté beaucoup.

Le capelan avait complètement fait défaut sur les rivages de la Rivière aux Renards, comme dans les postes voisins à l'est et à l'ouest.

Il y avait 10 bateaux de pêche de plus que l'année dernière.

La saison était trop avancée, et d'ailleurs le vent était tout-à-fait contraire, pour aller visiter, cet automne, les postes du Grand-Etang, des Chlorydonnes, de la Grande-Vallée, et j'aurais manqué des renseignements nécessaires pour faire connaître l'état des pêches de ces endroits, si M. l'Espérance, ne me les eût fournis avec son obligeance ordinaire.

Au Grand-Etang, la propriété de ce dernier armateur et un des plus beaux établissements de toutes nos côtes, la pêche de la morne avait bien réussi, et on y calculait que chaque bateau avait capturé environ 125 quintaux.

A la Grande-Vallée et aux Chlorydonnes, il y avait eu mauvaise pêche, à cause de la rareté de la *boitte* : les bateaux de ces endroits ne dépassaient pas 80 quintaux.

Dans les postes intermédiaires, comme l'Anse à Valteau et la Pointe Sèche, on calculait qu'il y avait une pêche de 90 quintaux par bateau.

Depuis la Rivière aux Renards en amont, les goëlettes américaines n'y avaient été vues que rarement sur les côtes ; on n'avait à se plaindre nulle part d'aucun acte d'insulte ou de déprédations commis par ceux d'entre eux qui étaient débarqués à terre.

A midi, nous quittâmes la Rivière aux Renards avec vent debout. Nous nous dirigeâmes vers la côte nord, dans l'espérance d'y trouver le vent plus favorable, et nous ne fûmes pas trompés dans notre attente ; car le 9 au matin, nous eûmes un vent d'est-nord-est qui nous conduisit aux Sept-Iles à 2 heures 15 m. p.m., le 10.

Nous en repartîmes à 3 heures 30 m. p.m., après avoir pris à bord le percepteur de la douane, M. Smith, avec un très-fort vent de nord, qui nous amena à la Pointe de Monts à minuit. Mais rendus là, nous trouvâmes du vent debout, et après avoir essayé à louvoyer pendant la journée du lendemain et avoir gagné peu de choses à cause des courants qui descendaient, nous nous vîmes forcés, par une tempête de vent de sud-ouest qui éclata dans la nuit du 11, de venir mouiller le 12 au matin dans la Baie de la Trinité.

Je profitai de l'occasion qui se présentait de voir le garde-pêche, M. Comeau, et de prendre des renseignements sur les côtes qui forment partie de sa division. La pêche de la morne d'automne, tant à l'endroit qu'à la Trinité et aux Ilets Caribou, n'avait pas été bonne — tandis que la pêche du saumon dans les stations, le long des côtes, avait généralement été fructueuse, et avait rapporté plus que les années précédentes. De plus, il n'avait aucune plainte à faire pour contravention aux lois de pêche.

Le 13, le vent de nord-nord-ouest s'éleva à 9 heures 45 m. a.m., et nous nous hâtâmes d'en profiter. A 10 heures 30 m. a.m., nous passâmes le phare de la Pointe de Monts et celui du Bic à 12 heures p.m. Le vent était alors du nord-est.

A 11 heures 30 m. a.m., le lendemain, le vent tomba complètement, et nous mouillâmes aux Pélérius à la marée baissante ; mais un peu après midi, le vent reprit et à 12 heures 30 m. p.m., le vent léger qu'il faisait ne nous permettant plus de refouler le courant de la marée baissante, nous jetâmes une seconde fois l'ancre par le travers du phare des Piliers.

A 3 heures 15 m. a.m., le vent devint plus fort ; nous appareillâmes, et à 9 heures 30 m. a.m., nous vîmes mouiller dans le port de Québec, et j'ai la satisfaction de pouvoir dire en terminant le récit de mon voyage dans le golfe, que la campagne s'était faite sans accidents et sans avaries, et de plus que notre mâture et nos haubans neufs étaient très-bien posés et solides.

Le 16, quoiqu'en rade, je donnai des ordres pour commencer à dégréer la goëlette, et le soir je déchargai 10 matelots.

Le 17, nous abordâmes au quai du gouvernement de la province et nous commençâmes à mettre dans les hangars les gréments, les effets et le matériel de la goëlette, et le 20 je licenciai ce qui restait de l'équipage, ne gardant que le second et le maître d'équipage pour avoir soin de la goëlette jusqu'à ce qu'elle pût être mise dans le *dock*, ce qui eut lieu le 24.

Le 26, le *dock* contenant "La Canadienne" fut remorqué dans le havre du Palais, où il doit passer l'hiver, et le lendemain, mes officiers furent licenciés et la goëlette fut mise sous les soins de M. Buteau.

RÉSUMÉ.

La campagne de la goëlette armée du gouvernement, *La Canadienne*, dans le golfe St. Laurent, pour la protection des pêcheries pendant la saison qui vient de s'écouler, a

commencé le 29 mai, jour du départ de Québec, a été interrompue par un voyage à Québec, où nous sommes restés depuis le 31 août jusqu'au 29 septembre, pour faire poser une mâture neuve (la vieille, qui durait depuis 1855, s'étant trouvée pourrie à la tête des mâts), et s'est terminée le 15 novembre.

Le garde-pêche a donc été employé activement au service pendant

4 jours dans le mois de mai,			
30 " " "	juin,		
31 " " "	juillet,		
31 " " "	août,		
2 " " "	septembre,		
31 " " "	octobre,		
15 " " "	novembre.		

Total... 144 jours.

Et en défalçant les jours que nous avons passés dans le fleuve St. Laurent pour le descendre et le remonter deux fois, c'est-à-dire

3 jours dans le mois de mai,			
4 " " "	d'août,		
2 " " "	de septembre,		
2 " " "	de novembre.		

Total... 11 jours.

il reste donc 133 jours de croisière actuelle sur les côtes. Pendant ce temps, j'ai fait deux visites aux Îles de la Madeleine, une visite au principal poste de l'Île d'Anticosti, deux visites sur la côte de Gaspé, pendant lesquelles je suis allé à Paspébiac 3 fois, à Percé 3 fois, au Bassin de Gaspé 3 fois, et deux visites, dont la seconde pas tout-à-fait complète cependant, sur la côte nord du fleuve et du golfe, depuis Bersémius jusqu'à l'Anse aux Blancs-Sablons, distance de 501 milles marins.

Pendant toute la campagne, je me suis fait un devoir de m'arrêter à tous les postes de pêche à la morue et de saumon que nous avons sur les côtes du golfe, soit au nord, soit au sud, toutes les fois qu'il y avait possibilité de le faire; je les ai visités afin de m'assurer qu'on y faisait la pêche en la manière voulue par l'acte des pêcheries et les règlements passés en vertu du dit acte, et de punir ceux que je trouvais en violation de quelques-unes des clauses du dit acte et des dits règlements, comme je l'ai fait à plusieurs endroits et comme on peut le voir en parcourant mon rapport.

Mais je ferai remarquer que, d'année en année, la loi de pêche se fait mieux connaître et mieux apprécier par notre population maritime, qui en comprend mieux le but et est disposée à lui faire moins d'opposition qu'autrefois.

L'ordre et la paix ont régné pendant la saison qui vient de s'écouler dans nos ports de mer, les rades et les rivières où sont groupés les établissements de pêche de la morue et je puis dire sur toutes nos côtes; il faut excepter toutefois les Îles de la Madeleine, où, pendant la saison de la pêche au maquereau, dans les mois d'août et de septembre, des pêcheurs, formant partie des équipages des goélettes employées à cette pêche, sont allés à terre à l'Île d'Entrée, et sur quelques autres points du groupe de ces îles, et ont volé quelques bestiaux et volailles. Comme je n'étais pas aux îles lorsque ces déprédations furent commises, et, d'ailleurs, ces vols étant faits à la faveur de la nuit, il s'ensuit qu'il est difficile, sinon impossible, d'en connaître les auteurs. En sorte que le seul moyen de mettre notre population insulaire à l'abri de ces déprédations, c'est de croiser avec *La Canadienne* dans les parages que fréquentent les goélettes étrangères pendant une partie de la saison de la pêche au maquereau, comme je l'ai fait déjà, pour que la présence du bâtiment armé les tienne continuellement sur leurs gardes et leur fasse craindre de subir un châtement mérité, s'ils continuaient à se rendre coupables d'actes aussi condamnables, envers une population de mœurs si douces et toujours prête à rendre service aux étrangers.

Le voyage qu'il m'a fallu faire à Québec et l'obligation où nous avons été de naviguer sous petite voile, depuis le 9 juillet jusqu'au 31 août (après avoir découvert le mauvais état de notre mâture), et qui a prolongé de plusieurs semaines ma première visite sur la

côte nord, m'a empêché de me trouver aux Iles de la Madeleine à cette époque où ma présence était bien désirée et aurait été bien nécessaire.

Les pêches ont été pratiquées cette année avec des résultats divers sur nos côtes. Ainsi, tandis que la pêche du saumon était généralement bonne dans les rivières et dans les stations des côtes nord et sud du fleuve et du golfe St. Laurent, la pêche de la morue, la grande industrie à laquelle se livre notre population, manquait presque totalement sur des points renommés par l'affluence des morues qui s'y donnent rendez-vous presque tous les ans, comme Natashquan, Kégasca, la Baie des Moutons, les Iles aux Chiens, Bonne Espérance, la Baie des Saumons (ces endroits, cependant, sont généralement visités par un plus grand nombre de pêcheurs étrangers que de nos propres pêcheurs).

À la Baie de Bradore, à l'Anse aux Blancs Sablons, elle était plus que médiocre. Sur les côtes à l'ouest de Mingan, il n'y avait que dans la Baie de Magpie et dans l'Anse LeGros qu'elle avait été bonne; partout ailleurs c'était moins qu'une pêche ordinaire.

Sur la côte de Gaspé, depuis la Baie des Chaleurs jusqu'au Cap Des Rosiers, on n'avait pas raison de se plaindre des résultats de l'année, quoique pendant l'été la rareté de la *boitte* eut rendu souvent la pêche difficile et peu rémunérative.

Depuis le Cap Des Rosiers inclusivement, jusqu'à la Rivière aux Renards, la pêche avait été très-mauvaise. Au Grand-Etang elle avait été fructueuse; plus haut sur les côtes du fleuve St. Laurent, elle avait été ordinaire, et à Ste. Anne des Monts, Cap de Chatte et Matane, les résultats de la saison étaient satisfaisants, quoique la pêche eut commencé bien tard.

Ce qui a le plus nuï au succès de la pêche de la morue cette année, ça été la rareté de la *boitte* et la difficulté pour les pêcheurs de s'en procurer, et plus particulièrement le capelan qui, comme je l'ai bien des fois remarqué dans mes rapports, constitue la principale *boitte* et la meilleure dont se servent nos pêcheurs.

La pêche de la morue de cette année n'a donc pas été, à prendre les produits des différentes stations de pêche, bien bonne; en effet, les résultats en sont moins satisfaisants que l'année dernière. Pourtant, comme le nombre de pêcheurs a augmenté cette année dans plusieurs endroits, la quantité de morue exportée en pays étrangers sera encore très-considérable, quoiqu'un peu moins que l'année dernière. Mais elle va se vendre plus cher et rapportera presque autant de bénéfices aux pêcheurs et aux armateurs. Je donnerai à la fin de ce rapport un tableau qui indiquera la quantité de morue prise à chaque groupe d'établissements de la Côte Nord comme de la Côte Sud.

Comme la pêche de l'automne avait été, en général, assez bonne sur la Côte de Gaspé, qu'on s'y était livré avec beaucoup d'ardeur et de persévérance, il s'en suivait qu'une grande quantité de morue salée, soit en barils, soit en vrac, fut expédiée à Québec et à Montréal, où les vaisseaux qui la portaient arrivèrent presque tous à la fois, dans le mois d'octobre. La conséquence fut désastreuse pour nos pêcheurs, qui, parce que les marchés se trouvaient encombrés, ne purent obtenir pour leurs produits que des prix trop bas pour leur faire espérer des bénéfices mêmes médiocres, et bien plus des cargaisons de poissons furent vendues à perte.

Le seul moyen de parer à cet inconvénient (et c'est ce que les pêcheurs se proposent de faire l'année prochaine), c'est de préparer une certaine partie de leur morue d'automne pour l'exportation et de n'en garder qu'une petite quantité pour le Canada, ou, comme on le sait, la consommation des poissons saumurés et séchés est trop limitée pour offrir un débouché facile aux produits de nos pêcheurs du golfe.

Les produits de la pêche du hareng de printemps n'ont pas été aussi considérables que les années passées; mais cela n'est pas dû autant au manque de poisson sur nos côtes qu'au peu de demande du hareng salé pour l'exportation, à cause de la guerre aux Etats-Unis, qui nous a fermé les marchés des Etats du Sud; c'est pour cela que nos pêcheurs, en général, n'en ont pris que pour les besoins du pays.

Quant à la pêche du hareng d'automne, elle a manqué sur nos côtes, excepté à la Baie de Bradore et à l'Anse aux Blancs-Sablons, où il a été capturé quelques milliers de barils de ce poisson, tant par les pêcheurs étrangers que par ceux du Canada; mais ce hareng était en général de petite taille.

Les beaux harengs d'automne qui sont venus à Québec cet automne ont été pris partie sur la côte de Terre-Neuve et principalement sur la partie du Labrador qui est sous la juridiction de Terre-Neuve, et au-delà du Cap Charles, sur l'Atlantique.

Nos pêcheurs de la côte de Gaspé ont pris, pendant le mois d'août, une certaine quantité de maquereau, qui a surtout servi à appâter les lignes à morue.

Aux îles de la Madeleine, comme je l'ai déjà dit, les pêches ont été très-bonnes, surtout la pêche de la morue, qui a donné des produits très-abondants; et si la chasse aux loupes-marins y avait été fructueuse, les habitants de ces îles auraient retiré plus de bénéfices de leurs travaux de la saison que depuis bien des années.

Je fournirai des états qui indiqueront la quantité des divers poissons pris dans nos pêcheries, avec leur valeur.

Je termine en disant que nos pêcheries sont, comparées à ce qu'elles étaient autrefois, dans une voie de prospérité, grâce à l'encouragement libéral et à la protection efficace que le gouvernement leur accorde; et j'ai l'espoir que cet encouragement, soit sous forme de prime, soit sous forme de port-franc, soit autrement, ne leur fera pas défaut, et qu'elles acquerront bien vite un développement qui les fera considérer partout le pays, et à juste titre aussi, comme une des industries les plus grandes et les plus fécondes du Canada.

P. FOURIX,

Magistrat stipendiaire, commandant l'expédition
pour la protection des pêcheries du golfe St. Laurent.

Liste des vaisseaux qui ont laissé la rade de Paspébiac pendant la saison de 1863, avec des cargaisons de morue séchée pour les marchés du Brésil, de l'Italie, de l'Espagne, etc., et appartenant aux maisons Chs. Robin et Cie., et LeBoutillier et Frères.

VOYAGES D'ÉTÉ.—(Vaisseaux appartenant à la maison Robin.)

Barque "O. Blanchard," cap. P. Giffard, 268 tonneaux, 12 hommes.

Cette barque fit un voyage au Brésil, à Rio de Janeiro, avec 3200 barils (contenant 1 quintal portugais pesant de poisson) de morue séchée. Parti de Paspébiac le 1er juillet, ce vaisseau était de retour au même port au commencement d'octobre, afin de prendre une seconde cargaison.

Barque "Murkwell," cap. J. Babine, 270 tonneaux, 12 hommes.

Ce bâtiment fit aussi, pendant l'été, un voyage au Brésil, avec 3200 barils de morue séchée.

Parti de Paspébiac pour Rio de Janeiro le 6 de juin, il était de retour dans la Baie des Chaleurs le 15 de septembre.

Brick "Union," cap. Ths. Le Dain, 187 tonneaux, 10 hommes.

Le brick "Union" fit un voyage à Naples avec 3800 quintaux de morue séchée.

Il quitta le port de Paspébiac pour l'Italie le 29 juin.

Brick "85," cap. A. Le Moignan, 113 tonneaux, 8 hommes.

Ce vaisseau quitta la rade de Paspébiac pour Civita Vecchia le 1er août, avec une cargaison de 3000 quintaux de morue séchée.

Il était de retour dans la Baie des Chaleurs au commencement d'octobre.

Barque "C. Colombus," cap. J. Ahier, 203 tonneaux, 12 hommes.

Pendant l'été, ce bâtiment, venant de Palerme, apporta à Québec un chargement de fruits. Il fit cette traversée en 37 jours.

De Québec, il alla à l'Île de Jersey avec une cargaison de farine. Là il chargea de sel et de marchandises pour Paspébiac, où il arriva le 5 octobre.

VOYAGES D'ÉTÉ.—(Vaisseaux appartenant à la maison LeBoutillier et Frères.)

Brick "Teaser," cap. De Gruchy, 143 tonneaux, 10 hommes.

Ce bâtiment fut expédié de Paspébiac à la Barbade le 16 juillet, avec une cargaison consistant en divers produits de la Baie des Chaleurs et dont voici une liste :—411 barils de hareng saumuré; 28 do de saumon do; 211 do de haddock do; 590 cerceles pour

barils à hareng; 189 poches d'avoine; 112 tonnes (contenant 100 lbs. pesant) de morue séchée; 80,000 bardeaux (longs) vendus \$5.50 par mille; 316 madriers

Brigantin "Quiz," cap. Frs. Jean, 93 tonneaux, 8 hommes.

Ce bâtiment laissa la rade de Paspébiac le 8 août, avec un chargement de 2400 quintaux de morue séchée pour Naples.

Brigantin "Adeïna," cap. J. Le Fèvre, 104 tonneaux, 8 hommes.

Ce vaisseau laissa la Baie de Forteau le 22 septembre, avec de l'huile de baleine de morue et de loup-marin, faite sur les établissements que la maison LeBoutillier Frères a à l'Île à Bois et à Forteau, pour Bristol. A part de l'huile, il y avait aussi plusieurs centaines de barils de hareng du Labrador, que la même maison envoyait à Jersey ou ce poisson obtient toujours un bien bon prix.

Brigantin "M. Georgiana," cap. J. Venement, 101 tonneaux, 8 hommes.

Le 16 septembre, la "Marie Georgiana" laissait la rade de Paspébiac avec 2,000 quintaux de morue séchée, pour Naples.

Brick "C. T. Sutton," cap. Ahier, 197 tonneaux, 12 hommes.

Ce brick partait de Paspébiac le 19 octobre pour l'Île de Jersey, avec une cargaison de bois de toutes sortes, coupés dans la Baie des Chaleurs, et consistant principalement en bois carré, courbes, planches, madriers, etc., etc.

Brick "Tieker," cap. L. Hubert, 96 tonneaux, 8 hommes.

Ce vaisseau laissait la rade de Paspébiac le 16 octobre pour le marché de Naples, avec 2,700 quintaux de morue marchande séchée, en grenier.

VOYAGES D'AUTOMNE—(Vaisseaux appartenant à la maison Robin.)

Barque "O. Blanchard," cap. P. Giffard, 168 tonneaux, 12 hommes.

La barque "O. Blanchard" partit de Paspébiac dans le mois de novembre pour Rio de Janeiro ou Bahia, selon que le marché sera plus avantageux à l'une ou à l'autre de ces deux villes, avec 3,300 barils de morue séchée.

Barque "Markwell," cap. J. Balaine, 270 tonneaux, 12 hommes.

Le "Markwell" laissa le port de Paspébiac à la fin de novembre pour Jersey, avec 3,800 quintaux de morue séchée et du bois de construction, courbes, etc. En même temps, il transportait tous les passagers appartenant à la maison Robin, qui s'en allaient passer l'hiver dans leurs familles à l'Île de Jersey. Ces passagers (pêcheurs, gréviers, menuisiers, charpentiers, etc.), pour la plupart, reviendront à Paspébiac le printemps prochain, et seront de nouveau employés sur les différents établissements de pêche que possède la maison Chas. Robin et Cie., dans la Baie des Chaleurs et ailleurs.

Barque "C. Columbus," cap. J. Ahier, 203 tonneaux, 12 hommes.

Ce bâtiment, aussitôt après son arrivée à Paspébiac, le 5 octobre (venant de Jersey), commença à prendre à son bord une cargaison de morue marchande séchée, et à la fin de novembre, il laissait de nouveau Paspébiac avec 4,200 quintaux de ce poisson pour Naples.

Brick "Ranger," cap. —, 113 tonneaux, 12 hommes.

Ce beau bâtiment fut lancé des chantiers de MM. Chas. Robin et Cie., à Paspébiac, durant le cours de l'été; il est de 113 tonneaux. A la fin de novembre, le "Ranger" partait de Paspébiac avec un chargement de grande morue séchée pour Oporto, où ce poisson obtient un plus haut prix que partout ailleurs. Les marchands de la Baie des Chaleurs ont coutume d'accorder un chelin de plus par quintal aux pêcheurs pour la grande morue séchée. D'ailleurs, l'on sait qu'il est bien plus difficile de faire sécher la grande morue que la petite.

Brigantin "Dit-on," cap. A. LeDain, 71 tonneaux, 7 hommes.

Ce brigantin laissait aussi, à la fin de novembre, le port de Paspébiac, en route pour Bristol, avec 70 tonnes d'huile de foie de morue.

Brick "Union," cap. Ths. LeDain, 187 tonneaux, 10 hommes.

Le brick "Union," aussitôt après son retour de Naples, commença à prendre à son bord une nouvelle cargaison de poisson, et à la fin de novembre il laissait de nouveau Paspébiac pour l'île de Jersey, avec 4000 quintaux de morue séchée.

Brigantin "S5," cap. A. Le Moignan, 113 tonneaux, 8 hommes.

Revenu de Civita Vecchia à la Baie des Chaleurs, le "S5" prit un second chargement de poisson, consistant en 1800 barils de morue séchée pour Jersey. Il partit de Paspébiac à la fin de novembre.

VOYAGES D'AUTOMNE.—(Vaisseaux appartenant à la maison LeBoutillier et Frères.)

Brigantin "Pandora" cap. J. Hubert, 99 tonneaux, 8 hommes.

Ce bâtiment, après avoir pris une partie de sa cargaison à la Rivière au Tonnerre, où la maison LeBoutillier et Frères a un établissement, vint à Paspébiac la compléter, et à la fin de novembre, il partait de la Baie des Chaleurs avec 2400 quintaux de morue séchée pour l'Italie.

Brigantin "G. D. T." cap. P. LeBrun, 121 tonneaux, 10 hommes.

C'est ce vaisseau qui, tous les printemps, transporte sur la Côte du Labrador, à l'île à Bois et à Forteau, où sont les établissements de pêche de la maison LeBoutillier et Frères, les pêcheurs, graviers, etc., tant de la Baie des Chaleurs que des îles de la Madeleine, qui sont employés dans ces établissements. L'automne, ayant à son bord la morue faite à l'île à Bois, il revient à Paspébiac en touchant aux îles de la Madeleine, où débarquent les pêcheurs de cet endroit, qui ne sont pas revenus du Labrador par le premier vaisseau qui généralement laisse l'Anse aux Blancs-Sablons avec les passagers vers le 15 ou le 20 d'août. Si toutefois la morue qu'il rapporte du Labrador n'est pas tout à fait finie ou séchée lorsqu'elle est mise à bord, alors aussitôt arrivée à Paspébiac cette morue est déchargée et travaillée jusqu'à ce qu'elle soit propre à l'exportation. Ceci est arrivé cette année. Il y avait eu tant de brume à l'île à Bois que M. Alfred LeBoutillier avait été obligé d'embarquer sa morue à moitié faite à bord du "G. D. T." pour Paspébiac. A la fin de novembre, le "G. D. T." ayant une cargaison de 3000 quintaux de morue séchée, laissa la Baie des Chaleurs pour Naples.

Brick "Hebe," cap. J. Cozens, 236 tonneaux, 13 hommes.

Ce fin voilier, après un voyage fait pendant le cours de l'été au Brésil, revint à Paspébiac et prit une nouvelle cargaison de morue. Le 25 de novembre il laissait la rade de Paspébiac, et le 7 décembre il arrivait à St. Hélier, île de Jersey, ayant par conséquent parcouru cette distance dans le court espace de 13 jours. C'est une des plus courtes traversées qu'un voilier puisse faire entre ces deux points. La cargaison du "Hebe" se composait de 2500 barils de morue séchée qu'il devait porter au Brésil aussitôt après son arrivée à Jersey, de 20 tonnes d'huile et de bois de latte.

Brick "Diana," cap. P. Tousl, 216 tonneaux, 12 hommes.

Ce vaisseau, un peu moins grand que le "Hebe," est néanmoins construit sur le même modèle et aussi bon voilier que lui. Ces deux vaisseaux furent construits pour la maison LeBoutillier et Frères à Jersey, par M. le Vicomte, en 1862. Le "Diana," après un voyage fait à Bahia, revint à Paspébiac; et à la fin de novembre, il retourna de nouveau au Brésil avec une cargaison de 2900 barils de morue séchée.

Brick "Teaser," cap. De Gruchy, 143 tonneaux, 10 hommes.

Ce vaisseau, après son retour de la Barbade, demeura dans le port de Paspébiac, en attendant que sa nouvelle cargaison de morue fut prête. A la fin de novembre, ayant à son bord 3000 quintaux de morue en grenier, il laissait la Baie des Chaleurs pour Naples.

Goëlette "Gleaner," cap. F. Leblanc, 70 tonneaux, 6 hommes.

Ce vaisseau, avec un chargement de 1200 quintaux de grande morue séchée, laissa le rade de Paspébiac à la fin de novembre pour Oporto. Pendant tout l'été le "Gleaner" fut employé sur la côte nord du fleuve St. Laurent à transporter des divers établissements de pêche qui se trouvent entre Mingan et la Rivière au Tonnerre, et appartenant à la maison LeBoutillier, la morue qui était destinée à former la cargaison du "Pandora" et d'un autre vaisseau, que la maison LeBoutillier envoie tous les étés à la Rivière au Tonnerre.

MORUE, HUILE, HARENGS, EXPORTÉS PAR LES MAISONS ROBIN ET LE BOUTILLIER ET FRÈRES, PENDANT L'ANNÉE 1863.

Exportateurs.	Morue.	Hareng.	Huile de foie de morue.
	Quintaux.	Barils.	Tonneaux.
Chas. Robin et Co.....	50,000	1,200	52
LeBoutillier et Frères.....	25,000	1,000	50
Total.....	75,000	2,200	132

Sur les 50,000 quintaux de morue sèche exportés cette année par la maison Robin, il y en a 18,000 quintaux qui avaient été préparés en 1862 mais qui n'avaient pu être expédiés cette année-là; voilà ce qui explique la grande différence qu'il y a entre le nombre de quintaux de morue exportés par ces deux maisons cette année.

Bâtiments partis de la Pointe St. Pierre et appartenant à MM. John et Elias Collas et M. John Favel, avec de la morue séchée pour les marchés étrangers, pendant la saison de 1863.

VOYAGES D'ÉTÉ — (Vaisseaux appartenant à MM. J. et E. Collas.)

Brigantin "Baudica," cap. F. G. Laforge, 106 tonneaux, 7 hommes.

Le 3 de juillet, ce beau vaisseau, construit dans les chantiers de MM. J. et E. Collas à la Pointe St. Pierre, aussi bien que tous les autres vaisseaux appartenant à cette maison, laissait la Pointe St. Pierre avec 1000 barriques et barils de morue pour la Barbade. Le 10 septembre, après un voyage heureux, il était de retour à la Pointe St. Pierre, avec un chargement de mélasse et de rhum, qu'il avait eu en échange de la morue qu'il y avait portée.

Brigantin "Chance," cap. F. G. Cantell, 139 tonneaux, 8 hommes.

Ce bâtiment partit de la Pointe St. Pierre le 2 juillet, avec 3,000 quintaux de morue séchée pour Malaga. Après avoir vendu sa morue, le capitaine Cantell prit à un char-

gement de fruits pour Montréal. De cette dernière place il retourna à la Pointe St. Pierre, où il arriva le 2 octobre, ayant à son bord différentes sortes de marchandises.

VOYAGES D'AUTOMNE—(Vaisseaux appartenant à MM. J. et E. Collas).

Brigantin "Chance," cap. F. G. Cantell, 130 tonneaux, 8 hommes.

Le "Chance," après son retour de Malaga, demeura dans le Bassin de Gaspé jusqu'à la fin de novembre, temps auquel il partit pour le Brésil avec une cargaison de 2,000 barils de morue séchée.

Brigantin "Boudicca," cap. F. G. Laforje, 106 tonneaux, 7 hommes.

Le brigantin "Boudicca" après son retour de la Barbade, prit, dans le bassin de Gaspé, un chargement de 2,000 quintaux de morue séchée, et laissa ce port à la fin de novembre pour Naples.

Brigantin "Brothers," cap. Thos. Vibert, 173 tonneaux, 5 hommes.

Ce bâtiment, avec une cargaison de 3,000 quintaux de morue séchée, laissa la Pointe St. Pierre à la fin de novembre pour Jersey. Il y avait aussi à son bord tous les passagers Jerseyais employés pendant l'été sur les divers établissements de MM. Collas, qui s'en allaient passer l'hiver à Jersey.

Brigantin "St. Arvain," bâtiment nolisé par les MM. Collas.

Ce vaisseau, ayant à son bord 2100 quintaux de morue séchée appartenant à la maison Collas, partait le 14 octobre pour Naples.

Brigantin "Zelia," bâtiment nolisé par les MM. Collas.

Les MM. Collas envoyèrent par ce vaisseau 1400 quintaux de morue séchée à Naples. Le "Zelia" partit le 14 septembre de la Pointe St. Pierre pour l'Italie.

Brigantin "Signet," bâtiment nolisé par la maison Collas.

Ce vaisseau, ayant aussi été nolisé par les MM. Collas, laissa la Pointe St. Pierre à la fin de novembre, avec 1,500 quintaux de morue séchée pour Naples.

Brigantin "Deese," bâtiment nolisé par les MM. Collas.

Ce bâtiment prit sa cargaison de morue séchée sur la côte nord du fleuve St. Laurent, à Shelldrake, où les MM. Collas ont un établissement de pêche. De Shelldrake il vint à Gaspé s'acquitter à la douane, et le 15 octobre il laissait ce dernier port avec 2,400 quintaux de morue séchée pour Naples.

VOYAGES D'ÉTÉ—(Vaisseaux de M. John Fauvel.)

Brigantin "Aura," cap. J. LeGreslay, 90 tonneaux, 7 hommes.

Le brigantin "Aura" partit de la Pointe St. Pierre le 16 juin, avec une cargaison de 2000 quintaux de morue séchée pour Cadix. Sur ces 2,100 quintaux de morue, 1,702 quintaux appartenant à J. LeBoutillier, cer., de Gaspé.

VOYAGES D'AUTOMNE.—(Morue appartenant à MM. Fauvel et L'Espérance.)

Brigantin "Mary," bâtiment nolisé par M. John Fauvel et M. M. L'Espérance.

Le brigantin "Mary," nolisé par M. John Fauvel et M. M. L'Espérance, partit de la Pointe St. Pierre le 15 septembre, avec un chargement de 1500 quintaux de morue séchée pour Cadix.

Brigantin "Aura," cap. J. Le Greslay, 90 tonneaux, 7 hommes.

Le brigantin "Aura," après son retour de Cadix, où il était allé en juin, prit à Gaspé une cargaison de 2,100 quintaux de morue séchée pour M. John Fauvel et M. M. L'Espérance, et partit de ce port à la fin de novembre pour Civita Vecchia.

Exportation de morue séchée par John LeBoutillier, écuyer, tant dans ses bâtiments que dans des vaisseaux frétés par lui pour le transport de ce poisson en 1863.

VOYAGES D'ÉTÉ.

Brick "Ste. Anne," cap. J. Vibert, 150 tonneaux, 5 hommes.

Le 10 juin, le brick "Ste. Anne" laissait le Bassin de Gaspé avec 1,747 barils de morue séchée pour Rio de Janeiro, et le 23 octobre il était de retour au Bassin de Gaspé avec un chargement de café.

VOYAGES D'AUTOMNE.

Brigantin "Prince," bâtiment nolisé par M. J. LeBoutillier.

Le brigantin "Prince," avec une cargaison de 1,923 quintaux de morue séchée, laissait le Bassin de Gaspé pour Ancône le 25 septembre.

Brigantin "Why Not?" nolisé par M. J. LeBoutillier.

Le brigantin "Why Not," ayant à son bord 2,500 quintaux de morue séchée appartenant à M. John LeBoutillier, lascia le Bassin de Gaspé le 15 octobre pour la ville d'Ancône.

Brigantin "Belus," nolisé par M. J. LeBoutillier.

Ce vaisseau, aussi nolisé par M. John LeBoutillier, partit du Bassin de Gaspé le 4 de novembre pour Cadix, ayant à son bord une cargaison de 2,000 quintaux de morue séchée.

Brigantin "Typhus," nolisé par M. J. LeBoutillier.

Le "Typhus" partit de Gaspé le 2 novembre pour Jersey, avec 2,000 quintaux de morue séchée. Cette morue, une fois rendue à Jersey, sera mise en barils, et le "Typhus" ira porter cette cargaison de poisson au Brésil, soit à Rio de Janeiro ou à Bahia.

Brick "Ste. Anne," cap. J. Vibert, 150 tonneaux, 5 hommes.

Le brick "Ste. Anne," après son retour, le 23 octobre, du Brésil, resta dans le Bassin de Gaspé se préparant à prendre une nouvelle cargaison pour son voyage d'automne. À la fin de novembre, sa cargaison étant complétée, il laissait le port de Gaspé pour Rio de Janeiro avec 1,753 barils de morue séchée.

Environ 5,000 quintaux de morue séchée sont encore dans les magasins de M. J. LeBoutillier. Cette morue ne sera expédiée que le printemps prochain dans les pays étrangers.

MORUE EXPORTÉE PAR LA MAISON FRUING ET CIE.

Barque "Alice Jane," cap. E. Jean, 380 tonneaux, 10 hommes.

Ce vaisseau, appartenant à la maison Fruing et Cie., vint ce printemps au Bassin de Gaspé, ayant à son bord une cargaison de sel, marchandise, etc., pour cette maison. À part de cela, ce vaisseau transporte aussi, tous les printemps, les passagers Jerseyais engagés à la maison Fruing et qui viennent travailler sur les divers établissements que cette maison possède dans le comté de Gaspé.

Après son arrivée d'Europe, "l'Alice Jane" prit un chargement de morue pour le Brésil, et revint au Bassin de Gaspé dans le mois d'octobre. Cette barque, ayant à son bord 4,000 quintaux de morue séchée, partit du Bassin de Gaspé à la fin de novembre pour l'île de Jersey.

Brigantin "Billeman," cap. J. Small, 132 tonneaux, 7 hommes.

Ce bâtiment, nolisé par la maison Fruing et Cie., chargea de morue séchée au Bassin de Gaspé, et à la fin de novembre, laissait ce port pour Naples avec 5,000 quintaux de ce poisson.

Brigantin "Favorite," cap. Chs. Coste, 63 tonneaux, 5 hommes.

Ce brigantin, chargé par la maison Fruing et Cie., prit au Bassin de Gaspé une cargaison de 1,300 quintaux de morue et laissa ce port à la fin de novembre, pour l'Italie.

Goëlette "H. R. S.," cap. E. Jean, 56 tonneaux, 4 hommes.

Ce bâtiment, venant d'arriver de la Barbade où il avait été porter une cargaison de morue séchée pour la maison Fruing, reprit à la Grande Grave une autre charge de morue, et partit de Gaspé à la fin de novembre, en route pour Oporto.

La maison Fruing et Cie., qui fait beaucoup d'affaires dans le comté de Gaspé et ailleurs, exporta encore plusieurs mille quintaux de morue séchée pendant la saison qui vient de s'écouler; mais je n'ai pu me procurer les noms des vaisseaux dans lesquels la morue de cette maison a été exportée.

J'en dirai autant de la morue expédiée par MM. LeGros et Savage, de l'Anse du Cap; de LaParelle et Frères, du même endroit; de M. Clarence Hamilton, de Newcarlisle, et de M. John Holliday, de la Rivière Moisie. Tous ces armateurs exportèrent, cette année, plusieurs milliers de quintaux de morue séchée, au Brésil, en Espagne et en Italie. L'on trouvera, néanmoins, cette morue dans les tableaux qui indiquent la quantité de morue prise dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure et sur la Côte du Labrador, etc., etc.

ILE D'ANTICOSTI, (Comté de Saguenay.)

Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Saumon.	
			Barils.	79
4	\$120	4		

COMTÉ DE BONAVENTURE, comté de Gaspé, comté de Rimouski, comté de Saguenay, (comprenant la Côte du Labrador, la Côte Nord du Golfe et du Fleuve St. Laurent et l'île d'Anticosti,) réunis.

Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Quantité de poisson pris en 1863.												
				Morue.		Haddock.	Barbu.	Hareng.	Maquereau.	Saumon.	Truite.	Plieau.	Hareng.	Sardines.	Huile de foie de morue.	Noues et lardes de morue.
				Pêche d'été.	Pêche d'automne.											
2628	\$79215	5242	2620	143463	37437	992	505	40066	1639	2802	200	313	360	670	93035	150
				Quintaux.	Quintaux.	Quint'x.	Quint'x.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.	Barils.

Note.—La traite est consommée à l'état frais sur les lieux de pêche, et ne paraît pas dans les rapports des garder-pêche.

ETAT indiquant le nombre de bateaux de pêche, d'hommes, etc., employés dans les pêche Nord du Golfe et du Bas du

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de gravis.	Quantité		
					Morne.		Haddock.
					Pêche d'été.	Pêche d'automne.	
		\$			Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Rivière Bisigouche.....	13	260	26	65
La Nouvelle (en haut).....	4	120	6	4	15	10
Carleton.....	10	300	20	8	20	5
Maria.....	11	350	22	8	71	10	9
New Richmond et Black Cape.....	3	90	6	3	21	6
Petit Bonaventure et Grand Bonaventure.....	61	1830	122	40	1830	400	11
Towns'p de Cox, comprenant New Carlisle et Paspébiac.....	43	1290	86	89	615	350	7
Nouvelle (en bas).....	30	900	60	20	526	300	70
Sbidouac.....	18	510	36	16	285	100	50
Port Daniel.....	21	720	48	18	623	250	70
Anse à la Barbe.....	16	480	32	11	382	200	50
Anse aux Gascons.....	19	570	38	15	536	250	80
Total.....	252	\$7130	502	232	4931	1880	433

COMTÉ DE

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de gravis.	Quantité		
					Morne.		Haddock.
					Pêche d'été.	Pêche d'automne.	
		\$			Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Matane et Métis.....	50	1500	100	48	2000	500
Rimouski, Bic et St. Simon.....	20	300	40
Total.....	70	\$1800	140	48	2000	500

les pêche
du Bas du

ries du comté de Bonaventure, du comté de Gaspé, de la Côte du Labrador, de la Côte
Fleuve St. Laurent, en 1863.

Quantité

de poisson pris en 1863.

OBSERVATIONS.

Haddock.
Quintaux.
65
10
5
9
6
11
7
79
50
70
50
80
433

Barbec.	Hareng.	Huile de foie de morue.	Saumon.	Truite.	Hareng fumé.
Quintaux.	Barils.	Gallons.	Barils.	Barils.	En boîtes.
50	25	133
6	15	7 $\frac{1}{2}$
.....	290	15	42 $\frac{1}{2}$
21	570	65	76
.....	960	35	35 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	360
15	1000	700	6
.....	215	1015
50	150	800
55	200	210
45	250	592	62
30	50	397
60	30	435
312	3745	4225	363 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	360

Beaucoup de marsoin blanc a été
pris dans la Baie des Chaleurs et c.
Il y a eu très peu de capelan dans
le comté de Bonaventure pendant la
dernière saison; pas un sur les
grands bancs.
A Maria et a Carleton ils sembleront
le capelan par la plus qu'ils se
prennent dans les mois de mai et
juin.
La boîte (hareng maqueron, capelan)
général a été rare pendant la
saison de la pêche dans tout le comté
de Bonaventure.
Il y a eu moins de saumon au prin-
temps d'habitude pour l'exportation
à l'étranger, vu le peu de prix qui
s'ajoutent en plus et sur les autres
étrangers.
La pêche du saumon a été meilleure
cette année qu'en 1862; environ 100
barils de ce poisson ont été pris pendant
cette année dans le comté de Bonaventure.
Les pêcheurs prennent au sud du
de maqueron, mais seulement pour
leur servir de b.
A Maria et a Carleton ils sembleront
le capelan par la plus qu'ils se
prennent dans les mois de mai et
juin.
La boîte (hareng maqueron, capelan)
général a été rare pendant la
saison de la pêche dans tout le comté
de Bonaventure.
Il y a eu moins de saumon au prin-
temps d'habitude pour l'exportation
à l'étranger, vu le peu de prix qui
s'ajoutent en plus et sur les autres
étrangers.
La pêche du saumon a été meilleure
cette année qu'en 1862; environ 100
barils de ce poisson ont été pris pendant
cette année dans le comté de Bonaventure.
Les pêcheurs prennent au sud du
de maqueron, mais seulement pour
leur servir de b.

COMTÉ DE

RIMOUSKI.

Quantité

de poisson pris.

OBSERVATIONS.

Haddock.
Quintaux.
500
.....
.....
500

Caroline.	Hareng.	Maqueron.	Saumon.	Truite.	Huile de foie de morue.
Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.
.....	1000	25	1500
670	3263	87
670	1268	25	87	1500

A Maria et a Carleton ils sembleront
le capelan par la plus qu'ils se
prennent dans les mois de mai et
juin.
La boîte (hareng maqueron, capelan)
général a été rare pendant la
saison de la pêche dans tout le comté
de Bonaventure.
Il y a eu moins de saumon au prin-
temps d'habitude pour l'exportation
à l'étranger, vu le peu de prix qui
s'ajoutent en plus et sur les autres
étrangers.
La pêche du saumon a été meilleure
cette année qu'en 1862; environ 100
barils de ce poisson ont été pris pendant
cette année dans le comté de Bonaventure.
Les pêcheurs prennent au sud du
de maqueron, mais seulement pour
leur servir de b.
A Maria et a Carleton ils sembleront
le capelan par la plus qu'ils se
prennent dans les mois de mai et
juin.
La boîte (hareng maqueron, capelan)
général a été rare pendant la
saison de la pêche dans tout le comté
de Bonaventure.
Il y a eu moins de saumon au prin-
temps d'habitude pour l'exportation
à l'étranger, vu le peu de prix qui
s'ajoutent en plus et sur les autres
étrangers.
La pêche du saumon a été meilleure
cette année qu'en 1862; environ 100
barils de ce poisson ont été pris pendant
cette année dans le comté de Bonaventure.
Les pêcheurs prennent au sud du
de maqueron, mais seulement pour
leur servir de b.

COMPTÉ DE

Localités	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche. \$	Nombre de pêcheurs	Nombre de graviers	Quantité				
					Morts.		Har.	Lock.	Parbu.
					Pêche d'été.	Pêche d'hiver.			
Newport.....	45	1250	90	40	2175	675	9	9	
Grand et Petit Port.....	69	2275	130	50	2925	105			
Grande Rivière.....	20	314	180	80	4500	2000			
Anse du Cap de Petite Anse.....	20	190	132	50	4900	2310			
Anse du Cap de Petite Anse.....	20	160	70	25	2225	1000			
Perte.....	120	5900	260	100	13100	7150			
Isle de St. Vincent.....	40	1400	100	80	5000	300			
Barachois.....	18	540	36	15	1010	100			
Pointe St. Pierre.....	50	1350	100	75	4400	300			
Chien Blanc.....	10	300	20	7	800	200			
Cap R. de.....	6	180	12	5	500	100			
Mulle.....	12	360	24	10	900	100			
Bos Br.....	1	120	8	4	320	80			
Seal Cove.....	8	240	16	6	180	100			
Doughlaston.....	20	600	40	15	1600	500			
Création de la Grande Anse du nord.....	11	330	22	9	100	50			
Création de la Grande Anse du sud.....	9	270	18	7	173	20			
Création de la Grande Anse du sud.....	28	850	56	25	2000	210			
Seal Cove.....	25	750	50	25	2900	400		20	
Grande Anse.....	20	780	52	24	2680	300		20	
Anse St. George.....	8	240	16	6	180	200		10	
De la Lige Pointe à l'Épave.....	40	1200	80	25	2000	300		100	
Cape des Bœufs.....	13	390	26	9	570	125			
Anse à St. Louis.....	10	300	20	7	600	100			
Jersey Cove.....	81	2430	162	75	6000	480			
Anse aux Corbeaux.....	11	330	22	8	600	170			
Rivière au Loup.....	65	1950	132	60	4280	1000			
Petite Rivière au Loup.....	15	450	30	15	750	90			
Petit Cap et Pointe de la.....	10	300	20	8	650	150			
Anse à Vallée.....	12	360	24	10	780	300			
Grand Etou.....	21	630	42	25	2000	625			
Pointe St. Charles.....	21	630	42	20	1190	400			
Petit Ch. de St. Charles.....	13	390	26	10	740	300			
Grand Ch. de St. Charles.....	8	240	16	7	440	200			
Petite Vallée.....	6	180	12	6	300	100			
Grande Vallée.....	30	900	60	25	1600	800			
Rivière de la Malherbe.....	11	330	22	10	500	100			
Baie de Montserrat.....	22	660	44	19	1300	300			
Ste. Anne des Morts.....	35	1050	70	40	1575	420			
Cap de Chatte.....	25	750	50	30	1125	300			
Île d'Anse à la Pêche.....	80	2400	160	70	3800	1000			
Île d'Anse à la Pêche.....	60	1800	120	50	2300	600			
Île d'Anse à la Pêche.....	15	450	90	40	2000	480			
Île d'Anse à la Pêche.....	6	180	12	4	260	50			
Île d'Anse à la Pêche.....	2	60	4	2	60				
Grosse Île.....	18	540	36	15	1000	100			
Île Bryon.....	3	90							
Total	1883	\$12,345	2760	1309	89218	28610	559	193	

COMPTÉ DE
Côte du Labrador, et Côte Nord du

Localités.	Longueurs. En milles de pôles.	Largeurs. En milles de pôles.	N. de degrés. En milles de pôles.	S. de degrés. En milles de pôles.	Quantité			
					Morue.		Halibout.	L'Éclair.
					Pêche d'été.	Pêche d'hiver.		
Anciens Hauts Sablon.....	25	750	70	25	1500	250		
Bay of Bulls.....	20	1200	80	37	2000	150		
Bay of Hare.....	10	100	60	30	1500	200		
Cap de Bonaventure.....	150	100	10	5	180	20		
Cap de Bonaventure.....	20	20	6	2	90	10		
Cap de la Vierge, Pointe Longue et Pointe de la Vierge.....	10	100	20	7	150	20		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	10	210	15	6	110	10		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	2	100	15	5	40	10		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	7	100	10	4	120	15		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	6	100	10	4	70	20		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	100	10	5	120	45		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	100	10	4	70	10		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	100	10	6	70			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	150	12	5	20			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	210	15	6	20			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	7	100	12	1	70			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	270	18	7	130			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	20	6	2	30			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	60	4	2	50	10		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	200	13	6	175	80		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	10	1500	120	70	2000	250		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	5	250	16	7	150	60		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	25	1650	70	22	1400	250		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	1	20	1	1				
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	1	60	2					
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	41	1620	85	63	2121	500	20	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	51	2220	148	90	2553	700	20	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	21	60	7	7				
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	41	1350	8	51	2587	600	30	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	12	300	20	14	1151	150	10	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	13	300	26	15	1313	130	10	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	30	1500	10	20	2822	100	10	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	9	270	1	10	65	50		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	11	200	27	15	1150	130		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	10	100	1	9	309	100		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	10	100	29	42	1750	200		
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	47	1410	91	78	2250	230	20	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	19	200	29	13	950	20	10	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	10	210	16	11	410	61	10	
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	17	510	31	23	1330			
Cap de la Vierge, Pointe de la Vierge et Pointe de la Vierge.....	24	720	45	38	1890			

COMTÉ DE
Côte du Labrador et Côte Nord de

Localités.	Nombre de rivières de P. L. G.	Nombre de rivières de P. L. G. et de P. L. G. et de P. L. G.	Quantité			
			Merne.		Quantité	Poids
			P. L. G. d'17'	P. L. G. d'17'		
				Quantité	Poids	
Rivière à la Trappe.....	1	10	2			
Côte Est de la Rivière Musie.....	51	2470	132	13	230	690
Côte Ouest de la Rivière Musie.....	80	2400	103	6	115	36
Rivière Musie et à l'Anse.....						
Sept Îles et Rivière St. Marc.....	7	870	68	1	7	26
Îles et Îslands et riv. Petites.....	12	960	64	30	1100	35
Îles et la Baie des Anglais.....	4					
Îles de Carbon, Trinité et l'Anse.....	6	180	11		15	
Îles de Monts.....	3					
Rivière Godbout et riv. Decie.....	9	10	10	2	27	1
St. Nicholas.....	6	10	1			
Rivière Bernis.....						
	310	22700	1395	101	3200	117

OMTÉ DE
e Nord de

SAGUENAY.

Golfe et du Fleuve St. Laurent.

Quantité

Le poisson pris.

Heure	Mètres	Espece	Poids	Nombre
3. 1/2	100	Truite	1.0	1
4. 1/2	100	Truite	1.0	1
5. 1/2	100	Truite	1.0	1
6. 1/2	100	Truite	1.0	1
7. 1/2	100	Truite	1.0	1
8. 1/2	100	Truite	1.0	1
9. 1/2	100	Truite	1.0	1
10. 1/2	100	Truite	1.0	1
11. 1/2	100	Truite	1.0	1
12. 1/2	100	Truite	1.0	1
13. 1/2	100	Truite	1.0	1
14. 1/2	100	Truite	1.0	1
15. 1/2	100	Truite	1.0	1
16. 1/2	100	Truite	1.0	1
17. 1/2	100	Truite	1.0	1
18. 1/2	100	Truite	1.0	1
19. 1/2	100	Truite	1.0	1
20. 1/2	100	Truite	1.0	1
21. 1/2	100	Truite	1.0	1
22. 1/2	100	Truite	1.0	1
23. 1/2	100	Truite	1.0	1
24. 1/2	100	Truite	1.0	1
25. 1/2	100	Truite	1.0	1
26. 1/2	100	Truite	1.0	1
27. 1/2	100	Truite	1.0	1
28. 1/2	100	Truite	1.0	1
29. 1/2	100	Truite	1.0	1
30. 1/2	100	Truite	1.0	1
31. 1/2	100	Truite	1.0	1
32. 1/2	100	Truite	1.0	1
33. 1/2	100	Truite	1.0	1
34. 1/2	100	Truite	1.0	1
35. 1/2	100	Truite	1.0	1
36. 1/2	100	Truite	1.0	1
37. 1/2	100	Truite	1.0	1
38. 1/2	100	Truite	1.0	1
39. 1/2	100	Truite	1.0	1
40. 1/2	100	Truite	1.0	1
41. 1/2	100	Truite	1.0	1
42. 1/2	100	Truite	1.0	1
43. 1/2	100	Truite	1.0	1
44. 1/2	100	Truite	1.0	1
45. 1/2	100	Truite	1.0	1
46. 1/2	100	Truite	1.0	1
47. 1/2	100	Truite	1.0	1
48. 1/2	100	Truite	1.0	1
49. 1/2	100	Truite	1.0	1
50. 1/2	100	Truite	1.0	1
51. 1/2	100	Truite	1.0	1
52. 1/2	100	Truite	1.0	1
53. 1/2	100	Truite	1.0	1
54. 1/2	100	Truite	1.0	1
55. 1/2	100	Truite	1.0	1
56. 1/2	100	Truite	1.0	1
57. 1/2	100	Truite	1.0	1
58. 1/2	100	Truite	1.0	1
59. 1/2	100	Truite	1.0	1
60. 1/2	100	Truite	1.0	1
61. 1/2	100	Truite	1.0	1
62. 1/2	100	Truite	1.0	1
63. 1/2	100	Truite	1.0	1
64. 1/2	100	Truite	1.0	1
65. 1/2	100	Truite	1.0	1
66. 1/2	100	Truite	1.0	1
67. 1/2	100	Truite	1.0	1
68. 1/2	100	Truite	1.0	1
69. 1/2	100	Truite	1.0	1
70. 1/2	100	Truite	1.0	1
71. 1/2	100	Truite	1.0	1
72. 1/2	100	Truite	1.0	1
73. 1/2	100	Truite	1.0	1
74. 1/2	100	Truite	1.0	1
75. 1/2	100	Truite	1.0	1
76. 1/2	100	Truite	1.0	1
77. 1/2	100	Truite	1.0	1
78. 1/2	100	Truite	1.0	1
79. 1/2	100	Truite	1.0	1
80. 1/2	100	Truite	1.0	1
81. 1/2	100	Truite	1.0	1
82. 1/2	100	Truite	1.0	1
83. 1/2	100	Truite	1.0	1
84. 1/2	100	Truite	1.0	1
85. 1/2	100	Truite	1.0	1
86. 1/2	100	Truite	1.0	1
87. 1/2	100	Truite	1.0	1
88. 1/2	100	Truite	1.0	1
89. 1/2	100	Truite	1.0	1
90. 1/2	100	Truite	1.0	1
91. 1/2	100	Truite	1.0	1
92. 1/2	100	Truite	1.0	1
93. 1/2	100	Truite	1.0	1
94. 1/2	100	Truite	1.0	1
95. 1/2	100	Truite	1.0	1
96. 1/2	100	Truite	1.0	1
97. 1/2	100	Truite	1.0	1
98. 1/2	100	Truite	1.0	1
99. 1/2	100	Truite	1.0	1
100. 1/2	100	Truite	1.0	1

OBSERVATIONS.

Quantité de baillots pris au filet.

MONTANT TOTAL des loups-marins pris dans le golfe St. Laurent en 1863.

Loups-marins pris par les goélettes de la Pointe-aux-Esquimaux, des Iles de la Madeleine, de Natashquan, etc.		Nombre de loups-marins	Huile. Nombre de Gallons.	Valeur de l'huile.
Iles de la Madeleine	24 goélettes.	3959	21672	\$ c. 20586 30
Pointe-aux-Esquimaux.....	13 do	2060	16480	10712 00
Natashquan	2 do	620	4960	3224 00
Kégaska	2 do	467	3736	2428 00
Pris sur les glaces aux Iles de la Madeleine.....		2500	10900	6500 00
Pris aux filets par les habitants de la côte du golfe.....		2353	23530	15294 50
Tués au fusil par les Sauvages.....		450	1800	1170 00
Tués au fusil par les blancs		260	800	520 00
		12609	92978	\$60435 70

HUILE DE BALEINE.

Produit de la pêche à la baleine par les goélettes armées au port de Caspé :
11,400 gallons, à 65 cts.....\$9360 00.

RÉCAPITULATION.

VALEUR des produits des pêcheries du Canada, dans le golfe et dans le bas du fleuve St. Laurent, pendant l'année 1863.

			\$	c.
Morue	180,890 quintaux.....	à \$3 00	542670	00
Haddock.....	992 do	" 2 00	1984	00
Barbac.....	505 do	" 2 00	1010	00
Hareng.....	40,066 barils	" 2 50	100165	00
Maquereau.....	1,629 do	" 8 00	13112	00
Saumon.....	2,802 do	" 11 00	30822	00
Traite.....	200 do	" 10 00	2000	00
Piétan.....	313 do	" 5 00	1565	00
Huile de foie de morue.....	93,035 gallons.....	" 0 25	5116	25
Huile de loup-marin.....	92,978 do	" 0 65	60435	70
Huile de baleine.....	14,400 do	" 0 65	9360	00
Peaux de loups-marins.....	12,609 peaux.....	" 0 90	11348	00
Nonnes et langues de morue.....	150 barils.....	" 5 00	750	00
Sardines.....	670 do	" 4 00	2680	00
Hareng fumé.....	360 boîtes.....	" 0 25	90	00
Total.....			\$829160	95

SUITE DE LA LISTE DES POISSONS DU GOLFE ST. LAURENT ET DES RIVIÈRES QUI S'Y DÉCHARGENT.

PERCA FLAVESCENS.

Français—*Perche*.

Nom populaire en Canada—*Perchaule*.

Anglais—*Perch, Yellow Perch, Common Perch*.

De l'ordre des *Acanthopterygiens*, de la famille des *Percoides*, du genre *Perca*.

La *perche* est un des meilleurs poissons d'eau douce que nous possédions, et n'est pas assez appréciée, il me semble, en Canada. Ce poisson est très-répandu sur toute la surface du globe, puis-qu'on le trouve presque dans tous les fleuves, les rivières, les lacs et les étangs de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

Il est très-commun dans le fleuve St. Laurent, dans presque toutes les rivières qui s'y déchargent et dans nos lacs. Dans les rivières de la Gaspésie et de la côte nord du fleuve St. Laurent, on l'y rencontre aussi; mais c'est surtout dans les eaux douces de l'intérieur que cette variété de la famille des *percoïdes* est très-abondante, au dire des Sauvages qui fréquentent ces contrées.

La *perche* est très-reconnaissable à son corps comprimé et rétréci vers la tête et la queue, et à ses couleurs brillantes qui sont d'un jaune plus ou moins doré ou verdâtre, aux bandes verticales de couleur noirâtre, au nombre de cinq à huit qui lui traversent le dos, et à ses nageoires de couleurs vives et variées.

La *perche*, comme le nom de l'ordre dans lequel on l'a classé l'indique, a des rayons épineux très-forts, surtout à sa première nageoire dorsale qui en est toute composée, qui lui servent de défense contre les attaques des autres poissons.

Elle fraie vers le printems et est douée d'une grande fécondité, puisqu'on a trouvé dans les ovaires d'une femelle de poisson de cet e espèce plus d'un million d'œufs.

Les gibiers sauvages font une guerre acharnée aux petites perches dans les lacs et les rivières, et en détruisent une énorme quantité.

LABRAX LINEATUS, PERCA SAXATILIS

Français—*Bar rayé, Centropome rayé*.

En Canada—*Bar*.

Anglais—*Striped Bass, Sea Bass*.

De l'ordre des *Acanthopterygiens*, de la famille des *Percoides*, du genre *Labrax*.

Le *bar rayé* est sans contre-lit, après le saumon un des poissons les plus beaux et les plus délicieux au goût qui habitent dans le fleuve St. Laurent et dans quelques-uns de ses tributaires. Il fréquente alternativement les eaux salées et les eaux douces, où il va pour y déposer ses œufs au printemps. Ce poisson atteint quelquefois une très-grande taille; on en a souvent pris dans le fleuve en différents endroits, principalement aux Îles de Sorel et aux alentours de l'Île aux Grues, qui pesaient de 25 à 50 livres et même plus.

Sur les côtes des États-Unis, on prétend en avoir vu de plus gros encore, et dans quelques ouvrages anciens d'Ichthologie que j'ai consultés, on parle de *bars* qui avaient atteint un poids de 50, 60 et même 80 livres.

William Herbert dit, dans son livre: "*Fish and Fishing of the United States*," en avoir vu un de 43 livres.

Sa couleur est d'un brun bleuâtre sur le dos et d'un blanc argenté sur les côtés et sous le ventre.

Mais ce qui distingue ce poisson, ce sont des barres noires, au nombre de sept à neuf, qui couvrent parallèlement ses flancs de la tête à la queue, et qui en font une des variétés les plus remarquables de genre *Labrax*.

Le *bar*, qui est, à proprement parler, un poisson d'eau salée, se rencontre sur les côtes sud du golfe St. Laurent et dans les embouchures des rivières qui s'y jettent, et on en fait une pêche considérable à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

Sur la rive canadienne de la Baie des Chaleurs et sur la côte de Gaspé, quoique l'on dise que le *bar* fréquente les grands cours-d'eau qui s'y déchargent, on n'a pas tenté, que je sache, d'y faire la pêche de ce poisson.

GASTEROSTEUS BIACULEATUS.

Français—*Épinoche*.

Nom vulgaire en France, *Savelier*; et sur les côtes du golfe St. Laurent, *Picassou*.

Anglais—*Two-spined Stickleback*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Joues cuirassées*, du genre *Gasterosteus*.

Ce curieux petit poisson, d'une longueur de deux à deux pouces et demi et d'un demi-pouce de largeur, se trouve dans les rivières et les ruisseaux qui se jettent dans le golfe St. Laurent, et l'espèce des *Gasterosteus* compte de nombreuses variétés, tant en Europe que dans l'Amérique du Nord.

La variété que je décris maintenant, et que l'on pêche abondamment dans les petites rivières, les ruisseaux et les barachois des Îles de la Madeleine, où on l'utilise pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais (on a pris quatre cents barils de ce poisson l'année dernière dans les barachois du Havre aux Barques, Îles de la Madeleine), a deux épines érectiles, longues d'un quart de pouce sur le dos, et une troisième plus petite en avant de la nageoire dorsale.

Les nageoires ventrales, formées que d'un seul rayon seulement, ressemblent plutôt à deux fortes épines qu'à des nageoires. Les côtés et le ventre de l'*Épinoche* sont protégés par des écailles au nombre de plus de 25, qui lui forment une espèce de cuirasse, en sorte que ce poisson qui, du reste, est doué d'une grande agilité, posé le dos aux armes, tant offensives que défensives, est le font redouter même des poissons beaucoup plus gros que lui. On dit que l'*Épinoche* est un dangereux ennemi pour le brochet; il se laisse avaler par ce poisson, puis lui inflige des blessures assez graves avec ses dards, soit dans la bouche, soit dans l'estomac ou les intestins, pour lui causer la mort.

Mais ce qui rend ce poisson surtout remarquable, c'est qu'au contraire de tous les autres poissons qui déposent les œufs soit sur les vases et les graviers et qui les agglutinent à des plantes marines, l'*Épinoche* se construit un véritable nid pour y recevoir ses œufs, qui sont très-nombreux, et c'est le mâle qui se charge de ce travail. Plusieurs femelles viennent pondre leurs œufs dans ce nid formé de petites branches et de brins d'herbes et retenus ensemble par une substance glutineuse qui s'échappe du corps du poisson; mais un seul mâle féconde tous les œufs d'un nid, et c'est lui qui le défend contre la voracité des autres poissons et des *Épinoches* elles-mêmes, dit-on, jusqu'à ce qu'ils soient éclos, et il ne laisse les petits que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leur nourriture et de se défendre eux-mêmes.

La couleur de l'*Épinoche* varie beaucoup, mais elle est généralement d'un vert olivâtre sur le dos et d'un vert plus tendre mêlé de jaune sur les flancs.

Sur des spécimens que j'ai recueillis dans le ruisseau de la Pointe aux Esquimaux, sur la côte nord du golfe St. Laurent, j'ai compté :

D. 2, 1, 11; P. 10; V. 1; A. 1, 8; C. 12.

HEMIRIPTERUS AMERICANUS.

Français—*Hémiriptère*, *Crapaud de mer*, *Tetard*, *Diable de mer*.

Anglais—*Sea raven*, *Acaclium Bull-head*, *Sea sculpin*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Joues cuirassées*, du genre *Chabot*, ou *Cotus*.

Ce poisson, d'un aspect hideux, quoique son corps soit recouvert de couleurs brillantes et qui varient depuis le jaune citron jusqu'au rouge, se rencontre sur nos côtes du golfe, et on en prend souvent en faisant la pêche à la morue. Il est très-vorace et se nourrit de petits poissons et de petites morues, et nos pêcheurs s'en trouvent souvent très-incommo-

dés; car une fois qu'un certain nombre de crapauds de mer se sont réunis sur les fonds où ils pêchent, ils ne prennent plus de morue et sont obligés d'aller jeter leurs lignes plus loin.

Cette variété de *chaboisseaux* que je décris est moins commune sur nos côtes que le *cottus scorpius*, qui a paru dans ma liste des poissons du Golfe en 1862.

Un *hémétriptère* pris dans la Baie de Plaisance (Iles de la Madeleine), le printemps dernier, était d'une couleur rougeâtre, tachetée de brun; il avait 24 pouces de longueur: sa tête, de proportion démesurée, était toute hérissée d'épines, entre lesquelles on voyait des cavités de formes irrégulières, et tout autour pendaient des appendices entanées qui contribuaient beaucoup à donner à ce poisson une laideur repoussante.

Il a une nageoire dorsale très-longue, ou plutôt deux dorsales qui se rejoignent: la première est composée de 16 rayons épineux très-inégaux, et la deuxième de treize; la nageoire pectorale est composée de dix-huit rayons; la ventrale de deux rayons précédés d'une épine, l'anale de 13 et la caudale de 16.

Ce poisson a le pouvoir de se renfler le corps à un degré étonnant, surtout lorsqu'il est irrité. La chair de l'*hémétriptère* est bonne à manger, mais on ne l'utilise pas du tout en Canada.

THYNNUS VULGARIS, SCOMBER THYNNUS.

Français—*Thon*.

Anglais—*Tunny, Albicore and Horse Mackerel*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Scombéroïdes*, du genre *Thon*.

Cette belle variété de la famille des *Scombéroïdes* habite les mers de l'Europe comme celles de l'Amérique du Nord. On trouve le *thon* dans la Méditerranée, où il était très connu des Phéniciens qui y faisaient une pêche importante, dans la Mer Noire, sur les côtes de France, des Iles Britanniques et dans la Mer Baltique, et en Amérique, sur les côtes des Etats-Unis, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et dans le Golfe St. Laurent.

Il pénètre dans la Baie des Chaleurs et dans la Baie de Gaspé. Je l'ai vu plusieurs fois dans le Déroit de Belle-Ile et surtout au large de l'Anse aux Blancs-Sablons, où il s'en rassemble quelquefois de grands troupeaux.

Le *thon* atteint souvent de très-grandes dimensions; on en cite qui avaient une longueur de huit et même neuf pieds et dont le poids dépassait cinq cents livres; mais sa taille moyenne est de 5 à 6 pieds et son poids de 100 à 150 livres.

Ce poisson a une forme allongée comme le maquereau ordinaire, et de fortes nageoires qui en font un des meilleurs nageurs de nos eaux. Lorsqu'il est à la poursuite des bancs de petits poissons dont il fait sa nourriture habituelle, on le voit sauter hors de l'eau jusqu'à une hauteur de cinq à six pieds.

Sa couleur est noirâtre sur le dos, mais ses flancs sont d'un blanc argenté très-brillant et le ventre d'un blanc mat.

Ce poisson est couvert d'écailles très-larges à la partie antérieure du dos, en avant de la première dorsale et en dessous des pectorales.

La chair du *thon* est excellente et tient le milieu entre la chair de poisson et celle des mammifères; elle ressemble beaucoup à celle du veau, et l'endroit le plus délicat est la poitrine. On la mange à l'état frais; on la sale aussi pour l'exportation, et on la marine, soit avec de l'huile, soit avec du sel. C'est dans cet état qu'on en exporte des quantités considérables de France et de l'Italie.

On fait la pêche du *thon* dans la Méditerranée, et principalement sur les côtes de Provence et de Sicile, avec de gros filets qu'on appelle *thonniers*, et des appareils de rets assez semblables à ceux dont se servent nos pêcheurs pour prendre les loupes-marins sur la Côte du Labrador et appelés *maulagnues*. Ce sont des pares faits avec des filets dans lesquels on parvient à renfermer les bandes de *thons* souvent considérables, et qu'on tue ensuite avec des dards et des armes à feu.

Cette pêche des *thons* forme un des amusements des riches Siciliens, qui, à l'époque de la pêche, viennent de l'intérieur pour assister à la merie de ces poissons qu'on réunit souvent au nombre de plusieurs milliers.

On fait aussi la pêche du *thon* à la ligne, et c'est principalement sur la Côte des Basques qu'on se sert de cette manière de pêcher.

Le bateau est à la voile, l'hameçon est armé d'une sardine ou d'un morceau de lingot imitant une sardine, dont les *thons* sont très-friands; et comme ces poissons sont très-voraces, ils avalent bien vite l'hameçon et on les tire, mais non sans difficulté, à bord de l'embarcation.

On n'a commencé à pêcher le *thon* que depuis quelques années, dans les eaux du golfe. Dans la Baie de Gaspé, on en prend tous les ans quelques-uns au harpon. Mais c'est dans la Baie des Chaleurs, au large de Caraquette, qu'ils sont plus abondants, lorsque les harengs s'y montrent dans le mois d'août.

Depuis trois ans, les pêcheurs de cet endroit en capturent un certain nombre, qui, cette année, s'est élevé jusqu'à cent, au moyen de forts hameçons en acier, attachés à de fortes lignes et amorcés avec des harengs. Cette pêche est très-excitante, mais il faut beaucoup d'adresse pour y réussir, et elle est très-fatigante pour ceux qui s'y livrent; car les *thons*, dans leurs efforts pour se débarrasser, font des mouvements d'une telle violence, que si le pêcheur n'a pas soin d'attacher la ligne à un taquet fixé au bateau, il est exposé à se faire emporter à l'eau ou à se faire blesser.

Les *thons*, pris sur la Côte de Gaspé, sont mangés frais. A Caraquette, on en a salé une certaine quantité qu'on a expédiée à Québec, mais c'était la première fois probablement qu'on faisait connaissance avec ce poisson, et on n'a pu l'apprécier à sa juste valeur. Espérons qu'il en sera autrement plus tard.

BLENNIUS GUNNELLUS, GUNNELLUS VULGARIS.

Français—*Gonelle vulgaire*.

En Canada—*Anguille de roche*.

Anglais—*Spotted gunnel, Butter fish*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Gobioides*, du genre *Blennie*, du groupe des *Gonelles*.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur les côtes du golfe et du bas du fleuve St. Laurent, ce poisson, qui a beaucoup la forme d'une anguille, ne dépasse guère, en moyenne, une longueur de sept pouces. On le trouve sur les rivages, sous les roches, et dans les anfractuosités des rochers qui ont été laissés à sec à marée basse, sous des goëmons et autres herbes marines, dont l'humidité lui permet de vivre pendant plusieurs heures hors de son élément naturel.

Il est couvert d'une humeur visqueuse très-épaisse et presque de la consistance du beurre, ce qui lui a valu, de la part des Anglais, le nom de poisson à beurre.

On ne le mange pas en Canada, quoique sa chair paraisse bonne. En Angleterre, on l'utilise comme appât pour prendre de plus gros poissons, et ici on pourrait les faire servir au même usage.

La nageoire dorsale est très-longue et s'étend jusqu'à la queue. Dans des échantillons que je me suis fournis au Petit-Mécatina, j'y ai compté soixante-et-dix-neuf rayons, et à sa base on remarque une série de taches noires au nombre de dix généralement, qui distinguent ce poisson.

La nageoire anale est composée de 41 rayons et s'étend aussi jusqu'à la caudale, qui en compte dix-neuf; la pectorale, onze, et la ventrale, une seulement.

La couleur de ce poisson est très-difficile à saisir; elle est, en général, d'un brun pourpre et jaunâtre.

On trouve la *gonelle* dans les mers du nord, en Europe, en Amérique, et Valenciennes en a décrit seize espèces.

LOPHIUS PISCATORIUS.

Français—*Baudroie, Baie pécheresse, Diable de mer*.

Anglais—*Angler, Fishing frog, ou Frog-fish, Sea Devil, Bellows-fish, Monk fish*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Pectorales pédiculées*, du genre *Lophius*.

La *baudroie* est d'un aspect encore plus repoussant que le crapaud de mer, et se

reconnaît aisément à sa tête énormément grosse et déprimée, à sa gueule armée de dents très-fortes et pointues, et par les trois premiers rayons de sa nageoire dorsale antérieure, qui sont entièrement détachés en avant, libres et mobiles sur la tête et qui forment une espèce de panache ou de crête qui lui a fait donner par Aristote son nom de *Lephius*.

L'estomac de ce poisson est très-développé, et son appétit est d'une voracité extraordinaire. Il se tient généralement au fond de l'eau, enfoncé dans les sables, et avec ses tentacules, attire les poissons qui passent dans son voisinage, et il ne tarde pas à s'en emparer avec sa gueule. Sa nourriture habituelle consiste en poissons, mollusques et crustacés.

La *bandroie* habite les mers de l'Europe et de l'Amérique du Nord. On la trouve dans le golfe, mais il est bien rare qu'on puisse la prendre, soit à la ligne, soit au filet, et les échantillons qu'on trouve sont, en général, jetés à la côte lorsque ces poissons, à la recherche de leur proie, sans doute, se sont trop approchés des rivages.

La *bandroie*, en raison de ses ouïes qui sont très-petites, peut vivre longtemps hors de l'eau.

Le poisson curieux qu'on a expédié à Québec il y a trois ans, dont personne ne connaissait le nom, et qui avait été pris à l'Anse des Dunes, sur la Côte du Labrador, n'était rien moins qu'une *bandroie*. Un autre poisson de cette espèce a aussi été trouvé, il y a deux ans, à la Longue-Pointe, près de Mingan.

La longueur ordinaire de la *bandroie* est de trois à quatre pieds et demi.

CTENOLABRUS CERULEUS, CRENILABRUS BURGALLI.

Français—Le *Cténolabre choquet*.

Anglais—*Common burgall*, *Blue fish*, *Blue perch*, *Cunner*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Labroïdes*, du genre *Cténolabrus*.

Ce joli poisson, qui est d'une longueur moyenne de sept à huit pouces, et d'une couleur bleuâtre avec des teintes de bronze que rehaussent encore de brillants reflets métalliques sur les côtés, se voit communément le long de la Côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs, et surtout dans la rade de Paspébiac et au Bassin de Gaspé, où on lui donne très-improprement le nom de *tanche*.

On le prend facilement à la ligne avec toutes sortes d'appâts, et il est excellent à manger.

Ce poisson est commun à toutes les côtes de l'Amérique, depuis la Baie de Delaware jusqu'à Terre-Neuve. On le trouve aussi en Europe.

J'ai compté sur les échantillons que j'ai pris à Paspébiac et au Bassin de Gaspé, le nombre de rayons suivants aux nageoires :

D. 18, 10 ; P. 15 ; V. 1, 5 ; A. 3, 9 ; C. 15 $\frac{1}{2}$.

CATOSTOMUS COMMUNIS.

Français—*Catostome* ; improprement appelé en Canada *Carpe*.

Anglais—*Common sucker*.

De l'ordre des *Mécatoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoides*, du genre *Catostome*.

Le *catostome* est un groupe important du genre *cyprin*, qui appartient exclusivement à l'Amérique, et qui a été très-bien décrit, pour la première fois, par le célèbre naturaliste français, LeSueur.

On sait que la vraie *carpe* n'existait pas en Amérique avant qu'on ne l'eut introduit, aux Etats-Unis, au moyen de poissons vivants de l'espèce, apportés il y a une trentaine d'années de France, et placés dans quelques lacs de l'Etat de New-York, et dans quelques parties de la Rivière Hudson, où ils se sont multipliés d'une manière étonnante. Les *carpes* se sont peut-être déjà introduites en Canada en passant à travers les canaux et rivières qui font communiquer l'Hudson avec la Rivière Richelieu et le fleuve St. Laurent, mais je ne sais pas qu'on en ait encore vu dans notre pays.

Le *catostome* est un des poissons les plus communs que l'on rencontre dans toutes les eaux du Canada, dans le fleuve St. Laurent, dans tous ses affluents et dans tous les lacs de

l'intérieur. On en compte un grand nombre de variétés; celles appelées *carpes de France* et *carpes au nez galeux* sont excellentes.

Le *catostome* fréquente les rivières de la Gaspésie et du Labrador, mais généralement en petite quantité. Il abonde dans tous les lacs de l'intérieur de ces contrées, et les Sauvages en font une grande partie de leur subsistance pendant l'hiver. C'est peut-être dans la rivière de St. Augustin et de Pacachoo qu'on trouve le plus de ce poisson; on le pêche très-facilement dans cette dernière rivière.

FUNDULUS VIRIDESCENS.

Français—*Fundule*.

Nom populaire sur les côtes du golfe—*Barbeau*. (Choquemont.)

Anglais—*Big killifish*, *Minnow*, *Minny*.

De l'ordre des *Méiacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoides*, du genre des *Fundules*.

Le *fundule* est un très-joli petit poisson, aux allures vives, qu'on rencontre en grande abondance sur les côtes du golfe, en Canada, et probablement aussi dans les autres provinces britanniques, dans les ruisseaux et les barachois qui sont remplis d'eau saumâtre, qu'il semble préférer aux eaux douces. Il est, d'après Valenciennes, particulier à l'Amérique, et de plus vivipare; et il ne faut pas le confondre avec le *véron*, en anglais *minnow*, le *leuciscus phoxinus* de Cuvier, d'Europe, et que, d'après des naturalistes américains, l'on ne trouve pas de ce côté-ci de l'Atlantique.

On prend ce poisson en grande quantité au moyen de filets et d'épuisettes au Port Daniel, au barachois de la Malbaie (en bas), et sur plusieurs autres points de la Côte de Gaspé, et aussi dans les barachois et ruisseaux des Îles de la Madeleine, où il est très-utile comme appât pour la pêche à la morue, lorsque les autres *boïttes* manquent.

Les échantillons que je me suis procurés l'année dernière à l'Île d'Amherst, étaient de trois pouces et quart à quatre pouces de longueur, et de trois-quarts de pouce de largeur. En voici une description:

Corps allongé, cylindrique, aplati sur la tête et comprimé de chaque côté de la queue. Ecailles grosses (c'est le contraire chez le *véron* d'Europe, qui a le corps couvert de petites écailles, d'après Gannell), plus grandes sur la tête que sur les autres parties du corps, et s'étendant jusqu'au museau. Ligne latérale très-obscur. Tête petite et aplatie dessus. Yeux grands et éloignés l'un de l'autre; prunelle noire. Narines oblongues en avant des orbites. Bouche petite, mais très-protractile et s'ouvrant dans une direction presque verticale; il y a une espèce de lèvres à la partie supérieure de la bouche. Dents fines à la mâchoire supérieure et inférieure. Nageoire dorsale, placée en arrière au-dessus de l'anale, de forme carrée et composée de onze rayons. Pectorale arrondie, composée de dix-sept à dix-huit rayons. Ventrals, six rayons. Anale, onze rayons. Caudale, vingt-neuf rayons, larges et petits. Couleur olive, verdâtre, avec des taches noirâtres sur le dos, plus pâles sur les côtés; blanc argenté sous le ventre avec du jaune sur l'abdomen.

Les opercules, les nageoires pectorales et ventrales sont d'une couleur jaunâtre tachetée de verdâtre. L'iris est jaune.

ALOSA TYRANNUS, ALOSA VERNALIS.

Français—*Gaspereau*.

Anglais—*Alewice*, *Gaspereau*.

De l'ordre des *Méiacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Clupeoides*, du genre *Alosa*.

Cette petite variété du genre *alose* se rencontre sur les côtes de la Baie des Chaleurs, où l'on en prend beaucoup le printemps en faisant la pêche du hareng. Elle est facilement reconnaissable à sa ressemblance avec le hareng, dont elle a presque la taille, à ses brillantes écailles d'un blanc argenté, et surtout à son corps allongé et à son ventre comprimé et tranchant.

Sa chair est excellente à manger à l'état frais; on en fait aussi de bonnes salaisons qui peuvent se conserver longtemps.

On trouve quelquefois le *gaspereau* dans le bas du fleuve St. Laurent, et dans quelques rivières du Labrador, et principalement dans la Rivière du Gros Mécatina. Mais c'est dans le Nouveau-Brunswick qu'il est le plus abondant, et aussi dans quelques rivières de la Nouvelle-Ecosse, et dans ces pays on en sale une assez grande quantité pour l'exportation.

En Canada, on le consomme sur les lieux, et on l'emploie aussi beaucoup comme *boitte* pour la pêche à la morue; pour cet usage il passe pour être aussi bon que le hareng, son congénère.

ESOX RETICULATUS.

Français—*Brochet*.

Anglais—*Pike, Pickerel*.

De l'ordre des *Mélaoptérygiens abdominalis*, de la famille des *Esocés*, du genre *Esoc*.

Peu de poissons sont aussi connus en Canada que le *brochet*. En effet, on le rencontre dans le fleuve St. Laurent, dans presque toutes nos rivières et nos lacs.

Sa taille moyenne varie de un à trois pieds de longueur, et son poids de une à six livres; mais il atteint souvent une taille plus grande, et on en pêche qui pèsent jusqu'à 15 livres et même plus. Sa forme, la force et la disposition de ses nageoires, en font un excellent nageur, et sa grande voracité, les nombreuses dents très-pointues dont est armée sa large gueule, et ses instincts déprédateurs, excitent la terreur parmi les autres poissons. Non-seulement il dévore un grand nombre de poissons fluviaux, même de son espèce, mais aussi de petits mammifères, des oiseaux aquatiques, des reptiles, etc., etc.; c'est le requin des eaux douces.

Sa chair est blanche et ferme et excellente à manger, surtout pendant les mois où l'eau est froide.

Il se multiplie prodigieusement, et on a compté jusqu'à 140,000 œufs dans une femelle; il frue au printemps dans les ruisseaux, et les œufs se développent promptement.

Quoique l'habitat ordinaire du *brochet* soit dans les fleuves, les lacs et les étangs, cependant on le voit quelquefois à la mer, et nos pêcheurs de saumon des rivières du golfe en prennent quelques-uns dans leurs filets, et de très-gros. Et d'après les renseignements que m'ont procuré les Sauvages qui fréquentent l'intérieur du Labrador, le *brochet* se rencontre dans la partie supérieure de beaucoup de rivières qui se déchargent dans le golfe St. Laurent, et dans les lacs de ces contrées.

Sa couleur est assez variable. Elle est quelquefois d'un vert foncé, tirant sur le noir à la tête et sur le dos, et souvent d'un gris bienâtre. Souvent elle acquiert l'éclat de l'or, surtout pendant le temps du frai.

On le prend au filet dans les lacs et dans les rivières, avec des lignes garnies d'appâts vivants ou artificiels; l'appareil appelé *tas diable*, est surtout fort en usage.

La pêche du *brochet* à la ligne est des plus excitantes. C'est un des amusements favoris d'un grand nombre de nos sports men de l'intérieur du Canada. Toutefois, il est bien loin d'égaliser celui de la pêche au saumon ou de la truite à la mouche artificielle, mais il n'est pas loisible à tout le monde de se procurer cette jouissance.

ESOX ESTOR.

Français—*Maskinongé*.

Anglais—*Mascalonge, Muskellunge*.

De l'ordre des *Mélaoptérygiens abdominalis*, de la famille des *Esocés*, du genre *Esoc*.

Cette variété, la plus grande peut-être du genre *Esoc*, est très-répandue dans les grands lacs du Canada et des États-Unis, et dans plusieurs endroits du fleuve St. Laurent.

On le rencontre encore dans beaucoup de lacs situés au nord du fleuve St. Laurent dans le Bas Canada; et comme on en prend quelquefois dans les filets à saumon placés dans les rivières du Labrador, qui se déchargent dans le golfe, on est porté à croire qu'il habite les eaux de la partie supérieure de ces rivières et les lacs où elles prennent leurs sources. Sa

chair est considérée partout le pays comme un met délicat, et elle est très-recherchée, et plusieurs même l'estiment à l'égal de celle du saumon. Ce que j'ai dit de la voracité et des instincts destructeurs du *brochet*, s'applique également au *maskinongé*, et même lui

convient
et sa lar
redoutabl
temps et
Sa couleur
flanes, av
flanes.

Sa lar
on en voi
jusqu'à 4

Fran
Ang
De
Scomber

On
Augustin
scomber
nos côtes.
sont allon
bec d'oise
d'égale gr
les maque

On le
la Mérito
scomber
et appelé
Sa ta
tête, et d'
On d

Fran
En l
Aug
Dan
De l
Coréjone

Le
immense
lieu à un
intérieure
Plus
qu'on y f
nourrisse
Dan
fois nos e
se jettent
La l

quelques fois c'est en grande quantité qu'il se rencontre. Sa couleur est, en général, d'un brun verdâtre, plus foncé sur le dos et plus pâle sur les flanes, avec de nombreuses taches rondes et distinctes, jaune-pâles ou grisâtres sur les flanes.

Sa longueur ordinaire est de un à trois pieds, et son poids est de 5 à 15 livres. Mais on en voit très-souvent qui atteignent une taille de quatre pieds et plus, et qui pèsent jusqu'à 40 livres.

SCOMBERESOX.

Français—*Scombrésoc.*

Anglais—*Bilt-fish, Mackerel garrick, Skipper.*

De l'ordre des *Mélocoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Esoces*, du genre *Scomberesox*.

On a trouvé plusieurs fois, et notamment à New-Port, sur la Côte de Gaspé, et à St. Augustin, sur la Côte du Labrador, morts sur le rivage, des poissons de l'espèce des *scombrésoces*. C'était pendant l'été, et principalement à l'époque où le maquereau visite nos côtes. Ce poisson est très-remarquable par son museau formé de ses mâchoires qui sont allongées, l'inférieure encore plus que la supérieure, et qui lui donne l'apparence d'un bec d'oiseau. Ses nageoires dorsales et anales, placées très en arrière, sont à peu près d'égale grandeur, et leurs derniers rayons sont détachés en fausses nageoires comme dans les maquereaux et les thons.

On le trouve sur les côtes des Etats-Unis. Dans les mers d'Europe, et surtout dans la Méditerranée, il est très-commun, et on en compte plusieurs variétés dont le type est le *scombrésoc campérien*. Notre variété est probablement celle décrite par le docteur Storer, et appelée de son nom; *scomberesox storeri*.

Sa taille est généralement d'un pied de long, et sa couleur est verte sur le dos et la tête, et d'un blanc argenté au ventre.

On dit que sa chair est assez agréable à manger.

COREGONUS ALBUS.

Français—*Poisson blanc.*

En Europe—*Lavaret.*

Anglais—*White fish et Gizzard fish.*

Dans le Nouveau-Brunswick, en sauvage—*Attihawmeg.*

De l'ordre des *Mélocoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Salmones*, du genre *Coregonus*.

Le *poisson blanc* est plutôt un habitant des lacs que des fleuves. On le trouve en immense quantité dans les grands lacs du Canada, surtout dans le lac Huron, où il donne lieu à une pêche très-abondante et très-avantageuse, de même que dans toutes les eaux intérieures de la partie septentrionale de notre continent, jusque vers les mers arctiques.

Plusieurs de nos lacs, entre autres celui de Témiscouata, sont célèbres pour les pêches qu'on y fait de ce poisson; et le St. Laurent et plusieurs rivières qui s'y déchargent en nourrissent un grand nombre.

Dans les lacs de l'intérieur du Labrador, il est aussi très-commun. Il visite quelquefois nos eaux salées, et nos pêcheurs en prennent souvent à l'embouchure des rivières qui se jettent dans le golfe.

La Rivière Petite-Romaine est peut-être celle où on le voit le plus souvent.

Ce poisson est si bien connu en Canada, qu'il est inutile que j'en fasse une longue description. Il me suffit de dire que sa taille moyenne ne dépasse guère un pied et demi de longueur, et son poids cinq livres. Mais on en prend quelquefois qui pèsent jusqu'à quinze et même vingt livres. Sa couleur est d'un gris bleuâtre sur le dos ou d'un brun tirant sur le jaune, avec des taches grises en avant de la nageoire dorsale; il a les flancs et le ventre blancs. Des deux échantillons que j'ai étudiés, et qui avaient été pris dans le fleuve St. Laurent, l'un avait vingt pouces et demi de longueur et deux pouces et quart de largeur, et les nageoires comme suit :

D. 13, 0; P. 15; V. 12; A. 13; C. 19⁶.

L'autre échantillon mesurait 12 pouces de longueur et 3 $\frac{1}{2}$ pouces de largeur. Nageoires :

D. 14, 0; P. 14; V. 11; A. 13; C. 19⁶. Queue très échancrée.

Comme dans les autres espèces de la famille *salmones*, le *corégone* a sa deuxième nageoire dorsale formée d'une substance adipeuse et sans rayons.

MORRHUA PRUINOSA, GADUS TOMCODUS.

Français—*Petite morue*, appelée improprement *Loche* dans les paroisses d'en-bas et *Poulamont* sur la Côte de Gaspé.

Anglais—*Tom cod*, *Frost fish*.

De l'ordre des poissons *Melocoptérygiens subarctéens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Morrhua*.

On trouve la *petite morue* dans l'Amérique du Nord, sur presque toutes les côtes, et dans un grand nombre de fleuves et rivières qui s'étendent depuis la latitude de New-York jusqu'au-delà de la Baie d'Hudson, et peut-être dans les mers arctiques.

Elle vit dans les estuaires des fleuves et des rivières l'automne ou au commencement de l'hiver, pénètre jusque dans les eaux douces, et se rend même jusqu'à une distance considérable de la mer. Comme les femelles de cette variété de morue sont alors chargées d'œufs dans un état de développement remarquable, et les mâles de laitance, il n'y a aucun doute que c'est pour frayer que ces jolis petits poissons recherchent tant, à cette époque de l'année, les eaux douces, et c'est aussi pour cela qu'on les y rencontre alors en hautes si serrés et si nombreux.

Je n'ai pas besoin de dire combien la chair de ce poisson est savoureuse et saine; ce fait est trop bien connu au Canada, surtout dans la partie inférieure du Bas-Canada où on en prend de grandes quantités au moyen de lignes, de scines, de filets et de vervoux faits en forme de coffres. C'est avec cette dernière espèce d'appareil qu'on en fait la pêche à Chau plain et dans les paroisses voisines sur la rive nord du fleuve St. Laurent, avec tant de succès.

Dans ces localités, on en fait un grand usage comme aliment; c'est aussi l'objet d'un commerce assez important, et on s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux.

Sur la Côte de Gaspé, dans la Baie des Chaleurs surtout, la *petite morue* abonde à l'approche de l'automne, à l'embouchure des rivières et dans les barachois. Mais comme la consommation de ce poisson est fort limitée dans ces contrées, on n'en fait la pêche que pendant quelques semaines, et on se contente d'en prendre assez pour satisfaire aux demandes des habitants des localités avoisinantes.

Dans les districts d'en-bas, sur la rive sud du fleuve, on rencontre la *petite morue* en été comme en automne et en hiver; et on en prend, soit dans les pêches en fascines, soit dans les rivières au moyen de lignes et de filets, une très-grande quantité qui se consomme à l'état frais.

La *petite morue*, à cause de sa petite taille et de la nature molle de sa chair, n'est pas susceptible d'être transformée en préparations salées. Elle doit, par conséquent, être mangée fraîche, et pour cette raison ne peut souffrir un transport éloigné pendant la saison de l'été. Il n'y a qu'en hiver, lorsqu'elle est gelée et qu'on l'éloigne autant que possible du contact de l'air, qu'elle est susceptible de se conserver tant que la température de l'air se tient basse.

D'après quelques naturalistes des États-Unis, il y a plusieurs variétés de *petite morue*, et notre variété, que j'ai étudiée, quoique ressemblant presque en tout point à celle décrite par DeKay, en diffère pourtant au rapport du nombre des rayons des nageoires; car tandis que notre variété compte :

D. 13, 16, 18; P. 17; V. 6; A. 19, 19; C. 26½,

celle figurée par DeKay donne :

D. 12, 20, 18; P. 17; V. 6; A. 20, 18; C. 37.

La longueur de ce poisson varie entre 6 pouces et 12 pouces. Mais il atteint souvent des proportions plus grandes. Cette petite variété de la morue est aussi vorace que la grande, et se repait de tous les petits poissons qu'elle rencontre. J'ai trouvé dans le ventre d'une *petite morue* de 11 pouces, un petit bar de 2½ pouces de longueur et un petit catostome (carpe) de 4½ pouces de longueur.

LOTA INORNATA, LOTA VULGARIS

Français—*Lotte commune, Lotte de rivière, et Loche* en Canada.

Anglais—*Plain Burbot, Eel-pont.*

De l'ordre des *Mélucoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Lotte*.

La longueur de ce poisson, qui est plus connu en Canada sous le nom de *loche* que sous tout autre, varie de un à trois pieds. Il a beaucoup la ressemblance d'une anguille, excepté que son ventre est plus développé. Sa couleur est brune foncée et sa tête est presque noirâtre. Sa gueule, qui est de grandeur moyenne, est armée de nombreuses dents très-fines. La deuxième nageoire dorsale et la nageoire caudale sont très-longues. Dans l'échantillon que j'ai eu sous mes yeux, et qui avait treize pouces de longueur, je comptai les nageoires comme suit :

D. 12, 7; P. 19; V. 7; A. 64; C. 43.

La chair de ce poisson est bonne à manger; on en prend dans le fleuve St. Laurent, où il est assez répandu, soit dans les pêches à fascines, soit à la ligne. On le pêche aussi bien l'hiver que l'été.

Je n'ai pas eu occasion d'observer ce poisson dans les rivières de Gaspé et du Labrador, mais on m'a assuré qu'il y a été vu plusieurs fois; mais dans ces contrées, où les plus belles espèces de poissons abondent, on ne s'occupe nullement de cette espèce de *gadoïde*.

CYCLOPTERUS LUMPUS, LUMPUS VULGARIS.

Français—*Cycloptère lump, Lump, Gros-maillet.*

En Canada—*Poule d'eau.*

Anglais—*Lump-fish, Lump sucker.*

De l'ordre des *Mélucoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Discoboles*, du genre *Cycloptère*.

Après de grandes tempêtes de vent du large, on trouve souvent sur nos côtes du bas du fleuve et du golfe St. Laurent, une grande quantité de ce poisson que les vagues ont jetés sur le rivage avec des amas de *goémon* et d'autres plantes marines. Il vient aussi se faire prendre dans les pêches à fascines tendues le long du fleuve jusqu'aux Trois-Pistoles et même plus haut.

Sa forme est singulière et même grotesque, et sa chair est molle et gélatineuse. Au lieu d'écaillés, son corps est tout couvert de petites tubercules, et de chaque côté il a, de plus, trois lignes de gros tubercules qui sont très-apparents.

Sa couleur est très-variable; la plus commune est le bleu verdâtre, mais on voit aussi des *lumps rouges*, à l'exception du ventre qui est blanchâtre, et cela a fait croire à plusieurs variétés de ces poissons.

Quelques naturalistes prétendent que la couleur rouge est l'attribut des *lumps* qui se préparent à frayer, et qu'une fois l'acte de la reproduction accompli, ils reprennent la livrée bleuâtre. D'autres encore disent que les mâles sont toujours rouges et les femelles toujours bleues. Cette dernière assertion est certainement erronée, car on trouve des œufs dans les *lumps* de toutes les couleurs. Les *lumps* ont généralement un pied de longueur, mais on en trouve sur nos côtes qui atteignent jusqu'à 2 pieds, et qui pèsent jusqu'à 20 livres.

Ces poissons sont courts et épais, et en raison de leur forme, on doit croire qu'ils sont de fort mauvais nageurs, et ils deviennent souvent la proie des veaux-marins, des requins et des autres gros poissons marins.

La première nageoire est tellement enveloppée par une peau épaisse, qu'elle a tout-à-fait l'apparence d'une bosse. Les nageoires deuxième dorsale, anale et caudale, sont petites comparativement.

La nageoire ventrale a une forme particulière, et par la réunion de ses rayons sous le ventre, forme un suçoir en forme de disque oval et concave, qui permet à ce poisson de s'attacher très-solidement aux rochers ou à tout autre corps. Les pectorales sont très-larges et entourent en partie le disque des ventrales.

La chair du *lump* est très-saine et très-bonne à manger, surtout le printemps, coupée par tranches et frite au beurre.

Dans la Baie des Chaleurs, on le voit quelquefois sur la table, mais je ne sache pas qu'on l'utilise ailleurs (en Canada) comme substance alimentaire.

En Europe, le *lump* est considéré comme un met recherché, et s'étale sur les marchés parmi les poissons marins les plus estimés.

CYCLOPTERUS LIPARIS, LIPARIS VULGARIS.

Français—*Liparis*.

Anglais—*Uctuous sucker, Sea-snail*.

De l'ordre des *Mélaoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Discoboles*, du genre *Liparis*.

Le *liparis*, très-commun sur les côtes de France et d'Angleterre, est un petit poisson dont le corps est allongé, comprimé en arrière et recouvert presque en entier d'une membrane presque transparente et peu adhérente. Une fois cette membrane extérieure enlevée, la peau est jaune et toute couverte de petits points noirs. Le *liparis* a le ventre renflé.

Sur les échantillons que je me suis procurés au Petit-Mécatina, parmi des rochers couverts de plantes marines et laissés à découvert par la mer basse, et qui avaient 1½ à 2 pouces de longueur, je n'ai pas trouvé de ligne latérale, et les nageoires, dont les rayons sont très-difficiles à compter, étaient comme suit :

D. 26 ; A. 19 ; C. 22.

Quant aux pectorales et aux ventrales, n'ayant pas de loupe avec moi, il m'a été impossible de les compter.

Ce qui distingue surtout ce poisson, c'est un suçoir qu'il a sous le ventre, en forme de disque, à la circonférence duquel se trouvent 13 papilles osseuses et entourées comme dans le *lump*, par les extrémités des rayons des nageoires pectorales et ventrales, et avec lequel il se fixe aux rochers.

Les *liparis*, quoique n'ayant pas une chair excellente, sont néanmoins recherchés sur quelques-unes des côtes de France.

ACIPENSER OXYRHINCHUS.

Français—*Esturgeon à bec pointu*.

Connu en Canada sous le nom d'*Ecaillé* ou d'*Escargot maille*.

Anglais—*Sharp-nosed Sturgeon, Common Sturgeon*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens à branchies libres*, de la famille des *Sturionés*, du genre *Esturgeon*.

Cette variété de la famille des *sturionés*, qui ressemble beaucoup à l'*esturgeon commun* d'Europe, *acipenser sturio*, est propre à l'Amérique du Nord, et a été très-bien décrit par Le Sueur.

Sa longueur moyenne est de deux à trois pieds, mais on en pêche souvent de beaucoup plus gros. Il est très-reconnaissable à son museau pointu, et aux nombreuses et fortes écailles qui paraissent varier en nombre, suivant l'âge du poisson, en forme d'écussons épineux, qui recouvrent son corps sur cinq rangées, dont une sur le dos, deux sur les flancs et deux sur le ventre.

Sa bouche, qui est tout-à-fait sous le museau, est transversale, sans dents, et très-protractile, avec des barbillons sous le menton.

La nageoire dorsale est placée très en arrière, est assez grande et très-concave à son bord extérieur; les pectorales sont petites et arrondies à leurs extrémités; les ventrales sont plus petites encore; l'anale est pointue; la nageoire caudale a son lobe supérieur très-allongé, ce qui fait ressembler la queue de l'esturgeon à celle de quelques variétés de requin.

La chair de l'esturgeon est très-saine et agréable au goût, quoique beaucoup de personnes le méprisent en Canada. Au contraire, elle est très-recherchée en Europe, où on la conserve salée et marinée.

Ce poisson est très-commun dans toutes les parties du fleuve St. Laurent et dans beaucoup de ses affluents, et il s'en fait à certaines époques de l'année des pêches très-abondantes. On le voit très-souvent sur nos marchés.

Il y a, en Canada, une autre espèce d'esturgeon, appelé vulgairement le *coureur*, au museau arrondi et plus court que le précédent, et n'ayant pas sur le corps des écailles aussi nombreuses et aussi saillantes. C'est probablement le *acipenser brevirostris* de LeSueur. Je n'ai pas eu occasion de l'étudier et ne puis, par conséquent, en donner une description.

On prend très-souvent sur nos côtes du golfe des esturgeons de grande taille, qui ont beaucoup de rapport avec la variété connue en Europe sous le nom de *acipenser sturio*. C'est l'esturgeon ordinaire de l'Europe occidentale.

J'espère, l'année prochaine, m'en procurer un échantillon dans le golfe, et en faire une étude minutieuse pour en déterminer l'espèce.

LAMNA CORNUBICA, SQUALUS CORNUBICUS, SQUALUS PUNCTATUS, LAMNA PUNCTATA.

Français—*Squale-nez*.

Anglais—*Porbeagle* ou *Beaumaris shark*, *Mackerel shark*, *Green-backed shark*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens* à *branchies fixes*, de la famille des *Selaciens*, du genre *Lamna*.

Le *squale-nez* fréquente les eaux du golfe St. Laurent, principalement dans l'été, à la suite des maquereaux, en la compagnie desquels on le voit très-souvent; il les suit pour en faire sa proie, et les maquereaux, malgré leur agilité bien connue, ne peuvent pas échapper à sa poursuite. Sa voracité est reconnue, et sa gueule est très-grande et armée de dents pointues et recourbées qui lui permettent de saisir sa proie avec facilité.

Son corps est cylindrique et fusiforme, et sa tête, qui est petite comparativement et terminée par un museau très-pointu et relevé, lui a fait donner le nom de *squale-nez*.

Sa nageoire dorsale est grande et très-forte, de même que les pectorales.

La caudale est composée de deux lobes presque d'égales grandeurs; et ce qui distingue cette variété de requin des autres, c'est une carène saillante qu'on voit de chaque côté de sa queue. Sa couleur générale est d'un gris d'ardoise, moins foncé sur les flancs et blanchâtre sous le ventre. Sa longueur moyenne est de 5 à 8 pieds.

Il a été pris, le printemps dernier, aux Iles de la Madeleine, dans des filets à maquereau, un *squale-nez* qui mesurait 7 pieds de long.

Sa chair était très-grasse, et ressemblait plutôt à de la chair de veau qu'à celle de poisson. Nous en avons mangé à bord et l'avons trouvée excellente.

On a pris plusieurs *squale-nez* cette année sur les côtes du Golfe.

Le requin empaillé qu'on a expédié à Québec et à Montréal appartient à cette variété, et avait été capturé au large de Matane.

SQUALUS ACANTHIAS, SPINAX ACANTHIAS.

Français—*Aiguillat vulgaire, Chien de mer.*

Anglais—*Spinous Dog-fish, Dog-fish.*

De l'ordre des *Chondroptérygiens à branchies fixes*, de la famille des *Sélaciens*, du genre *Spinax*.

Ce poisson, qui fréquente les côtes du golfe St. Laurent pendant la saison de l'été, et quelquefois en grand nombre, est vivipare, comme j'ai pu m'en assurer moi-même sur la Côte du Labrador.

Il se prend généralement à la ligne, et aux endroits où l'on pêche ordinairement la morue, qui fuit toujours à son approche.

Depuis quelques années, les *chiens de mer* sont moins nombreux sur nos côtes qu'autrefois, au grand contentement des pêcheurs, dont les filets étaient souvent mis en pièces par ces visiteurs incommodes.

Aux Iles de la Madeleine, il y a une dizaine d'années, on en prenait beaucoup vers l'automne, et on tirait de ses foies, qui sont très-développés, une huile très-estimée.

Sa chair est coriace et peu saine, et on la conserve, en la faisant sécher, pour la subsistance des bestiaux pendant l'hiver.

Ces poissons, qui ressemblent beaucoup aux autres requins, excepté par la taille, qui ne dépasse guère deux pieds et demi, sont surtout distingués par des épines très-fortes qui sont placées en avant de chacune des nageoires dorsales, et dont ils se servent, dit-on, très-adroitement pour infliger des blessures graves à leurs ennemis; et encore par le manque de nageoire anale.

Leur couleur est celle d'ardoise, et le ventre est d'un gris blanchâtre.

Nos pêcheurs prétendent que la blessure des épines de ses nageoires est venimeuse, et les redoutent beaucoup.

Je n'ai pu m'assurer jusqu'à quel point ce fait est exact, et les naturalistes que j'ai consultés n'en disent pas un mot.

L'*aiguillat* est commun à l'Europe comme à l'Amérique, et habite les mers du nord.

RAIA INTERMEDIA, RAIA OCELLATA.

Français—*Raie tachetée.*

Anglais—*Ocellated Ray.*

De l'ordre des *Chondroptérygiens*, de la famille des *Sélaciens*, de la tribu des *Raies*.

Dans le mois d'octobre dernier, je me suis procuré à l'Île Bryon, où cette espèce de poisson est très-commune, plusieurs échantillons de cette variété de *raies*.

Je vais donner une courte description du plus gros d'entre eux :

Longueur du corps	2 pieds 10 $\frac{1}{2}$ pouces,
" de la queue	1 " 10 "
Largeur du corps	3 " 8 "
Distance de la pointe du museau à la gueule.	0 " 10 "
Largeur de la gueule	0 " 5 $\frac{1}{2}$ "

Branchies, 5 de chaque côté en-dessous de la poitrine; nageoires pectorales, longues; les ventrales divisées en deux lobes; deux nageoires dorsales sur la queue; la gueule est transversale et garnie de quatre rangées de grosses dents à base tronquée à la mâchoire supérieure et de 5 rangées à la mâchoire inférieure.

Dos, couleur d'un brun léger, avec des taches noires en forme d'*ocelles* de $\frac{1}{2}$ pouce à $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre.

De chaque côté du dos, à 6 pouces de la ligne médiane, on voit une grande tache, formée de deux ocelles réunies ensemble, dont l'une (l'intérieure) a une largeur de $1\frac{1}{2}$ pouce et l'autre 1 pouce.

A la partie antérieure de l'abdomen, il y a, à la distance d'un pouce de la ligne médiane, des petites taches noires qui prennent la forme d'un croissant et au nombre de 9, sur chacun de ces croissants qui peuvent avoir $1\frac{1}{2}$ pouce de longueur.

Et à la partie inférieure de l'abdomen, et commençant à 2 pouces de la ligne médiane, on trouve 21 ou 22 points noirs, qui forment une ligne un peu recourbée vis-à-vis la partie postérieure de la nageoire ventrale.

Muscu, pointu et couvert d'épines, dont on trouve aussi un certain nombre au-dessus des yeux et sur la partie antérieure du dos.

Depuis le tiers postérieur du dos, il y a une rangée bien marquée d'épines très-fortes qui se multiplient à la queue. Il faut encore ajouter deux rangées latérales sur la queue.

La cavité abdominale de ce poisson repoussant est petite, comparativement à son corps, et presque toute remplie de son foie, qui est très-développé.

Cet échantillon pesait 45 livres. Les autres étaient plus petits et présentaient à peu près la même apparence.

PETROMYZON.

Français—*Lamproie*.

Anglais—*Lamprey*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens* à *branchies fixes*, de la famille des *Cyclostomes*, du genre *Petromyzon*.

Il y a plusieurs variétés du genre *Petromyzon* qui, toutes probablement, habitent les eaux du Canada, tant douces que salées. Et nous y rencontrons, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, la *lamproie de mer* et la *lamproie de rivière*. Il m'est, toutefois, impossible de donner une description de ces deux variétés, n'en ayant pas eu en ma possession.

L'échantillon du genre *lamproie* que j'ai examiné, et qui avait été pris dans le bas du fleuve St. Laurent, en aval du port de Québec, me paraît être de la même variété que la petite *lamproie* ou *sucet* d'Europe (*petromyzon planeri, blocki*) et la petite *lamproie* de DeKay, appelée *petromyzon appendix*, quoique je n'aie pas remarqué cet appendice à la partie antérieure de la nageoire caudale (lequel aurait pu exister sur le poisson vivant, puis aurait disparu par suite des manipulations toujours rudes que les pêcheurs et les acheteurs font subir aux poissons exposés sur les marchés), qui a fait donner à cette variété de *lamproie* le nom de *petromyzon appendix*, par le dernier auteur que je viens de citer.

Voici les caractères qui distinguent cet échantillon :—Longueur, 8 pieds. Sept orifices branchiaux bien marqués. Yeux de moyenne grandeur ; iris jaune. Une petite tubercule sur la tête en avant des yeux. Bouche (ouverte) circulaire, et armée de plusieurs rangées concentriques de petites dents recourbées et pointues. Dans la gorge, d'un côté, une dent large et demi-circulaire, ayant sept pointes bien prononcées, et de l'autre côté, un groupe formé de trois grosses dents, dont deux sont sur le même rang et la troisième plus avant dans la gorge. Une seule dorsale (ce qui distingue cette variété des *petromyzon americanus* et *nigricans* de DeKay, qui en ont deux bien distinctes), commençant à la moitié du dos. La nageoire anale a à peu près le tiers de la longueur de la dorsale.

Couleur plombée sur le dos et les flancs et plus pâle sur le ventre. Nageoires brunes, concaves.

J'espère que dans le courant de l'année prochaine, je pourrai décrire les autres variétés de ce genre de poissons qui habitent les eaux du golfe, des fleuves et des rivières qui s'y jettent.

Les *lamproies* sont très-estimées dans plusieurs pays de l'Europe, surtout en France, où l'on en fait une consommation considérable. Les espèces qui vivent dans l'eau salée sont surtout préférées à celles qui vivent dans les eaux douces : elles ont la chair plus délicate.

En Canada, et dans les autres provinces britanniques, la *lamproie*, comme substance alimentaire, est à peine connue ; aux Etats-Unis, au contraire, elles sont très-estimées, et paraissent très-souvent sur la table des plus fins gourmets de ce pays.

Les *lamproies* paraissent être très-léconides et se multiplient au moyen d'œufs qu'elles déposent vers le printemps dans les fleuves et les rivières qu'elles remontent pour cet objet.

PREMIER VOYAGE.

EXTRAIT DU RAPPORT DE 1863.

	H. M.		H. M.		
Mai 27.	Parti de Québec.....	à 3 00 p.m.	Juin 26.	Mouillé à Méguacha.....	à 3 45 p.m.
" "	Mouillé à St. Michel.....	à 5 30 p.m.	" "	Parti de Méguacha.....	à 10 00 p.m.
" 28.	Parti de St. Michel.....	à 2 30 a.m.	" 27.	Mouillé à Carleton.....	à 4 00 a.m.
" "	Mouillé aux Piliers.....	à 9 00 a.m.	" "	Parti de Carleton.....	à 2 45 p.m.
" "	Parti des Piliers.....	à 2 15 p.m.	" 28.	Jeté l'ancre à Paspébiac.....	à 11 15 a.m.
" "	Mouillé à la Rivière-Ouelle.....	à 6 15 p.m.	" 29.	A Paspébiac.	
" 29.	Parti de la Rivière-Ouelle.....	à 5 00 a.m.	" 30.	Parti de Paspébiac.....	à 5 30 p.m.
" "	Vis-à-vis St. Simon.....	ce soir.	Juillet 1er.	Mouillé à Port Daniel.....	à 9 45 a.m.
" 30.	Mouillé à Rimouski.....	à 6 30 a.m.	" "	Parti de Port Daniel.....	à 9 15 p.m.
" 31.	A Rimouski.		" 2.	Mouillé au Petit Pabos.....	à 4 00 a.m.
Juin 1er.	A Rimouski.		" "	Parti du Petit Pabos.....	à 10 00 a.m.
" 2.	Parti de l'Île St. Bernabé.....	à 5 00 p.m.	" "	Mouillé à Percé.....	à 5 00 p.m.
" 3.	Mouillé à la Riv. Godbout.....	à 6 30 a.m.	" 3.	Parti de Percé.....	à 4 00 a.m.
" "	Parti de la Rivière Godbout.....	à 7 15 a.m.	" "	Mouillé au Bassin de Gaspé.....	à 11 30 a.m.
" "	Mouillé à la Pte. de Monts.....	à 8 45 a.m.	" 4.	Parti du Bassin de Gaspé.....	à 4 00 a.m.
" "	Parti de la Pointe de Monts.....	à 10 00 a.m.	" "	Arrivé à la Grande Grave.....	à 1 00 p.m.
" "	Mouillé à la Trinité.....	à 11 00 a.m.	" "	Parti de la Grande Grave.....	à 2 00 p.m.
" "	Parti de la Trinité.....	à 4 00 a.m.	" "	Mouillé à la Pointe St. Pierre.....	à 6 30 p.m.
" "	Arrivé aux Îlets Caribou.....	à 7 00 p.m.	" "	Parti de la Pointe St. Pierre.....	à 10 00 p.m.
" "	Parti des Îlets Caribou.....	à 9 00 p.m.	" 5.	Mouillé à la Pointe Sud	
" 4.	Mouillé à la Riv. Pentecôte.....	à 7 00 a.m.	" "	Ouest (Anticosti).....	à 4 30 p.m.
" "	Parti de la Rivière Pentecôte.....	à 9 00 a.m.	" "	Parti de la Pointe Sud-Ouest.....	à 5 30 p.m.
" "	Arrêté à Ragged Islands.....	à 10 00 a.m.	" "	Mouillé à la Rivière Jupiter.....	à 7 15 p.m.
" "	Parti de Ragged Islands.....	à 10 15 a.m.	" 6.	Parti de la Rivière Jupiter.....	à 8 00 a.m.
" "	Mouillé aux Sept Îles.....	à 3 20 p.m.	" 7.	Mouillé à la Rivière St. Jean.....	à 2 15 p.m.
" 5.	Aux Sept Îles.		" "	Parti de la Rivière St. Jean.....	à 8 30 p.m.
" 6.	Parti des Sept Îles.....	à 9 30 a.m.	" "	Mouillé de nouveau (calme).....	à 9 15 p.m.
" "	Mouillé à la Rivière Moisie.....	à 7 15 p.m.	" 8.	Parti de la Rivière St. Jean.....	à 4 00 a.m.
" "	Parti de la Rivière Moisie.....	à 9 00 p.m.	" "	Arrivé à Longue-Pointe.....	à 11 00 a.m.
" 7.	Dimanche. Vis-à-vis la Rivière à la Madeleine.		" "	Parti de la Longue-Pointe.....	à 10 20 p.m.
" 8.	Mouillé dans le Bassin de Gaspé.....	à 4 49 p.m.	" "	Mouillé à Mingan.....	à 6 30 p.m.
" 9.	Dans le Bassin de Gaspé.		" 9.	A Mingan, jumelant notre mât.	
" 10.	Parti de Gaspé.....	à 2 45 p.m.	" "	Visité la Riv. Romaine en canot.	
" 11.	Mouillé à Percé.....	à 5 00 p.m.	" 10.	Parti de la Rivière Romaine.....	à 8 00 a.m.
" 12.	Parti de Percé.....	à 1 00 p.m.	" "	Arrivé à Mingan.....	à 1 00 p.m.
" "	Mouillé au Bassin (Île Amherst).....	à 4 00 p.m.	" 11.	Visité la Rivière Mingan.....	
" 13.	Parti du Bassin (Île Amherst).....	à 6 00 a.m.	" 12.	Parti de Mingan.....	à 2 15 p.m.
" "	Mouillé à Amherst.....	à 7 45 a.m.	" "	Mouillé à la Pointe aux Esquimaux.....	à 6 15 p.m.
" 14.	Dimanche. A Amherst.		" 13.	A réparer notre grand mât.	
" 15.	A Amherst.		" 14.	do do	
" 16.	Parti du Havre Amherst.....	à midi.	" 15.	do do	
" "	Mouillé au Havre aux Maisons.....	à 1 15 p.m.	" 16.	Parti de la Pointe aux Esquimaux.....	à 10 30 a.m.
" 17.	Au Havre aux Maisons.		" 17.	Arrivé à la Rivière Nabisippi.....	à 10 15 p.m.
" 18.	Parti du Havre aux Maisons.....	à 4 00 a.m.	" "	Parti de la Rivière Nabisippi.....	à 3 00 p.m.
" "	Mouillé au Havre Amherst.....	à 7 00 a.m.	" "	Arrivé à la Rivière Agwanus.....	à 4 00 p.m.
" "	Parti d'Amherst.....	à 3 15 p.m.	" "	Parti de la Rivière Agwanus.....	à 6 15 p.m.
" "	Mouillé à l'Île d'Entrée.....	à 8 30 p.m.	" "	Mouillé à Natashquan.....	à 8 10 p.m.
" "	Parti de l'Île d'Entrée.....	à 9 30 p.m.	" 18.	Parti de Natashquan.....	à 1 00 p.m.
" "	Mouillé au Bassin (Île Amherst).....	à 11 45 p.m.	" "	Mouillé à la Riv. Natashquan.....	à 2 00 p.m.
" 19.	Parti du Bassin (Île Amherst).....	à 9 30 a.m.	" "	Parti de la Riv. Natashquan.....	à 5 00 p.m.
" 20.	Traversée des Îles à Paspébiac.		" 19.	Arrivé à la Rivière Kégasca.....	à 7 45 a.m.
" 21.	Mouillé à Paspébiac.....	à 5 00 p.m.	" "	Parti de la Rivière Kégasca.....	à 10 35 a.m.
" 22.	Parti de Paspébiac.....	à 4 00 p.m.	" "	Mouillé dans la Baie de Kégasca.....	à 10 45 p.m.
" "	Mouillé à Bonaventure.....	à 6 00 p.m.	" 20.	A Kégasca. (Vent contraire.)	
" 23.	Parti de Bonaventure.....	à 3 00 p.m.	" 21.	do do	
" "	Mouillé à New-Richmond.....	à 10 30 p.m.	" 22.	do do	
" 24.	Parti de New-Richmond.....	à 2 00 p.m.	" 23.	Parti de la Baie de Kégasca.....	à 4 15 a.m.
" "	Mouillé à Dalhousie.....	à 7 10 p.m.	" "	Mouillé à la Rivière Wash-sheccootai.....	à 7 00 a.m.
" 25.	Parti de Dalhousie.....	à 2 00 p.m.	" "	Parti de Wash-sheccootai.....	à 1 15 p.m.
" "	Mouillé à la Mission.....	à 6 15 p.m.	" "	Mouillé à Treble-Island.....	à 3 00 p.m.
" 26.	Parti de la Mission.....	à 9 15 a.m.	" "	Visité la Rivière Olomano-shechoo.....	
" "	Mouillé à la Pointe à la Garde.....	à 11 30 a.m.	" "	Revenu de la Rivière Olomano-shechoo.....	à 3 15 p.m.
" "	Parti de la Pointe à la Garde.....	à 2 30 p.m.	" "	Parti de Treble-Island.....	à 5 45 p.m.
			" 24.	Mouillé à Coceachoos.....	à 6 15 p.m.
					à 10 00 a.m.

Juillet 25. A

" " V

" 26. A

" 27. A

" 28. P

" " M

" " E

" " I

" 29. "

" " "

" " "

" 30. "

" " "

" 31. "

" " "

" 2. "

" " "

" 3. "

" 4. "

" 5. "

" 6. "

" 7. "

" 8. "

" 9. "

" 10. "

" 11. "

" 12. "

" 13. "

" 14. "

" 15. "

" 16. "

" 17. "

" 18. "

" 19. "

" 20. "

" 21. "

" 22. "

" 23. "

" 24. "

" 25. "

" 26. "

" 27. "

" 28. "

" 29. "

" 30. "

" 31. "

" 1. "

" 2. "

" 3. "

" 4. "

" 5. "

" 6. "

" 7. "

" 8. "

" 9. "

" 10. "

" 11. "

" 12. "

" 13. "

" 14. "

" 15. "

	H. M.		H. M.
<p> Juillet 25. A Coacoashoo (calme). " " Visité Maniswachi dans mon canot. " 26. A Coacoashoo (brume). " 27. A Coacoashoo (brume). " 28. Parti de Coacoashoo.....à 7 00 a.m. " " Mouillé à Wapitigan.....à midi. " " Parti en canot pour visiter la Rivière Etamamu.....à 1 00 p.m. " " Revenu d'Etamamu.....à 6 00 p.m. " 29. Parti du Havre Wapitigan...à 4 00 a.m. " " Arrivé au Petit Mecatina...à 1 00 p.m. " " Brume nous force à mouiller...à 3 30 p.m. " 30. Parti du Petit Mecatina.....à 9 05 a.m. " " Mouillé à la Tête-à-la-Baleine.....à 10 30 a.m. " " Parti de la Tête-à-la-Baleine...à 4 00 p.m. " 31. Mouillé dans le Havre de Bonne-Espérance.....à 5 30 p.m. " Visité Salmon Bay en canot. Août 1er. 2. Parti de Bonne-Espérance...à 9 00 a.m. " " Mouillé dans la Baie de Bradore.....à 11 00 p.m. " 3. Visité la Baie de Bradore...à 10 30 a.m. " 4. Parti de la Baie de Bradore...à 11 45 a.m. " " Mouillé à Blancs-Sablons...à 11 45 a.m. " 5. A Blancs-Sablons. " 6. Parti de l'Anse aux Blancs-Sablons.....à 11 30 a.m. " " Mouillé au Vieux Fort.....à 5 00 p.m. " 7. Parti du Vieux Fort.....à 9 15 a.m. " " Visité en canot Pêche à Lizotte, Dog Island et Baie des Rochers. " " Mouillé à la Riv. Napitippi...à 4 15 p.m. " 8. Parti de la Rivière Napitippi...à 5 30 a.m. " " Arrivé à Shicataca.....à 8 00 a.m. " " Parti de Shicataca.....à 11 00 a.m. " " Arrivé à l'Anse du Portage...à midi. " " Laisé l'Anse du Portage...à 0 30 p.m. " " Mouillé à St. Augustin.....à 5 30 p.m. " 9. A St. Augustin (brume). " 10. A St. Augustin (brume). " 11. Parti de St. Augustin.....à 5 40 a.m. " " Mouillé à Tête-à-la-Baleine (de Paechoo).....à 8 30 a.m. " " Parti de Tête-à-la-Baleine de...à 0 45 a.m. " " Mouillé à Kikapoc.....à 11 45 a.m. " " Parti de Kikapoc.....à 0 30 p.m. " " Arrivé à La Tabatière.....à 2 00 p.m. " " Parti de La Tabatière.....à 2 20 p.m. " " Mouillé à Mutton Bay.....à 3 00 p.m. " 12. Visité en canot la Rivière Grand-Mecatina. </p>		<p> Août 12. Parti de Mutton Bay.....à 11 15 a.m. " 13. Mouillé au Havre des Baleiniers (les Ete. Maguette).....à 1 30 p.m. " 14. Au Havre des Baleiniers (vent contraire). " " do do " 15. Parti du Havre des Baleiniers.....à 5 20 a.m. " " Mouillé à Coacoashoo.....à 3 00 p.m. " 17. A Coacoashoo (vent contraire). " 18. Parti de Coacoashoo.....à 4 20 a.m. " 19. En route pour Mingan. " 20. Mouillé à l'Île St. Charles...à 0 15 p.m. " 21. Parti de l'Île St. Charles...à 11 00 a.m. " " Mouillé à la Pointe-aux-Esquimaux.....à 6 00 p.m. " 22. Parti de la Pointe-aux-Esquimaux.....à 10 00 a.m. " " Mouillé dans le Havre de Mingan.....à 3 30 p.m. " 22. Parti du Havre de Mingan...à 5 00 p.m. " " Jeté l'ancre à la Longue-Pointe.....à 5 40 p.m. " 23. Parti de la Longue-Pointe...à 5 00 a.m. " " Mouillé à la Rivière St. Jean...à 8 45 a.m. " " Parti de la Rivière St. Jean...à 10 00 a.m. " " Mouillé à Magpie.....à 0 15 p.m. " 24. Parti de Magpie.....à 7 50 a.m. " " Visité en canot Ridge-Point et le Havre. " " Jeté l'ancre à la Rivière au Tonnerre.....à 4 00 p.m. " " Parti de la Rivière au Tonnerre.....à 6 15 p.m. " " Mouillé à Shellrake.....à 7 00 a.m. " " Parti de Shellrake.....à 8 30 p.m. " 25. Jeté l'ancre à la Rivière Moisie.....à 3 30 a.m. " " Parti de la Rivière Moisie...à 6 00 p.m. " 26. Mouillé aux Sept Îles.....à 8 00 a.m. " " Parti des Sept Îles.....à 11 00 a.m. " 27. En route pour Québec. " " do do " 28. Mouillé à l'Île aux Pommes...à 2 00 a.m. " " Parti de l'Île aux Pommes...à 8 40 a.m. " 30. Mouillé à St. Jean Port Joli...à 6 30 a.m. " " Parti de St. Jean Port Joli...à 3 00 p.m. " " Mouillé en bas de l'Île aux Grues.....à 6 00 p.m. " 31. Parti de l'Île aux Grues.....à 3 00 a.m. " " Mouillé au Trou St. Patrie...à 10 00 a.m. " " Parti du Trou St. Patrie...à 4 30 p.m. " " Arrivé à Québec.....à 7 00 p.m. </p>	

Depuis le 1er septembre jusqu'au 28 du même mois, nous demeurâmes à Québec. Le 28, les mâts, etc., étant placés, nous prîmes nos provisions de bouche, etc., et nous nous préparâmes à partir le lendemain.

SECOND VOYAGE.

EXTRAIT DU RAPPORT DE 1863

	H. M.		H. M.
<p> Sept. 29. Parti de Québec.....à 9 10 a.m. " " Mouillé à St. Denis.....à 11 10 p.m. " 30. Parti de St. Denis.....à 11 00 a.m. " " Mouillé à l'Île St. Bernabé...à midi. Oct. 1or. 1. Visité la Rivière Rimouski. " 2. Parti de l'Île St. Bernabé...à 8 30 p.m. " 3. En route pour Bersimis. " 4. Mouillé à Bersimis.....à 8 00 a.m. " 5. Parti de Bersimis.....à 9 00 a.m. " " Mouillé à la Rivière Godbout...à 6 05 p.m. </p>		<p> Oct. 6. Parti de la Rivière Godbout à 4 45 a.m. " " Mouillé à la Pointe-de-Monts...à 15 a.m. " " Parti de la Pointe-de-Monts...à 45 a.m. " " Mouillé à la B. de la Trinité...à 9 40 a.m. " " Parti de la Baie de la Trinité...à 11 30 a.m. " " Mouillé à la Rivière à la Pentecôte.....à 3 00 p.m. " " Visité Ragged Islands en canot. " " Parti de la Riv. Pentecôte...à 8 05 p.m. </p>	

	H. M.		H. M.
Oct. 7. Mouillé aux Sept Iles.....	3 15 p.m.	Oct. 24. Jeté l'ancre au Havre	M. M.
" 8. Aux Sept Iles (vent contraire).		" Amherst	8 45 a.m.
" 9. do do		" Parti du Havre Amherst.....	4 00 p.m.
" 10. Parti des Sept Iles.....	5 00 p.m.	" Mouillé au Bassin (Ile	
" " Vis-à-vis Moisie à 4h. p.m.,		" Amherst).....	8 45 p.m.
" " obligés de retourner sur nos		" 25. Visité l'Anse à la Cabane, etc.	
" " pps.		" 26. Parti du Bassin (Ile Amherst) à	midi.
" " Mouillé aux Sept Iles.....	7 45 p.m.	" 27. En route pour la Baie des	
" 11. Dimanche. Aux Sept Iles		" Chaleurs.	
" " (calme.)		" 28. Mouillé à Paspébiac.....	4 00 a.m.
" 12. Parti des Sept Iles.....	6 15 a.m.	" 29. A Paspébiac (vent contraire).	
" " Jeté l'ancre à la Rivière		" 30. Parti de Paspébiac.....	11 15 a.m.
" " Moisie	9 15 a.m.	" " Mouillé à Percé.....	5 15 p.m.
" " Parti de la Rivière Moisie.....	11 00 a.m.	" 31. Visité le Petit Pabos, Grande	
" " Mouillé en haut de la Pointe		" Rivière, etc.	
" " St. Charles.....	1 30 p.m.	Nov. 1er. A Percé.	
" " Parti de la Pointe St. Charles.....	5 00 p.m.	" 2. Parti de Percé.....	1 00 p.m.
" 13. Arrivé à Gibraltar Cove.....	8 35 a.m.	" " Visité le Barouchois, la Mal-	
" " Visité Le Gros Cove.		" baie, etc.	
" " Parti de Le Gros Cove en		" " Mouillé à la Pointe St.	
" " canot	9 00 a.m.	" Pierre	à minuit.
" " Arrivé à Shelldrake.....	9 15 a.m.	" 3. Parti de la Pointe St. Pierre.....	10 15 a.m.
" " Parti de Shelldrake.....	11 00 a.m.	" " Mouillé dans le Bassin de	
" " Mouillé à la Rivière au		" Gaspé.....	1 40 p.m.
" " Tonnerre.....	0 15 p.m.	" 4. Dans le Bassin de Gaspé.	
" " Parti de la Rivière au		" " do do	
" " Tonnerre.....	2 00 p.m.	" 6. Parti du Bassin de Gaspé.....	4 00 p.m.
" " Mouillé dans le Harre de		" 7. Arrivé à l'Anse au Griffon.....	7 00 p.m.
" " Mingan.....	5 15 p.m.	" 8. Parti de l'Anse au Griffon.....	6 45 a.m.
" 14. Parti du Havre de Mingan.....	1 00 p.m.	" " Mouillé à la Rivière au	
" " Mouillé à la Pointe aux		" " Renard	9 00 a.m.
" " Esquimaux.....	2 45 p.m.	" " Parti de la Rivière au Renard.....	à midi.
" 15. Parti de la Pointe aux		" 9. Allant vers les Sept Iles.	
" " Esquimaux.....	8 15 a.m.	" 10. Mouillé dans la Baie des	
" " Mouillé à Natashquan.....	11 45 p.m.	" " Sept Iles.....	2 15 p.m.
" 16. Parti du Village de Natash-		" " Parti des Sept Iles.....	3 30 p.m.
" " quan	0 45 p.m.	" 11. Nous louvoyons et à la cap	
" " Arrivé à la Rivière Natash-		" " (neige).	
" " quan	1 25 p.m.	" 12. Mouillé dans la Baie de la	
" " Parti de la Rivière Natash-		" " Trinité.....	10 00 a.m.
" " quan	2 45 p.m.	" 13. Parti de la Baie de la Trinité.....	9 45 a.m.
" 17. Mouillé à Kégusca.....	8 00 a.m.	" 14. Mouillé aux Pélorins.....	11 30 a.m.
" " Parti de Kégusca.....	1 20 p.m.	" " Parti des Pélorins.....	0 15 p.m.
" 15. Dimanche. Louvoyons vers		" " Mouillé aux Piliers	11 30 p.m.
" " les Iles de la Madeleine.		" 15. Parti des Piliers	8 15 a.m.
" 19. do do (brume).		" " Mouillé dans la rade de	
" 20. do do		" " Québec	9 30 a.m.
" 21. Mouillé à l'île Bryon.....	5 30 p.m.	" 16. En rade; commencé à dégréer.	
" 22. Parti de l'île Bryon.....	0 30 a.m.	" 17. do do	
" " Mouillé au Cap aux Meules.....	9 15 a.m.	" 18. Venu au quai du gouvernement.....	6 00 p.m.
" " Visité Havre aux Maisons.		" 24. "La Canadienne" fut mise	
" 23. Visité Etang du Nord.		" dans le dock.	
" 24. Parti du Cap aux Meules.....	6 00 a.m.	" 26. "La Canadienne" fut remorquée au Palais.	

LISTE DES POISSONS, ETC., ANNEXÉE AU RAPPORT DE 1863.

	Pages.		Pages.
Perche.....	66	Maskinongé	72
Bar rayé.....	66	Scombréauce	73
Épinoche.....	67	Poisson blanc.....	73
Hémétriptère—Crapaud de mer.....	67	Petite morue.....	74
Thon	68	Lotie commune.....	75
Gonelle vulgaire—Anguille de roche...	69	Cycloptère lump	75
Baudroie	69	Liparis	76
Cténolabre chogset.....	70	Esturgeon à bec pointu.....	76
Catostome	70	Squale nez	77
Fundule.....	71	Aiguillat vulgaire.....	78
Gaspereau.....	71	Raie tachetée.....	78
Brochet	72	Lamproie	79

RAPPORT DES GARDES-PECHE.

DISTRICT DU SAGUENAY (Rive Nord).—On a supprimé la charge de garde-pêche dans ce district, et le service est fait par un employé du département.

DISTRICT DE GODBOUT (Rive Nord).—Alexandre Comeau, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue a manqué faute d'appâts ; le produit de celle du saumon a augmenté ; aucune infraction à signaler.

DISTRICT DE MOISIE (Rive Nord).—David Godbout, garde-pêche, fait rapport que la morue a été rare, et, qu'en comparaison de l'an dernier, la pêche du saumon a aussi diminué. Les lois de pêche sont bien observées.

DISTRICT DE MINGAN (Rive Nord).—Joseph Beaulieu, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue n'a pas été aussi bonne que l'an dernier, et que celle du saumon s'est maintenue à la même moyenne. On a eu quelques difficultés avec les Sauvages de la Rivière Mingan, qui avaient jeté dans la rivière, contrairement à la loi, plusieurs filets que les fermiers du cours-d'eau ont enlevés et en partie détruits. Il n'y a pas eu ailleurs de graves infractions à la loi.

DISTRICT DE LA RIVIERE DU LOUP (Rive Nord).—Alfred Blais, garde-pêche, signale un accroissement considérable dans la quantité du saumon pris entre la Pointe-Lévis et Rimouski. La pêche des autres poissons a aussi été très-considérable. Plus de 300 stations de pêche ont été visitées, et les propriétaires ont été requis de se conformer à la loi en ce qui concerne les filets et les portes dans les claires. Douze poursuites ont été intentées. M. Blais indique quelques changements dans le modèle et la pose des échelles à poisson sur les digues de moulins ; il signale une destruction considérable du frai et des petits poissons, ainsi que des œufs d'aloë et de hareng, etc. ; que l'on emploie comme engrais.

DISTRICT DE MÉTAPÉDIAC (Rive Sud).—Alexandre Fraser, garde-pêche, fait rapport qu'on a pris une grande quantité de saumon par suite de la présence d'un banc de marsouins blancs qui chassèrent le saumon près des côtes, où on le prit aisément au filet. Le manque de loi et de règlements pour restreindre dans des limites raisonnables la pêche du saumon dans les eaux du Nouveau-Brunswick rend inutiles toutes tentatives de la part des autorités Canadiennes de préserver de la destruction le saumon de la Rivière Ristigouche et de ses tributaires. Il a réussi à empêcher les Sauvages et d'autres individus de darder les quelques saumons qui fréquentent encore les rivières Métapédiac et Casupscal.

DISTRICT DE NOUVELLE (Rive Sud).—A. McEwan, garde-pêche, fait rapport que la pêche du saumon a été plus abondante que l'année dernière.

DISTRICT DE MARIA (Rive Sud).—F. Cook, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue a diminué, mais que celle du saumon a augmenté depuis l'année dernière.

DISTRICT DE NEW-RICHMOND (Rive Sud).—R. W. H. Dimock, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue et celle du saumon ont été un peu moins abondantes que l'an dernier. Les restrictions imposées et une diminution dans le nombre de filets sont les causes probables de la diminution pour la pêche du saumon. On a empêché les Sauvages de darder le saumon qu'ils prenaient ainsi pour l'échanger ou le vendre. Le résultat de ces précautions a été une augmentation du poisson dans les rivières de ce district. Toutefois, M. Dimock signale la destruction du poisson à son retour des frayères.

DISTRICT DE PABOS (Rive Sud).—J. M. Remon, garde-pêche, fait rapport que la pêche du saumon, celle de la morue et celle du hareng ont été, en somme, plus abondantes que l'année dernière.

DISTRICT DE PORT-DANIEL (Rive Sud).—William Phelan, garde-pêche, fait rapport que la morue a été rare, mais que les harengs et le maquereau ont été fort abondants ; la pêche du saumon a aussi été plus abondante.

DISTRICT DE DOUGLASTOWN (Rive Sud).—Bernard Conley, garde-pêche, fait rapport que les pêches ont beaucoup gagné ; on a à peine connaissance d'une seule infraction.

DISTRICT DU BASSIN DE GASPÉ (Rive Sud).—T. Boyle fait rapport que la pêche de la morue, celle du maquereau et du saumon ont diminué ; il dit qu'on tue une grande quantité de truite sous la glace après la clôture de la saison fixée par la loi.

